

Sur le culte

Traduit de l'anglais par Ch.F. Recordon

J.L. Harris

1844

Ceux qui rendent culte une fois purifiés (Héb. 10, 2).....	1
Pleine liberté pour entrer dans la sanctuaire (Héb. 10, 19).....	5
S'approcher de Dieu (Héb. 10, 22).....	9
Le sacerdoce étant changé, il y a aussi, de nécessité, un changement de loi (Héb. 7, 12).....	16
Un ministre du sanctuaire (Héb. 8, 2).....	22
Le sanctuaire de ce monde (Héb. 9, 1).....	31
Un souverain sacrificateur des biens à venir (Héb. 9).....	37

Ceux qui rendent culte une fois purifiés (Héb. 10, 2)

La grâce dans laquelle se trouvent les croyants, consiste en ce qu'ils sont fils de Dieu, et sacrificateurs à Dieu. Les vrais adorateurs, comme notre Seigneur nous l'enseigne dans le quatrième chapitre de saint Jean, sont ceux qui, dans l'esprit d'adoption, adorent le Père. Mais, outre cette relation de fils, il en est une autre dans laquelle nous nous trouvons envers Dieu — une relation d'office, en tant que nous sommes constitués les adorateurs de Dieu, que nous prenons la place qu'Israël occupait une fois, comme le seul peuple de toute la terre qui rendît culte. À moins d'être enfants de Dieu, nous ne pouvons pas, il est vrai, être sacrificateurs à Dieu. Être fils de Dieu est notre particulière dignité, parce que, par là, nous sommes mis en relation avec Dieu dans le sens le plus élevé ; mais cela n'empêche pas que nous ayons une position *officielle* devant Lui, et c'est ce que nous nous proposons de considérer maintenant. La position commune de tous les saints est d'être ceux qui rendent leur culte, ayant été une fois purifiés devant Dieu.

Le privilège spécial d'Israël était la *proximité de Dieu*. « Vous avez vu ce que j'ai fait aux Égyptiens, comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle, et vous ai amenés à moi » (Ex. 19, 4). Cela plaçait Israël, comparativement à toutes les nations qui l'entouraient, dans une position de sacrificateurs devant Dieu. De là vient qu'il est écrit : « Et étant venu, il a annoncé la bonne nouvelle de la paix, à vous qui étiez loin (les Gentils), et à ceux qui étaient *près* (les Juifs) » (Éph. 2, 17). Mais lors du déclin d'Israël — quand ils étaient devenus comme les nations d'alentour, soit dans leur gouvernement, soit dans leur culte, au lieu de demeurer dans leur séparation originelle — l'Éternel leur dit : « Mon peuple est détruit, à cause qu'il est sans science : parce que tu as rejeté la science, je te rejetterai, afin que tu ne m'exerces plus la sacrificature ; puisque tu as oublié la loi de ton Dieu, moi aussi j'oublierai tes enfants » (Os. 4, 6).

La grâce de Dieu avait amené les Israélites à Lui, les ayant conduits pendant tout le chemin, depuis l'Égypte jusqu'au Sinaï. Mais au Sinaï, ils entreprirent de subsister sur la base de leur propre obéissance, et, à cette condition, ils devaient être pour Dieu « *un royaume de sacrificateurs et une nation sainte* » (Ex. 19, 3, 6). Cependant ils faillirent directement dans leur obéissance, et quoique, relativement comme nation, ils fussent encore près de Dieu, néanmoins, immédiatement après leur chute sous la loi, un certain nombre d'entre eux furent pris du milieu du peuple pour être placés dans une proximité

particulière de Dieu, et par conséquent le reste du peuple fut rejeté à distance. Voici le commandement de l'Éternel à Moïse : « Et toi, fais approcher de toi Aaron ton frère, et ses fils avec lui, *d'entre les enfants d'Israël*, pour m'exercer la sacrificature, savoir Aaron, Nadab, Abihu, Éléazar et Ithamar, fils d'Aaron » (Ex. 28, 1). Ils devaient *approcher de l'autel* « pour faire le service dans le lieu saint » (v. 43). Un seul d'entre eux avait le privilège de s'approcher davantage encore de Dieu ; c'était le souverain sacrificateur, qui seul pouvait passer au-delà du voile. Mais après le péché de Nadab et d'Abihu, Dieu mit des restrictions à la jouissance de ce privilège spécial du souverain sacrificateur. — Or l'Éternel parla à Moïse après la mort des deux enfants d'Aaron, lorsque s'étant approchés de la présence de l'Éternel, ils moururent. L'Éternel donc dit à Moïse : « Parle à Aaron ton frère, et lui dis qu'il n'entre point *en tout temps* dans le sanctuaire au-dedans du voile, devant le propitiatoire qui est sur l'arche » (Lév. 16, 1, 2).

À Israël appartenait, sans doute, « le culte » de Dieu (Rom. 9, 4) ; mais il n'avait qu'un culte de proximité relative de Dieu. Le souverain sacrificateur était le plus près ; les sacrificateurs venaient ensuite, ils adoraient dans l'intérieur ; après eux étaient les Lévites, qui assistaient les sacrificateurs, et avaient la charge du tabernacle ; enfin le peuple, c'est-à-dire des adorateurs extérieurs, comme il est écrit : « toute la multitude du peuple était *dehors*, en prières, à l'heure du parfum » (Luc 1, 10). Mais même là, même dans ce parvis extérieur, aucun Gentil ne pouvait pénétrer (Act. 21, 28, 29).

Des sacrifices et une sacrificature sont des éléments essentiels au culte, et sans lesquels il ne peut y avoir aucun culte. C'est ce qui fut clairement et pleinement enseigné à Israël sous la loi.

Mais ici se présente le grand contraste entre le culte d'alors et celui de maintenant. Aussi bien que les anciens Israélites, nous avons besoin d'un sacrifice et d'une sacrificature pour pouvoir rendre culte ; mais, quoique adorant ainsi d'après le même principe qu'eux, notre culte est d'un ordre entièrement différent. Je dis qu'il est différent dans son ordre, aussi bien qu'il est essentiellement différent dans la dignité soit du sacrifice soit du sacrificateur.

À l'égard de cet important contraste entre le culte d'Israël sous la loi et celui de l'Église actuellement, nous ne sommes pas laissés à des conjectures ou à des inductions. Heureusement pour nous, le dixième chapitre de l'épître aux Hébreux nous donne le commentaire du Saint Esprit sur la remarquable solennité du grand jour des expiations ; commentaire qui a expressément pour but de faire voir que la position du véritable adorateur d'aujourd'hui est précisément l'**inverse** de celle des Israélites sous la loi. Méditons un peu là-dessus.

D'abord, les sacrifices offerts sous la loi ne pouvaient jamais placer ceux qui s'approchaient dans la position d'adorateurs *permanents* (c'est là évidemment ce que signifie le mot « consommer » dans le premier verset), et cela non pas seulement à cause de leur inefficacité intrinsèque, mais aussi à cause de leur répétition : car s'ils eussent pu le faire, il n'y aurait plus eu besoin de les offrir chaque année, « parce que ceux qui rendent leur culte, étant une fois purifiés, n'ont plus aucune conscience de péchés ». Maintenant remarquez que être consommé comme adorateur, c'est n'avoir plus aucune conscience de péchés. C'est là (conformément au point de vue sous lequel nous considérons maintenant le culte) être un vrai adorateur. Assurément cela élève extrêmement le culte. Ainsi, en effet, il n'est en aucune manière le moyen de notre justification, mais ce pour quoi nous sommes déjà justifiés. Et de quelle façon bénie l'apôtre oppose ici les *nombreux* sacrifices des adorateurs anciens, sacrifices qui ne pouvaient jamais ôter les péchés, avec la « *seule offrande* » par laquelle Christ « a consommé à perpétuité ceux qui sont sanctifiés » (v. 14). Israël était sanctifié pour un moment dans le jour des expiations ; mais même alors il ne l'était pas « quant à la conscience », que le sang de leurs sacrifices ne pouvait pas atteindre (Héb. 9, 9). Aussi leur culte doit avoir toujours été offert dans l'esprit d'esclavage qui produit la crainte (Rom. 8, 15). Il ne pouvait point y avoir là cette pleine liberté, que nous

avons par le sang de Jésus (Héb. 10, 19). La répétition incessante des sacrifices avait pour effet de rappeler incessamment le souvenir du péché. Mais Christ, après avoir offert pour les péchés un seul sacrifice, s'est assis à perpétuité à la droite de Dieu — non pas comme s'Il devait plus tard offrir un nouveau sacrifice, mais attendant que Ses ennemis soient mis pour marchepied de Ses pieds. À quoi nous pouvons ajouter le témoignage béni du Saint Esprit, relatif à la promesse spéciale de la nouvelle alliance : — « *Je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités* ». C'est pourquoi il n'est plus besoin de sacrifice pour le péché.

Le seul sacrifice, accompli et accepté, de Christ est donc d'une permanente efficace. Quiconque croit y trouve la rémission de ses péchés ; et celui qui croit n'a plus à attendre quelque autre sacrifice pour le péché (v. 17) ; car s'il en était ainsi, cela ramènerait le péché à la mémoire et sur la conscience. Et c'est toujours ce qui arrive quand l'âme ne se repose pas simplement sur le sacrifice de Christ accompli une fois pour toutes. La foi voit que la mort et la résurrection du Seigneur Jésus Christ ont eu lieu pour abolir l'infidélité, consumer le péché, faire propitiation pour l'iniquité, pour amener la justice des siècles... et pour oindre le saint des saints (Dan. 9, 24). Il fut révélé au prophète Daniel que cela était nécessaire pour faire de son peuple ce « royaume de sacrificateurs et cette nation sainte », qu'ils avaient en vain cherché à réaliser par leur propre obéissance. Aussi, dès l'instant qu'un Juif croyait à l'efficacité du « précieux sang de Christ », il était en état de pouvoir affirmer que c'était en effet là son privilège, selon ce qui est écrit : « Vous êtes la race élue, la sacrificature royale, la nation sainte, le peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de Celui qui *vous a appelés* des ténèbres à sa merveilleuse lumière » (1 Pier. 2). Ainsi la portion la plus relevée du culte, savoir la louange et l'adoration, peut maintenant devenir notre privilège : « Mon Dieu, ô Roi ! je t'exalterai, et je bénirai ton nom pour toujours et à perpétuité. Je te bénirai chaque jour, et je louerai ton nom pour toujours et à perpétuité » (Ps. 145). Tandis que la louange de Dieu est *dans le silence* en Sion [Ps. 65, 1], la bouche du pécheur, racheté à Dieu par le précieux sang de l'Agneau, est ouverte pour proclamer les louanges du Seigneur. Dieu Lui-même a créé le fruit des lèvres, en disant : Paix, paix à celui qui est loin et à celui qui est près (És. 57, 19).

Mais pour revenir à notre chapitre, la liberté de conscience est de l'essence même du vrai culte. Non pas ce que les hommes appellent liberté de conscience, mais la faculté de nous approcher de Dieu sans aucun sentiment de péché sur la conscience. Remarquez bien que ce n'est pas là prétendre que l'on est innocent ; ce n'est pas davantage faire profession que l'on ne sent point de péché ; car si « je n'ai rien sur ma conscience, je ne suis pas pour cela justifié » [1 Cor. 4, 4] : — mais c'est la conscience la plus entière et la reconnaissance du péché, avec la profession (retenons-la bien fermement) qu'il a été ôté pour toujours.

Tous les dons et les sacrifices offerts par un adorateur sous la loi, « ne pouvaient pas, quant à la conscience, consommer (ou rendre parfait) celui qui rendait son culte » (Héb. 9, 9). Il pouvait s'être approché de Dieu d'une manière exactement conforme au rituel prescrit, mais il devait l'avoir fait avec une conscience chargée. Aucune conscience ne peut être à l'aise devant Dieu, quand quelque chose dépend de ce que l'individu lui-même fait ou doit faire ; je dirais même encore, si cela doit dépendre maintenant de ce que Christ doit faire, au lieu de reposer sur ce qu'Il a déjà fait. L'adorateur doit être une fois et pour toujours purifié, ou il faut qu'il ait conscience de péché. Mais que, par la foi, il suive seulement Christ à travers le plus grand et plus parfait tabernacle, qui n'est pas construit par des mains, c'est-à-dire qui n'est pas de cette création [Héb. 9, 11], par lequel Christ est entré dans le sanctuaire ; qu'il voie seulement que ce n'est pas « au moyen du sang des boucs et des veaux, mais au moyen de *son propre* sang, que Christ est entré *une seule fois* dans le sanctuaire, ayant obtenu une rédemption éternelle » [Héb. 9, 12] ; alors où peut être la conscience de péché ? Christ n'a pas à entrer de nouveau, Il n'a plus de sacrifice pour le péché à offrir — plus d'autre sang à porter dans le sanctuaire, car où pourrait-il s'en trouver un d'un pareil prix ? Tout est fait une fois, et une fois pour toutes : — en

conséquence, celui qui rend culte, étant une fois purifié et purifié par ce sang (Héb. 9, 14), n'a plus aucune conscience de péché. Il peut servir le Dieu vivant. Rien ne dépend plus de ce que l'adorateur doit faire ; tout se rattache au sacrifice accompli, au sang précieux et à la sacrificature permanente du Seigneur Jésus Christ.

Mais encore. Quand Dieu avait affaire avec les Israélites, avant qu'Il leur parlât pour les faire entrer sous l'alliance, Il donna ce commandement à Moïse : « Va-t'en vers le peuple, et *sanctifie*-les aujourd'hui et demain, et qu'ils lavent leurs vêtements ». — « Et Moïse descendit de la montagne vers le peuple, et *sanctifia* le peuple ». — « Et Moïse fit sortir le peuple du camp pour *aller au-devant de Dieu* » (Ex. 19). Le peuple doit être *sanctifié* pour aller au-devant de Dieu, et sanctifié selon Sa volonté ; aussi Dieu dit, quand les fils d'Aaron s'étaient approchés pour offrir devant Lui du feu étranger : « Je serai sanctifié en ceux qui s'approchent de moi » (Lév. 10). Après ce terrible exemple, qui oserait s'approcher de Dieu sans être sanctifié de la manière voulue de Dieu, en sorte que Dieu puisse être sanctifié en lui ?

Or que nous est-il enseigné relativement à la sanctification du véritable adorateur actuellement ? Quoi — sur ce que Dieu demande actuellement pour que celui qui rend culte, une fois purifié, puisse approcher de Lui ? « Il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés ; c'est pourquoi, en entrant dans le monde, il dit : Tu n'as point voulu de sacrifice ni d'offrande, mais tu m'as arrangé un corps. Tu n'as point pris plaisir aux holocaustes, ni à l'oblation pour le péché ; alors j'ai dit : Voici, je viens, est-il écrit à mon sujet en tête du livre, je viens pour *faire, ô Dieu, ta volonté !... C'est par cette volonté que nous sommes sanctifiés*, au moyen de l'offrande du corps de Jésus Christ, faite une seule fois » [Héb. 10, 4-10]. Ainsi, c'est par l'ordonnance même de Dieu que nous sommes sanctifiés. La propre volonté de Dieu à cet égard a été faite ; et c'est pourquoi nous pouvons nous approcher de Lui comme des adorateurs une fois purifiés et sanctifiés, mis en lieu et place de *la nation sainte*. Ceux-là seuls qui, par la foi, se confient dans le sacrifice du corps de Jésus Christ, une fois offert et accepté, et qui ne doit jamais être renouvelé, sont constitués le peuple qui rend culte à Dieu. Cette place immuable et bénie leur est donnée par la volonté expresse de Dieu.

De plus, si nous considérons le sacrificateur, combien Aaron n'était-il pas occupé ! Il avait non seulement à offrir les sacrifices annuels dans le grand jour des expiations, mais il avait encore beaucoup à faire, et même chaque jour, afin que ceux qui étaient constitués adorateurs pussent rendre leur culte. Il avait le sacrifice du soir et du matin, et en outre tous les sacrifices occasionnels. Il pouvait en tout temps être appelé à présenter une offrande pour le délit, en sorte qu'il ne pouvait jamais s'asseoir comme quelqu'un qui aurait fini son œuvre et qui la contemplerait avec satisfaction.

Quel contraste béni nous avons ici : « Tandis que tout sacrificateur *se tient debout* chaque jour en officiant et en offrant plusieurs fois *les mêmes sacrifices*, qui ne peuvent *jamais* ôter les péchés ; Celui-ci, après avoir offert pour les péchés un seul sacrifice, *s'est assis* à perpétuité à la droite de Dieu ! » [Héb. 10, 11-12]. Telle est la position de Celui qui, ayant achevé Son œuvre, peut la contempler avec satisfaction et la présenter continuellement devant Dieu. Il n'est pas comme Aaron, s'attendant toujours à être appelé à offrir de nouveaux sacrifices ; mais cela ayant été fait une fois pour toutes, « il attend désormais que ses ennemis soient mis pour marchepied de ses pieds » [Héb. 10, 13] ; — car, par une seule offrande, Il a consommé à perpétuité ceux qui sont sanctifiés [Héb. 10, 14].

Enfin, la nouvelle alliance, non seulement a les promesses de tous les grands privilèges de l'ancienne, mais encore elle en assure l'acquisition qu'elle fait dépendre de la grâce de Dieu, après qu'il a été prouvé qu'ils ne pouvaient être obtenus par l'obéissance du peuple. « Si vous *obéissez exactement à ma voix*, et si vous *gardez mon alliance*, vous serez aussi *d'entre tous les peuples mon plus précieux joyau* ; quoique toute la terre m'appartienne ; et vous me serez *un royaume de sacrificateurs et une nation sainte* » [Ex. 19, 5-6]. Telle était la teneur de l'ancienne alliance ; ses promesses étaient conditionnelles et

dépendantes de l'obéissance du peuple. Mais « la meilleure alliance constituée sur de meilleures promesses » [Héb. 8, 6], s'exprime ainsi : « Voici l'alliance que *je traiterai avec eux* après ces jours-là, dit le Seigneur : *en mettant* mes lois dans leur cœur, *je les écrirai* aussi dans leurs entendements » [Héb. 10, 16]. Ici tout est fait par Dieu Lui-même; c'est pourquoi les promesses suivent nécessairement : les croyants deviennent un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. Et aux promesses ci-dessus est ajoutée celle-ci : « Je ne me souviendrai plus de leurs péchés et de leurs iniquités » [Héb. 10, 17]. Ainsi donc nous avons le témoignage du Saint Esprit à l'appui de cette vérité, que, par une seule offrande, Jésus a consommé à perpétuité ceux qui sont sanctifiés, parce que où il y a rémission des péchés, il n'y a plus d'offrande au sujet du péché.

Et quels admirables effets découlent pour nous de la reconnaissance du sacrifice unique et parfait de Christ; la dignité de la personne du Sauveur donnant à ce sacrifice son immense valeur. Notre position bénie est celle d'une maison spirituelle, d'une sacrificature royale, d'une nation sainte, d'un peuple acquis [1 Pier. 2, 5, 9], qui a le privilège, à l'exclusion de tous autres, d'être le peuple rendant culte à Dieu sur la terre. La place où nous a mis Dieu par Sa propre volonté, Christ par Son œuvre, et le Saint Esprit par Son témoignage distinct, est celle d'*adorateurs une fois et pour toujours purifiés* : sans aucune conscience de péchés! capables de nous approcher du vrai Dieu qui peut sonder nos cœurs, sans que nous ayons la moindre crainte que quelque culpabilité soit encore trouvée en nous ou qu'il y ait quelque imputation de péché qui n'ait pas été entièrement expiée. « Oh! que bienheureux est celui de qui la transgression est pardonnée, et dont le péché est couvert! Oh! que bienheureux est l'homme à qui l'Éternel n'impute point son iniquité, et dans l'esprit duquel il n'y a point de fraude! » [Ps. 32, 1, 2].

Un Israélite, s'approchant de Dieu selon la loi, pouvait-il être sans fraude devant Lui? Je ne décide pas; mais si nous avons le moindre soupçon, que Dieu voyait en lui un péché plus profond que celui que son offrande pouvait expier, ou qu'il pouvait avoir négligé quelque ordonnance prescrite, cela ferait de lui tout ce qu'on voudrait excepté un homme sans fraude. Assurément, celui qui venait à Dieu par la foi, non pas dans le lieu fixé pour cela, mais sous un figuier, pouvait être trouvé, dans une sainte confiance avec Dieu — un véritable Israélite en qui il n'y avait point de fraude [Jean 1, 48]. Tel était Nathanaël, qui, sous l'enseignement divin, reconnut immédiatement Jésus comme Fils de Dieu et Roi d'Israël. Sans doute il est un type des Israélites qui, sous la nouvelle alliance, devaient bientôt prendre la place la plus rapprochée de Dieu, comme un royaume de sacrificateurs et une nation sainte, par leur reconnaissance de Jésus comme le Fils — le sacrifice et le sacrificateur.

Celui qui rend culte, étant une fois purifié, est un adorateur sans fraude. Que cela soit bien reconnu, c'est notre portion *actuellement*, comme ce sera notre portion dans la gloire. Amen.

Pleine liberté pour entrer dans la sanctuaire (Héb. 10, 19)

Dans un précédent article sur le culte, nous avons montré que tous ceux qui croient en Jésus sont, par la volonté de Dieu, et au moyen de l'offrande du corps de Jésus, faite une fois pour toutes, constitués des adorateurs perpétuels. Nous devons maintenant rechercher quelle est la sphère de leur culte.

En Israël, sous la loi — le souverain sacrificateur étant plus rapproché de Dieu que les sacrificateurs; ceux-ci étant plus rapprochés que les Lévites, et les Lévites plus que le peuple — la sphère du culte était le tabernacle sur la terre. Mais actuellement, toute cette proximité relative de Dieu a pris fin, et de plus les adorateurs, une fois purifiés, sont introduits dans « le sanctuaire et le vrai tabernacle, que le Seigneur a dressé et non pas un homme », parce que c'est là que Jésus officie maintenant : « Nous avons un tel souverain sacrificateur, qui s'est assis à la droite du trône de la majesté dans les cieux, officier du

sanctuaire et du vrai tabernacle, que le Seigneur a dressé et non pas un homme » (Héb. 8, 1, 2).

En conséquence, ce n'est pas dans le culte du *peuple* sous la loi, mais dans le service des *sacrificateurs*, que nous trouvons le patron de notre culte et de sa sphère (Héb. 8, 4, 5). Nous n'avons proprement point de culte du *peuple*; tout est sacerdotal. Aussi, dans la sainte cité, la cour extérieure du temple, où le peuple adorait, nous est représentée prophétiquement comme jetée dehors; — ceux-là seuls étant reconnus de Dieu, qui adorent, comme sacrificateurs, dans le lieu saint ou dans les lieux célestes (Apoc. 11, 2). Nous sommes, en effet, un peuple *particulier*, qui est le trésor spécial de Dieu; et, comme tels, nous avons le privilège de rendre culte, non pas à distance comme le peuple, mais rapprochés comme les sacrificateurs; non pas dans le parvis extérieur, mais dans le temple même.

Nous savons bien qu'il y a dans l'Église ceux qui enseignent et ceux qui sont enseignés — ceux qui servent et ceux dont ils sont les serviteurs — ceux qui gouvernent et ceux qui obéissent — ceux qui paissent et ceux qui sont l'objet de soins pastoraux; tout cela est parfaitement vrai, mais n'a absolument rien à faire avec la bénédiction, commune aux uns tout aussi bien qu'aux autres, d'être des sacrificateurs à Dieu: « Il nous a fait rois et *sacrificateurs* à son Dieu et Père » (Apoc. 1, 6). « Vous êtes la *sacrificature royale* » (1 Pier. 2, 9). L'apôtre Paul était un sacrificateur à Dieu, mais il ne l'était pas plus qu'aucun de ceux qu'il salue dans ses épîtres, ou que le fidèle le moins instruit de toute l'Église. Les diversités entre les membres, provenant des dons divers de l'Esprit, doivent être soigneusement distinguées de leur égalité sacerdotale. Notre culte est donc un culte de sacrificateurs, et conséquemment les parvis célestes en sont la sphère.

Le redoutable avertissement donné par l'apôtre, qui, une fois ou l'autre, a fait trembler toute âme réveillée (Héb. 10, 28, 29), a pour but de nous tenir en garde contre les fatales conséquences d'un retour à l'ancien ordre de culte, comme s'il devait être le patron de notre culte au lieu d'en être le contraste. Il est vrai qu'il est dit (Héb. 9, 23) que le rituel de la loi était les symboles des choses qui sont dans les cieux, mais, indubitablement, c'est par voie de *contraste*, comme les cieux sont opposés à la terre, les choses faites sans main aux choses faites par des mains. Ainsi donc, revenir à l'ordre de culte sous la loi, c'est rejeter l'ordre céleste en lui préférant une copie du terrestre. Cela indique l'apostasie du culte. Et n'est-ce pas là le caractère particulier de l'église de professants ou de la chrétienté? Elle a imité l'ancien patron de la loi, au lieu du patron céleste. Elle a fait de nouveau une différence entre des sacrificateurs et un peuple, dans son clergé et ses laïques — distinction inconnue au Nouveau Testament. Ainsi l'église de professants met ses prêtres ou ses ministres dans une place comparativement plus rapprochée de Dieu, et elle tient le peuple à distance — faisant virtuellement du clergé l'Église, quand il est dit de tous les croyants: « Vous êtes une maison spirituelle » [1 Pier. 2, 5].

Or, qu'est-ce que cela sinon fouler aux pieds le Fils de Dieu? Comme si, après tout ce qu'Il a fait et souffert, nous étions encore à une aussi grande distance qu'auparavant, et comme si, avec Son office de souverain sacrificateur, nous avions encore besoin de l'intervention de quelqu'un pour nous approcher de Dieu! Dieu a jeté dehors la cour extérieure, et Il n'a aucun égard au culte qui y est offert; mais les hommes ont, d'une manière profane, cherché à la sanctifier, et en le faisant ils ont foulé aux pieds le Fils de Dieu. Nous avons déjà rappelé le commandement donné à Moïse de sanctifier le peuple pour aller au-devant de Dieu; nous avons rappelé aussi que c'est par la volonté de Dieu que nous sommes sanctifiés, au moyen de l'offrande du corps de Jésus Christ, faite une seule fois; mais retourner à l'ancienne forme, c'est, d'après l'apôtre, estimer *profane* le sang de l'alliance par lequel nous avons été sanctifiés — c'est le considérer comme ce qui nous tiendrait encore dehors, au lieu de voir en lui ce qui nous donne droit d'entrer dans le *saint des saints*. Et quel outrage pour l'Esprit de la grâce, qui rend témoignage à l'âme de la merveilleuse grâce de Dieu et de Christ, et qui est Lui-même, dans l'adorateur une fois

purifié, ce qui le rend capable de s'approcher de Dieu dans le culte ; car Dieu est Esprit, et il faut que ceux qui L'adorent, L'adorent *en Esprit* [Jean 4, 24] ! Quel outrage pour cet Esprit Saint, que de nous replacer en arrière à la distance où la chair doit toujours se tenir devant Dieu. Aussi, de là vient cette solennelle exhortation : Prenez garde qu'après avoir reçu la connaissance de la vérité, relativement à votre position de sacrificateurs et à votre proximité de Dieu — vous ne péchiez *volontairement* [Héb. 10, 26]. Car rendre culte à Dieu comme nous le trouvons bon, c'est l'essence même de la propre volonté. Dieu ne laisse rien à notre bon plaisir et à notre choix arbitraire, en fait de culte : nous n'avons pas le droit de décider que nous voulons retourner à l'ancienne forme ; Dieu l'a mise de côté, et y revenir, c'est nous exposer au jugement. En effet, il ne peut rester pour les adorateurs extérieurs qu'une attente terrible de jugement et l'ardeur d'un feu qui doit dévorer les adversaires [Héb. 10, 27]. Il ne reste plus de sacrifice pour le péché qui puisse vous rapprocher de Dieu ou vous rendre agréable à Dieu. Ce n'est pas là ce que Jésus se dispose à offrir, car Il l'a fait une fois pour toutes ; Il attend désormais que Ses ennemis soient mis pour marchepied de Ses pieds.

Mais même le service des sacrificateurs dans le lieu saint, quelque rapproché qu'il fût, n'est qu'en partie le modèle du service actuel des saints. Car maintenant *toute* proximité relative est abolie, et c'est la sphère du ministère du souverain sacrificateur lui-même que nous devons prendre, pour compléter l'idée de notre position sous l'évangile.

Pendant que le premier tabernacle était debout, le chemin du sanctuaire n'était pas encore manifesté, ou exposé à tous les yeux : « Le Saint Esprit montrant ceci, c'est que le chemin du sanctuaire n'était pas encore manifesté, pendant que le premier tabernacle était encore debout ; c'était là une parabole pour le temps présent » (Héb. 9, 8). Les sacrificateurs, quoique pouvant toujours entrer dans le lieu saint, n'avaient pas le droit d'aller plus loin. Le voile magnifique cachait à leurs regards le lieu très saint. Ce voile de bleu, de pourpre et d'écarlate, et de fin lin retors, fait d'ouvrage exquis, semé de chérubins, ce voile, étalé sous leurs yeux, pouvait bien, il est vrai, leur parler des gloires cachées derrière lui ; mais l'encensoir d'or, l'arche de l'alliance, couverte d'or de tous côtés, dans laquelle était l'urne d'or, contenant la manne, et la verge d'Aaron qui avait fleuri, et les tables de pierre de l'alliance, toutes ces choses étaient dérobées à la vue des sacrificateurs. Ils n'avaient pas accès à la présence immédiate de Celui qui habitait entre les chérubins sur le propitiatoire. Ce lieu n'était accessible qu'au seul souverain sacrificateur, et seulement une fois par année ; et alors même non sans du sang, qu'il offrait pour lui-même et pour les erreurs du peuple. Remarquez donc que le souverain sacrificateur ne pouvait pas entrer dans le lieu très saint en tout temps, comme les sacrificateurs pouvaient le faire dans le lieu saint ; et qu'il ne pouvait pas y entrer comme un *adorateur une fois purifié* ; car ce qu'il devait faire, avant d'y pénétrer, était la preuve évidente que le péché, en lui, n'avait pas été ôté pour toujours.

Mais maintenant tout est manifesté. Par le sang de Jésus, le chemin du saint des saints est ouvert. Avec quelle force cela fut indiqué par le voile du temple, qui se déchira en deux, lorsque Jésus était suspendu à la croix [Matt. 27, 51]. Oui, Jésus Lui-même est le chemin, le chemin vivant. S'il y a un voile, Il est ce voile — non pour nous cacher quelque chose de Dieu, mais pour exposer à notre vue tout ce qui peut être connu de Dieu. Or ici, ceux qui rendent culte, une fois purifiés, ont toujours la liberté d'entrer.

« Ayant donc, frères ». En invitant les autres à s'approcher, l'apôtre ne prend pas la position de quelqu'un qui serait dans une plus grande proximité de Dieu, comme s'il eût été le sacrificateur et eux le peuple ; lui, dans l'intérieur, et eux, en dehors ; mais il se met lui-même dans la même classe que ceux auxquels il s'adresse, les appelant frères, et s'exprimant ainsi : « Approchons-nous » ; — « retenons » ; — « prenons garde ». Quelle différence entre cela et l'ancien ordre de culte ! Moïse seul devait approcher, les autres devaient adorer de loin ; maintenant, nous sommes tous également près, nous avons tous une égale liberté d'accès dans le lieu très saint.

Qu'y a-t-il que le sang de Jésus ait laissé imparfait? Dans ce sang *répandu* nous avons la rémission de nos péchés. Par *l'aspersion* de ce sang, nous sommes déclarés nets comme des lépreux guéris, et sanctifiés comme adorateurs. Et en *étant porté* dans le saint des saints par Jésus Lui-même, ce sang nous donne un libre accès dans le ciel. Là il est toujours sur le propitiatoire et devant le propitiatoire; car c'est au moyen de ce sang que Christ est entré dans le sanctuaire, ayant trouvé un rachat éternel. Son entrée n'est pas une solennité annuelle, ni qui doit être toujours répétée. Le sang de l'offrande pour le péché était, dans le grand jour des expiations, apporté par Aaron au-dedans du voile, afin de faire «*expiation pour le sanctuaire, à cause des souillures des enfants d'Israël et de leurs fautes, selon tous leurs péchés*» (Lév. 16, 16). C'est ce qui, actuellement, a été fait une fois et pour toujours. L'expiation pour les lieux saints est à *perpétuité*; ils sont purifiés une fois et pour toujours tout aussi bien que l'adorateur lui-même. Oui, l'adorateur qui s'en approche n'a plus lieu de craindre d'y porter sa souillure, puisque le sang de Christ, qui purifie de tout péché, est là pour toujours devant Dieu. D'où vient que nous sommes souvent si éloignés de Dieu dans nos cœurs? N'est-ce pas parce que nous avons si peu le sentiment de l'efficace réelle du sang qui est *au-dedans du voile*, comme la provision miséricordieuse de Dieu Lui-même pour notre sainte, continuelle et libre communion avec Lui? «*Ayant donc, frères, pleine liberté pour entrer dans le sanctuaire par le sang de Jésus*».

Mais considérez par quelle voie nous nous approchons. Au mont Sinaï tout était éloignement. «*Tu mettras des bornes pour le peuple tout à l'entour, et tu diras : Donnez-vous garde de monter sur la montagne et de toucher aucune de ses extrémités. Quiconque touchera la montagne, sera puni de mort*» (Ex. 19, 12). Cette distance fut toujours le caractère du culte sous la loi : il y avait partout des barrières, que l'on ne pouvait franchir sous peine de mort. Aaron lui-même ne pouvait dépasser les barrières du voile en tout temps «*de peur qu'il ne mourût*». L'Israélite, adorateur extérieur, ne pouvait dépasser les limites de la tapisserie suspendue à la porte du tabernacle, «*de peur qu'il ne mourût*». Sous la loi, voir Dieu et vivre était une chose impossible. Mais aujourd'hui Jésus est le chemin, le chemin vivant, qui conduit en la présence de Dieu. Voir Jésus, c'est voir Dieu et vivre. Il n'est pas une barrière entre nous et Dieu, mais le chemin qui mène à Dieu. Grâce à Jésus, il n'y a plus de distance, il n'y a plus de barrières. Un Israélite contemplant de dehors la belle tapisserie, et désirait peut-être de la soulever pour entrer, mais s'il l'eût osé, la mort eût été aussitôt son partage; — eh bien ! qu'il regarde à Jésus qui dit : «*Je suis la porte ; si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé*» [Jean 10, 9]. Oui, la mort de Jésus est devenue pour nous le chemin vivant du lieu très saint. Mais, après s'être avancé derrière la tapisserie de la porte, le voile était là qui empêchait l'Israélite d'aller plus loin; eh bien ! qu'il regarde encore à Jésus : le voile, dit l'apôtre, c'est Sa chair. Le même Dieu, à qui nous avons affaire, nous est ainsi présenté comme plein de grâce et de vérité. Et si l'Israélite apercevait le voile déchiré, qu'il regarde de nouveau à Jésus et à Jésus crucifié, et la sainteté de Dieu l'invite à avancer au lieu de lui interdire l'entrée. Quelles paroles bénies pour l'adorateur une fois purifié : «*Chemin nouveau et vivant qu'il nous a ouvert au travers du voile, c'est-à-dire de sa chair*».

Et de plus, non seulement l'œuvre et le caractère de Jésus inspirent toute confiance, mais Il est Lui-même le souverain sacrificateur sur la maison de Dieu. Son ministère n'est jamais un seul instant interrompu. Il est dans le saint des saints, précisément à cause de l'expiation faite et pour le peuple et pour le sanctuaire : c'est pourquoi le temps actuel est pour nous, continuellement, un temps de culte. Combien la certitude de ces vérités est nécessaire pour nous donner la hardiesse d'entrer dans le sanctuaire. Le souverain sacrificateur n'a plus à entrer dans la maison; il y est continuellement; il a pris une place qu'Aaron ne pouvait jamais prendre dans le tabernacle : Il est sur Sa maison, qui est Sa maison; Il en est le maître; Il ouvre et personne ne ferme [Apoc. 3, 7].

Il est, à la lettre, un grand sacrificateur sur la maison de Dieu, ou «*un grand souverain sacrificateur*», comme Il est appelé au chapitre 4, verset 14. Les adorateurs eux-

mêmes entrent maintenant dans le lieu où le souverain sacrificateur avait, seul, le privilège d'entrer; ils le font en prenant eux-mêmes, à cet égard, la position de souverains sacrificateurs, et non pas seulement celle de sacrificateurs entrant dans le lieu saint. Aussi ils ont besoin d'un *grand* sacrificateur, de Celui qui est *sur* la maison, c'est-à-dire *sur* eux (Héb. 3, 6). C'est ce qu'il ne faut pas oublier. Nous ne sommes pas sacrificateurs de droit, nous ne sommes pas non plus des gens de la maison de droit — tout dépend du grand Sacrificateur : et notre entrée dans le saint des saints, maintenant par la foi et bientôt en réalité, est ce qui nous manifeste combien nous sommes débiteurs à Sa grâce.

Puissions-nous, en effet, par ces méditations, trouver une nouvelle efficace dans le sang de Jésus; et apprendre quel doit en être le prix devant Dieu, puisqu'il peut nous donner la liberté d'entrer dans le lieu très saint!

Et maintenant arrêtons-nous pour considérer ce qui a été fait pour nous — ce qui a été fait pour tout homme dont les yeux ont été détournés des choses visibles, au milieu desquelles il se trouve, pour contempler Jésus aujourd'hui caché dans le ciel à la vue du monde, mais révélé à la foi comme assis à la droite du trône de la majesté dans les cieux.

Ceux qui rendent culte ont été, une fois et pour toujours, purifiés par Son sacrifice offert une seule fois. Par la volonté de Dieu, ils ont été sanctifiés, au moyen de l'offrande du corps de Jésus Christ faite une seule fois. Un chemin vivant leur a été ouvert, par le sang de Jésus, pour les amener dans le saint des saints. Le lieu de culte leur est préparé, par le sang, pour qu'ils y adorent, tout comme eux, par le même sang, sont préparés pour y adorer. Le grand Sacrificateur est constamment dans ce lieu de culte; aucun ministère ne manque : Il est le ministre du sanctuaire et du vrai tabernacle, que le Seigneur a dressé et non pas un homme [Héb. 8, 2]. En même temps, Il est *sur* la maison, dont les portes sont toujours ouvertes et l'entrée toujours libre — tout est prêt sans que nous y soyons pour rien. Que nous reste-t-il donc sinon d'user de nos grands privilèges, et d'écouter cette parole : « Approchons-nous » ! C'est là, si le Seigneur le permet, ce qui fera le sujet du traité suivant.

Mais n'est-ce pas un motif de profonde humiliation pour les chrétiens qui reconnaissent, sans aucun doute, la valeur du sang de Jésus pour la rémission des péchés, mais qui n'ont aucun égard au prix de ce sang, en tant qu'il a purifié le lieu de culte pour ceux dont les péchés sont pardonnés? Le sang du sacrifice enseignait deux choses à l'Israélite : « C'est par du sang que presque *toutes choses* sont purifiées selon la loi; et sans *effusion de sang*, il n'y a pas de rémission » [Héb. 9, 22]. Il est bien des âmes qui savent combien le sang est précieux dans ce dernier sens, et qui n'en ont jamais considéré le prix quant au premier. Il est bien des chrétiens qui s'alarmeraient avec raison de tout ce qui donnerait lieu de supposer qu'il reste encore quelque chose à faire par Jésus pour leur justification, et qui ne se font pas le moindre scrupule d'annuler une partie, des plus importantes, de l'œuvre de Jésus, celle qui concerne le culte, par le rituel auquel ils s'assujettissent. La vérité *prêchée* réjouit leur âme et leur procure peut-être un heureux affranchissement — ils se soumettent à la liturgie comme à une affaire de convenance, et, dans plusieurs cas, ils ne la supportent qu'à cause du sermon. Mais quelle effrayante dégradation du culte! Quel mépris du sang de Jésus porté dans le saint des saints! Quel oubli de notre position sacerdotale, en tant que adorateurs une fois purifiés pour les parvis célestes eux-mêmes!

Que le Seigneur pardonne à Ses saints d'avoir ainsi outragé Sa grâce par le mode et le caractère de leur culte; et qu'Il les amène, par Son Esprit, dans le seul lieu du culte agréable à Dieu — dans le saint des saints!

S'approcher de Dieu (Héb. 10, 22)

C'est une grande bénédiction que de pouvoir dire à un pauvre pécheur dont la conscience est réveillée, qu'en Jésus il trouvera tout ce qui lui est nécessaire pour la

rémission de ses péchés, pour sa justification et pour son salut éternel. Et ce n'est pas une moins grande bénédiction que de pouvoir dire à ceux qui sont venus à Jésus, que tout est accompli, pour qu'ils puissent rendre culte dans le saint des saints ; que tout y est ordonné par Jésus, pour qu'ils puissent y entrer, et que Lui-même a consacré le chemin par lequel ils s'approchent.

Le temps viendra où « plusieurs peuples iront et diront : Venez, et montons à la *montagne* de l'Éternel, à la *maison* du Dieu de Jacob, et il nous instruira de ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers, car la loi sortira de Sion, et la parole de l'Éternel sortira de Jérusalem » (És. 2, 3). Mais maintenant, c'est le temps pour les croyants de s'exciter les uns les autres à entrer dans le lieu très saint, c'est-à-dire, dans le ciel même, parce que Jésus est là, et que Son sang est là. « Venez, disent-ils, approchons-nous avec un cœur vrai ».

Sous la loi, une grande portion du ministère des sacrificateurs s'accomplissait en dehors du tabernacle, et par conséquent à la vue de l'adorateur. Si celui-ci offrait un holocauste, il devait l'amener à l'entrée du tabernacle d'assignation, où l'animal était égorgé ; puis les sacrificateurs en répandaient, devant lui, le sang tout autour sur l'autel qui était à l'entrée du tabernacle d'assignation. Cette partie de l'œuvre du sacrificateur était visible pour les adorateurs extérieurs. Mais celui qui pouvait approcher jusque-là n'était jamais satisfait quant à sa conscience. Il venait, il est vrai, jusqu'à ces sacrifices, il les voyait offrir, mais ils étaient complètement inefficaces pour purifier sa conscience. « Car il est impossible que le sang des *taureaux et des boucs ôte les péchés* » [Héb. 10, 4]. Mais maintenant toute cette œuvre extérieure a été une fois et pour toujours accomplie, le ministère du sacrificateur est tout intérieur et invisible ; aussi n'est-il connu qu'à la foi, par la révélation de Dieu.

Mettons-nous à la place d'un adorateur hébreu, auquel la grâce de Dieu avait appris à connaître Jésus, comme le seul sacrifice pour le péché, et comme le souverain sacrificateur, toujours vivant dans le saint des saints. Quels combats devaient s'élever souvent dans son esprit, lorsqu'il s'approchait de Dieu, parce qu'il n'avait point de sacrifice à offrir, rien de visible, sur lequel il pût s'appuyer, aucune victime sur la tête de laquelle il pût poser les mains. Quel dévouement il devait avoir pour Jésus pour pouvoir s'approcher, et considérer tout ce à quoi il avait été précédemment habitué, comme remplacé par Jésus, en sorte que tout ce qu'il avait *vu* autrefois ne pouvait être discerné maintenant que par la foi, comme accompli en Christ ! Et ne sommes-nous pas souvent infidèles à Jésus à cet égard ? Ne nous laissons-nous pas aller souvent à penser qu'il reste encore quelque chose à faire, soit par nous, soit par Lui, afin de nous rapprocher ? Ne nous laissons-nous pas ainsi souvent préoccuper des détails du culte, plutôt que de Jésus qui en est la substance ? Ne Lui sommes-nous pas souvent infidèles, en doutant du droit que nous avons de nous approcher, parce que nous trouvons de l'éloignement dans nos cœurs, comme si c'était l'ardeur de nos affections, au lieu du sang de Jésus, qui nous approchait ?

Mais, ô mes bien-aimés, combien l'Église a été infidèle à Jésus ! Combien d'adorateurs, qui sont encore souvent comme accablés par un fastidieux rituel, et auxquels il n'a jamais été donné de connaître qu'ils ont été une fois et pour toujours purifiés, ni que tout est préparé pour qu'ils puissent entrer dans le sanctuaire ! Ils sont ramenés à ce qui est visible, et doivent supporter tout au long la routine du service, n'allant jamais plus loin que la porte du tabernacle ! Ils sont tenus à la distance des Juifs éloignés, au lieu d'occuper la place de sacrificateurs sanctifiés pour les ministères et le culte célestes !

Et ne nous arrive-t-il pas souvent de voir des âmes en grand nombre amenées à mettre l'acte du culte à la place de Jésus ? Assurément, ce n'est *pas* là s'approcher avec un cœur vrai. Si vous nourrissez quelque doute sur la pleine suffisance de Son sacrifice, ou sur la parfaite efficace de Sa sacrificature, ou sur Sa sympathie et Ses tendres compassions, vous ne vous approchez pas avec un *cœur vrai*. Si nous nous retirons à distance après tout ce que Jésus a fait, sommes-nous sincères à Son égard ?

Mais c'est une trahison positive envers Lui que d'ériger une classe d'hommes en individus plus rapprochés de Dieu que les autres, les mettant virtuellement *dedans* et mettant virtuellement les autres *dehors*. S'appuyer sur des prêtres, un clergé ou des ministres du culte, comme s'ils étaient nécessaires *pour le culte*, c'est décidément nier l'efficace de la personne et de l'œuvre de Christ. Cela vient de ce qu'on s'est éloigné de la vérité quant à la justification du pécheur devant Dieu, par le seul sacrifice de Christ. Un culte à distance est la conséquence nécessaire d'une imparfaite justification. Si l'on n'admet pas en plein la justification du pécheur devant Dieu par le sang de Jésus, beaucoup moins admettra-t-on la liberté d'entrer dans le lieu très saint pour le culte, et grâce au même sang, comme le privilège commun de tous les saints. Mais là même où la vérité quant à la justification a été recouvrée et prêchée, nous voyons encore des formes et un rituel de culte tout à fait subversifs de la vérité. L'accès, proclamé dans l'évangile prêché, n'est point permis à ceux qui ont cru à cette prédication. Ainsi les saints sont, de fait, tenus à distance ; ainsi ils sont appris à se défier de Jésus ! Mais supposons que toutes les églises d'un pays soient soudain fermées, que tous les ministres de l'évangile soient soudain jetés en prison, n'est-il pas vrai que l'affection sincère pour Jésus pousserait aussitôt Ses saints à se réunir pour rendre culte, par la foi, dans le saint des saints — sachant bien que là le ministère du grand souverain Sacrificateur ne peut jamais, un seul instant, être suspendu ? « Approchons-nous avec un cœur vrai, dans une pleine assurance de foi » !

Quant à ces mots, « une pleine assurance de foi », elle n'emporte nullement l'idée d'une certaine mesure de foi à laquelle il faut parvenir. Il ne s'agit pas ici de la mesure de la foi, il s'agit qu'elle porte sur son véritable objet. La foi peut être encore des plus faibles, mais, si faible qu'elle soit, qu'elle embrasse pleinement son propre et véritable objet.

Nous trouvons ailleurs, dans le Nouveau Testament, des expressions toutes semblables. Il est dit d'Abraham : « Il ne forma point de doute sur la promesse de Dieu par incrédulité, mais il fut fortifié dans la foi, donnant gloire à Dieu, et *pleinement persuadé* que ce qu'il a promis, il est puissant aussi pour l'accomplir » (Rom. 4, 20, 21). Et encore : « Que chacun soit *pleinement persuadé* dans son entendement » (Rom. 14, 5). Dès l'instant que l'âme a saisi Jésus, elle est délivrée d'elle-même, et doit être pleinement persuadée que tout ce qu'il lui faut lui est offert dans l'objet que la foi lui propose, c'est-à-dire dans Jésus. Cet œil simple sur Jésus, voilà ce dont nous avons besoin dans le culte. Les choses mêmes que, dans sa sagesse, l'homme regardait comme des moyens propres à aider à la dévotion, sont réellement de grands obstacles à la dévotion. Il n'est, pour ainsi dire, pas un sens que les hommes ne cherchent à satisfaire dans les détails de leur culte. Or ici le but essentiel de l'apôtre est précisément de détourner les adorateurs des choses qui tombent sous les sens, et auxquelles ils avaient été accoutumés, afin de concentrer leur âme sur un seul objet, dans lequel elle devait trouver tout ce dont elle avait besoin.

Impossible que nous regardions à notre titre pour rendre culte à Dieu sans voir notre salut. De quelle manière bénie Dieu a lié ces choses l'une à l'autre, et quelle perversité chez l'homme qui les sépare, soit en appelant indifféremment croyants et incrédules à rendre culte, soit en imposant aux fidèles une forme qui annule ou nie le sentiment d'une parfaite justification. Tout ce qu'il nous faut pour parvenir à un culte plus heureux et plus saint, c'est une foi plus simple en Jésus. Sommes-nous pleinement persuadés que tout ce qu'il fallait faire pour nous préparer une place où nous pussions nous rencontrer avec Dieu, Jésus l'a fait — alors approchons-nous.

Et avec quelle confiance et quelle sainte liberté nous pouvons le faire — « ayant des cœurs arrosés et purifiés d'une mauvaise conscience ». Le lépreux, pour être nettoyé, afin d'être mis de nouveau en état de participer au privilège du culte, devait recevoir l'aspersion du sang (Lév. 14, 7). L'Israélite, qui avait touché quelque chose qui le rendait souillé, devait recevoir l'aspersion de l'eau de purification (Nomb. 19) ; mais elle ne sanctifiait que quant à la pureté de la chair (Héb. 9, 13). Lors de la consécration des sacrificateurs, le sang était

mis sur le mou de leur oreille droite, sur le pouce de leur main droite et sur le gros orteil de leur pied droit, afin qu'ils pussent s'approcher et faire le service devant Dieu (Ex. 29). Qu'est-ce que tout cela en comparaison d'un cœur purifié d'une mauvaise conscience par l'aspersion du sang de Jésus? Ce n'est plus ici une purification de la chair, mais une purification du cœur par la foi. La chair purifiée pour le culte pouvait exister en même temps qu'une mauvaise conscience, mais cela ne peut pas avoir lieu avec un cœur purifié. Il n'y a que ce qui ne tombe pas sous les yeux, savoir l'efficace purifiante du sang de Jésus, qui puisse parfaitement conserver une bonne conscience.

Avant de pouvoir revêtir les saints vêtements de lin, Aaron devait laver sa chair avec de l'eau (Lév. 16, 4); il en est encore ainsi maintenant : « le corps lavé d'eau pure ». Nous ne pouvons revêtir nos robes blanches qu'autant que nous connaissons réellement ce qu'est la communion avec la mort de Jésus. Il faut dépouiller le vieil homme avant de pouvoir revêtir l'homme nouveau. Et cela a été fait pour nous une fois pour toutes, dans la mort et dans la résurrection du Seigneur Jésus. Cependant combien n'est-il pas important pour nous, lorsque nous nous approchons du saint lieu de notre culte, ou du saint des saints, de nous rappeler habituellement que nous sommes morts, et que nous vivons en Jésus! Nous avons affaire avec le Dieu vivant — lequel est aussi un feu consumant [Héb. 12, 29]. Tout ce qui est contraire à la vie a été mis de côté par la mort de Jésus. « Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu » [Col. 3, 3]. Et ce n'est que, comme vivants de morts que nous étions, que nous pouvons nous approcher de Lui.

« Retenons la profession de l'espérance sans varier » [Héb. 10, 23]. Ceci se rapporte à ce qui est dit dans le chapitre sixième : « afin que nous ayons une puissante consolation, nous qui avons eu notre refuge à saisir *l'espérance* qui nous est proposée, et que nous tenons comme une ancre de l'âme, ancre sûre, ferme, et qui pénètre au-dedans du voile ». Notre espérance est d'être là, le lieu très saint étant la place qui nous appartient en tant que sacrificateurs à Dieu ; mais, par la foi, nous y adorons actuellement en esprit.

Il est, sans doute, difficile de retenir une profession, qui est en contradiction avec tout ce que nous pouvons *voir* en nous et autour de nous. Jésus fit, devant Ponce Pilate, « la belle confession » [1 Tim. 6, 13] qu'Il était Roi, sans avoir en Lui ou autour de Lui aucune marque de royauté. Sa confession semblait démentie par Son apparence. Timothée avait fait une « belle confession en présence de beaucoup de témoins » (1 Tim. 6, 12), et il avait besoin qu'on le lui rappelât. Il en est ainsi de nous, car nous sommes constamment enclins à oublier que c'est en espérance que nous sommes ce que nous sommes. Impossible à nous de démontrer à d'autres, d'une manière satisfaisante, que nous sommes ce que nous professons être.

Nous pouvons bien donner de bonnes raisons de l'espérance qui est en nous, parce que le précurseur est déjà entré *pour nous* au-dedans du voile; mais nous ne pouvons répondre, par des preuves, aux prétentions inquiètes de nos esprits ou des esprits d'autrui. Non, et que Dieu en soit béni! Il a fait reposer notre espérance sur un fondement plus sûr que toutes les preuves que nous pourrions présenter, savoir sur le fondement de Son immutabilité et de Sa fidélité — « car Celui qui a promis est fidèle » [Héb. 10, 23].

Le terme rendu par « retenons » est fort énergique; il revient à ceci : « Saisissons et tenons avec force ». Et pourquoi cela? Parce que, s'il y a quelque chose que Satan cherche, par tous les moyens, à nous arracher, c'est notre espérance. Et n'est-ce pas ce qu'il n'a que trop bien réussi à faire dans l'Église en général, en induisant tant de chrétiens à prendre pour leur espérance ce qui, dans le fait, est le fondement de leur espérance, c'est-à-dire leur justification? La justice actuelle du croyant est le principe de son espérance. Le saint des saints n'est ouvert qu'à ceux qui ont été une fois et pour toujours purifiés. Si notre espérance n'a pas sa source dans ce qui est *au-dedans du voile*, comment pourrait-elle être ferme? À l'exception de cela, tout doit être ébranlé. Si donc nous ne connaissons pas une justice accomplie, qui nous met en état d'entrer dans le tabernacle, la paix de nos âmes doit nécessairement être chancelante.

Un Israélite pouvait s'approcher de la porte du tabernacle avec un sacrifice à offrir ; mais ce sacrifice *devait encore* être déclaré acceptable et être accepté ; tandis que c'était à cause d'un sacrifice déjà offert et accepté que le souverain sacrificateur entrait dans le lieu très saint. Il en est de même du droit que nous avons d'entrer au-dedans du voile — le seul sacrifice de Jésus nous a donné pour toujours la liberté d'y entrer. Quelle ruse Satan déploie dans ses machinations contre la vérité ! Quand il n'a plus pu tenir cachée la doctrine de la justification par la foi, il s'est efforcé de la dépouiller de sa réelle efficacité, chez ceux qui l'avaient reçue, en cherchant à la leur faire regarder comme *l'objet de l'espérance*, et non pas comme *la portion actuellement possédée par tous ceux qui sont venus à Jésus*. Ainsi, en fait, la paix de l'évangile est inconnue, quoique l'évangile soit peut-être fidèlement annoncé. Et quand on fait consister l'espérance en la *justification par la foi*, cela conduit toujours à un culte à distance. Combien n'est-il pas de vrais croyants chez lesquels la paix de l'évangile est interrompue par les actes mêmes de leur culte !

C'est pourquoi, frères bien-aimés, saisissons et retenons fermement cette confession comme notre plus précieux trésor : *Étant actuellement justifiés par la foi, notre espérance n'est rien moins que le saint des saints, et c'est là que nous adorons déjà maintenant en esprit*. Notre espérance est indépendante de nous-mêmes — elle est liée à la fidélité immuable de Dieu — elle est assurée par le sang de Jésus, et elle est déjà rendue ferme au-dedans du voile ; car Jésus y est, et y est *pour nous*. Tenez-vous en garde contre la fausse humilité, qui n'est qu'un manteau mis sur l'incrédulité et la confiance en soi-même. Si vous regardez à vous-mêmes, vous êtes sans espérance ; il n'y a rien devant vous qu'une attente terrible de jugement. Regardez donc à Jésus, et connaissez votre espérance. Où est-Il ? Dans le saint des saints, comme le *précurseur* ! Que cette pensée dissipe toutes les incertitudes, réponde à tous les doutes et à toutes les difficultés. En dépit de toutes les apparences, retenons fermement la profession de l'espérance sans varier.

« Et prenons garde les uns aux autres, pour nous exciter à l'amour et aux bonnes œuvres » [Héb. 10, 24]. Ici le Saint Esprit nous rappelle que nous avons aussi une œuvre de sacrificateurs à accomplir. Dans les cas de lèpre, le sacrificateur devait prendre garde ou examiner — et nous, comme sacrificateurs, nous avons aussi à prendre garde les uns aux autres, non pas pour examiner si nous sommes purifiés ou non, car le grand souverain Sacrificateur Lui-même a prononcé à notre égard et avec autorité cette déclaration : « Vous êtes déjà nets » [Jean 15, 3] ; mais nous devons prendre garde les uns aux autres pour nous exciter à l'amour et aux bonnes œuvres. L'expression est bien remarquable : « prenons garde *les uns aux autres* ». Un seul, savoir le Seigneur Lui-même, occupe, de droit, la place de sacrificateur pour l'Église ; aussi nous devons *prendre garde les uns aux autres*. Mais comme cet exercice de nos fonctions sacerdotales, communes et réciproques, est complètement annulé, partout où l'on rétablit un ordre de sacrificature, dominant sur les chrétiens ! Qu'est-ce que le confessionnal ? Qu'est-ce que l'absolution et choses semblables ? — sinon le sacrificateur déclarant de nouveau le lépreux purifié. Et comme ces abus, et tous les abus analogues, doivent être efficaces pour nous détourner et nous empêcher de prendre garde les uns aux autres ! Nous ne pouvons remplir ce devoir qu'autant que nous nous tenons nous-mêmes dans la grâce, et que nous reconnaissons que nos frères sont dans la même grâce et dans la même proximité de Dieu que nous. C'est comme étant ensemble dans le lieu très saint que nous devons prendre garde les uns aux autres. C'est en nous voyant là que nous devons nous aider mutuellement à découvrir tout ce qui est incompatible avec notre position élevée et bénie. Là point de place pour la rivalité — tous sont sacrificateurs ; mais abondamment place pour l'amour ; et la mesure de notre amour mutuel doit être l'amour qui nous a introduits là où nous sommes. Quant aux bonnes œuvres, elles doivent aussi être jugées d'après la même règle. Nulle règle inférieure au sanctuaire lui-même ne peut maintenant être prise pour déterminer ce qui est une bonne œuvre. Cela seul qui convient au saint des saints, peut convenir à ceux qui sont sanctifiés pour y adorer. Ce n'est pas du tout à ce que les hommes appellent bonnes

œuvres, mais à ce que Dieu estime tel, que nous devons nous exciter les uns les autres. Le parfum de grand prix répandu sur les pieds de Jésus n'est qu'une vaine prodigalité et une extravagance aux yeux des anciens ou des modernes utilitaires, mais aux yeux de Jésus c'était une bonne œuvre. Les deux pites de la veuve Lui sont plus précieuses que les splendides offrandes du riche. Qu'il est rare que ce que les hommes jugent bon soit réellement tel devant Dieu; et comme ce que Dieu estime précieux est constamment méprisé parmi les hommes! C'est pourquoi Christ fut le méprisé et le rejeté des hommes; c'est pourquoi aussi les œuvres réellement chrétiennes sont toujours exposées au même mépris. Combien n'est-il donc pas nécessaire pour nous de nous tenir en esprit dans le saint des saints, pour y faire l'épreuve de ce qu'est la volonté de Dieu, bonne, agréable et parfaite [Rom. 12, 2].

En outre, non seulement il est ici question de cette constante excitation à l'amour et aux bonnes œuvres, mais de plus il est ajouté : « n'abandonnant pas notre réunion (proprement : le rassemblement de nous-mêmes), comme c'est la coutume de quelques-uns » [Héb. 10, 25].

Quand les Israélites furent entrés en Canaan, ils ne devaient pas offrir leurs sacrifices ou adorer où ils voulaient, mais seulement au lieu que l'Éternel aurait choisi pour y mettre Son nom. Jérusalem devint le lieu où montaient les tribus. Mettez-vous à la place d'un Hébreu croyant, dans un jour de fête solennelle à Jérusalem; à la place, par exemple, de l'un des trois mille convertis par la première prédication de Pierre. Des multitudes de Juifs, venant de tous les pays qui sont sous le ciel, sont rassemblés autour de lui. Jérusalem est remplie d'adorateurs, pendant que lui doit se tenir à part de tout ce qui les attire. Quels combats dans son âme pour pouvoir se décider à se tenir éloigné de la foule dévote! En le faisant, ne s'exposait-il pas à paraître un ennemi de son pays et du temple? Pensez, en outre, au contraste, dont son esprit devait être frappé, entre la chambre haute ou tel autre bien modeste local, et le magnifique temple. Ne fallait-il pas qu'il eût une foi bien simple en Jésus, pour aller se réunir, afin de rompre le pain et de rendre culte, avec un certain nombre de personnes aussi obscures que lui, sans sacrificateur visible pour diriger ce culte, sans sacrifice, sans parfum, sans autel, sans cuve d'airain? La multitude, observant la fête solennelle, n'était-elle pas là pour accuser, en quelque sorte, le culte auquel il s'était joint de n'être pas un culte du tout? Assurément il y a une grande force dans ces paroles : « *n'abandonnant pas notre réunion, comme c'est la coutume de quelques-uns* ».

Oui, quelques-uns, même parmi ceux qui croyaient en Jésus, hésitaient à reconnaître comme un culte ce qui était sans formes extérieures. Il en coûte beaucoup à recevoir Jésus comme tout et, par conséquent, à laisser toutes les ombres. La réunion d'eux ensemble était le grand témoignage contre la religion du monde, et en faveur de cette vérité que Jésus était tout. C'était proclamer que Jésus était la substance du culte, et que le culte doit être maintenant en harmonie avec la place et la puissance de Sa sacrificature. Le petit troupeau méprisé, dans la chambre haute, se nourrissait de la substance, tandis que le monde religieux, dans le somptueux temple, se prosternait encore devant les ombres. Ce troupeau méprisé avait, par la foi, accès au saint des saints; ceux qui en faisaient partie savaient que Jésus y était entré pour eux et comme le précurseur : et Le connaissant de cette manière, ils pouvaient se réunir en tout temps et en tout lieu, car le nom du Seigneur était pour toujours mis sur le lieu de leur réunion. Ils étaient des adorateurs dans le sanctuaire, quel que pût être le lieu de leur rassemblement sur la terre.

Aussi nous lisons que « le premier jour de la semaine, les disciples *s'assemblaient* pour rompre le pain » (Act. 20, 7). Ils pouvaient avoir ou n'avoir pas quelqu'un pour leur distribuer la Parole de Dieu — c'était là une chose accessoire; ils se réunissaient pour un but spécial et positif : *pour rompre le pain*¹. À Troas, Paul vint au milieu d'eux, et il s'entretint avec eux et leur fit un long discours, mais c'était parce qu'il devait partir le

¹ Maintenant, au lieu d'aller *rompre le pain*, l'on va au *sermon*. Ces deux locutions indiquent d'où l'on est tombé, et jusqu'où l'on est tombé quant au culte.

lendemain. Ils se réunissaient comme disciples. Or empêcher, de quelque manière, les disciples de se réunir ensemble, n'est-ce pas fouler aux pieds le Fils de Dieu, qui non seulement leur en a donné le droit, mais qui encore a fait consister en cela la confession collective de Son nom ? Il est nécessaire de nous exhorter les uns les autres à cet égard, car il y a pour nous un danger imminent de retourner en arrière à l'ancien ordre de culte. Et l'Esprit de Dieu a bien prévu cette tendance et les progrès qu'elle ferait. Il a vu clairement que, à mesure qu'approcherait le jour où le Seigneur Jésus sera révélé, le culte deviendrait de plus en plus mondain — de plus en plus conforme à l'ancien patron juif de culte à distance. Aussi le progrès même des temps et des choses rend toujours plus nécessaire l'exhortation de nous tenir fermement, comme disciples, dans la simplicité de la grâce. Rien de plus miséricordieux que le moyen par lequel le Seigneur a voulu nous prémunir contre les progrès du mal. Précisément à proportion que, dans les esprits des chrétiens, la pensée a prévalu que les bénédictions iraient en croissant au milieu du monde, le culte s'est adapté au monde. Mais quand il a plu à Dieu d'ouvrir les yeux de quelques-uns de Ses saints pour qu'ils vissent les incessants progrès dans le mal, et les grandes prétentions de la chair, Il les a, en même temps, ramenés à plus de simplicité chrétienne. Et le devoir de nous exhorter les uns les autres, d'autant plus que nous voyons approcher le jour, consiste d'abord à éprouver toutes choses à la lumière de ce jour, et à nous convaincre que rien de ce qui n'est pas de Christ ne pourra subsister alors.

Sans doute le Seigneur veut que Ses saints aient le sentiment de tout ce qu'ils ont perdu ; mais Il veut aussi les rendre sensibles à la valeur de ce qui leur reste. S'Il devait dire à Son ancien peuple : « Qui est celui qui est demeuré de reste d'entre vous, qui ait vu cette maison dans sa première gloire, et telle que vous la voyez maintenant ? N'est-elle pas comme un rien devant vos yeux au prix de celle-là ? » [Agg. 2, 3], Il ne le disait pas pour les décourager mais, au contraire, pour les fortifier. Toute la gloire extérieure s'en était allée, mais l'Éternel était toujours là. C'est pourquoi Il ajoute : « Maintenant donc toi, Zorobabel, fortifie-toi... et travaillez, car *je suis avec vous*, dit l'Éternel des armées. La parole de l'alliance que je traitai avec vous, quand vous sortîtes d'Égypte, et mon Esprit demeurent au milieu de vous ; ne craignez point » [Agg. 2, 4-5]. Dieu demeure constamment le même, et la puissance qu'Il avait déployée jadis pour délivrer Son peuple était la vraie force de ce peuple au milieu de sa faiblesse ; en sorte que leur faiblesse même devenait leur force. — De même, à mesure que nous voyons approcher le jour, en remarquant que tout ce qui nous entoure n'est pas préparé à la rencontre de ce jour, Dieu veut que Ses saints soient consolés et fortifiés en s'exhortant les uns les autres à faire usage de ce qui leur reste ; et tant que Jésus demeure dans le saint des saints, et qu'Il comparait pour eux devant la face de Dieu, ils peuvent toujours s'approcher. Oui, c'est notre privilège de le faire, maintenant surtout que cette économie s'approche rapidement de la fin de sa carrière, davantage, du moins, que dans les jours de l'apôtre. Il est vrai que l'infidélité des hommes a mis bien des choses entre eux et Dieu, mais ce qui nous rapproche demeure toujours, savoir le sang de Jésus, dans le saint des saints. Approchons-nous donc.

Bien-aimés, oh ! combien cette exhortation est nécessaire de nos jours ! Combien de chrétiens qui méprisent un simple culte, quoique ce soit là leur grand privilège ! Combien de fidèles, auxquels il faut quelque chose de plus que la présence du Seigneur pour les engager à se réunir² ! Jésus n'est réellement pas pour eux la grande, la substantielle ordonnance de Dieu. *Se réunir ensemble* ne suffit pas pour les réjouir. Oh ! n'abandonnons pas notre réunion ; car si nous le faisons, nous risquons d'oublier que nous sommes des adorateurs une fois et pour toujours purifiés, et que notre lieu de culte est le sanctuaire d'or, lui-même aussi une fois et pour toujours purifié. Là *nous avons* un souverain sacrificateur, qui peut nous amener tout d'un coup jusqu'au trône de la Majesté dans les cieux — lequel est pour nous un trône de grâce, quoique Celui qui l'occupe soit saint, saint,

² Combien d'assemblées qui sont plus nombreuses, lorsqu'elles sont *présidées* par tel ou tel *orateur* ! On se dit : Allons entendre un tel, et non réunissons-nous, Jésus sera avec nous.

saint [És. 6, 3].

Bien-aimés, c'est donc aussi une partie de notre profession, que de protester, en nous approchant, contre toutes prétentions à la sacrificature, toute répétition de sacrifice, et toutes les absolutions réitérées. Notre culte doit être caractérisé non moins par une liberté pleine de confiance à nous approcher de Dieu, que par le respect pour Son nom. Le jour approche. Ce qui l'indique, entre autres, c'est le retour aux ordonnances. Tenez ferme votre profession; que ce soit Jésus en opposition à toutes les prétentions de la chair. Soyez assurés que tout ce qui n'est pas de Lui n'est absolument rien autre qu'une ordonnance charnelle, qui ne sera, en aucune manière, reconnue par le Seigneur, quand Il apparaîtra dans Sa gloire.

Si nous regardons en avant, que voyons-nous par rapport au culte? Toutes les ombres passées pour toujours, la substance seule qui demeure: « Je n'y vis point de *temple*; car le Seigneur Dieu tout-puissant en est le *temple*, ainsi que l'Agneau » [Apoc. 21, 22]. Et encore: « Le trône de Dieu et de l'Agneau y sera; et ses esclaves lui rendront leur culte; et ils verront sa face; et son nom sera sur leurs fronts. Et il n'y aura point là de nuit. Et ils n'ont pas besoin de flambeau, ni de la lumière du soleil; parce que le Seigneur Dieu les illumine. Et ils régneront aux siècles des siècles » [Apoc. 22, 3-5]. Ils *rendront culte* et ils *régneront* à la fois. Ils seront alors manifestés comme sacrificateurs et rois. Mais maintenant, sachant que la grâce les a déjà rendus tels, c'est leur privilège d'approcher par la foi de ce lieu glorieux, où ils seront en réalité, quand le temps sera venu. C'est surtout en regardant en avant que nous serons enseignés sur ce sujet. C'est la réalité qui doit être notre modèle. Ce ne sont pas les choses de la terre qui peuvent être les patrons des célestes; il nous faut la substance même (que la foi connaît), mettant son empreinte sur ce qui est présent et actuel. Approchons-nous donc de Celui qui nous a aimés, et nous a lavés de nos péchés dans Son sang, et qui nous a faits rois et sacrificateurs à Son Dieu et Père, et auquel soit gloire et pouvoir au siècles des siècles. Amen [Apoc. 1, 5-6]!

Le sacerdoce étant changé, il y a aussi, de nécessité, un changement de loi (Héb. 7, 12)

En considérant les aspects variés sous lesquels le Seigneur Jésus nous est présenté, il est utile parfois de distinguer entre ce qu'Il est proprement en Sa personne, et ce qu'Il est en tant que constitué de Dieu.

Il est aussi utile que précieux de Le suivre de la crèche de Bethléhem jusqu'à Son arrivée sur les nuées du ciel, dans la plénitude de Sa gloire. Le Saint Esprit prend plaisir à traiter ce sujet en suivant les traces de l'humble rejeton du tronc d'Isaï, montant devant l'Éternel comme une faible plante, et comme une racine sortant d'une terre altérée, jusqu'à ce qu'Il devienne la **branche** magnifique en beauté (És. 11, 1; 53, 2; Jér. 33, 15; Zach. 3, 8; 6, 12; Luc 1, 78). De même encore, c'est maintenant l'office spécial du Saint Esprit de glorifier Jésus, en nous témoignant ce qu'Il est dans le ciel, pendant qu'Il est rejeté sur la terre. C'est dans la réception de ce témoignage que se trouve la grande force de l'Église, dans son état militant ici-bas, au milieu du monde.

Mais il y a autre chose à considérer avant tout. Il faut Le suivre du ciel à la terre, aussi bien que de la terre au ciel, d'où Il doit revenir dans Sa gloire manifestée. C'est ce caractère du témoignage rendu à Jésus que le Saint Esprit nous présente au commencement de l'épître aux Hébreux. Il est vrai que le sujet principal est la dignité d'office du Seigneur Jésus Christ, comme l'apôtre, le capitaine et le souverain sacrificateur de notre profession, élevé infiniment au-dessus de Moïse ou d'Aaron ou de Josué. Mais Son élévation, tout en étant vraie de Lui, considéré dans Ses offices, l'est beaucoup plus encore en raison de la dignité essentielle de Sa personne. Dieu, dans ces derniers jours, nous a parlé par le **Fils**. Ce n'est pas là un titre d'office; c'est Sa condition propre, réelle, particulière, native; c'est ce qui Lui appartient dans un sens dans lequel il n'appartient à aucun autre.

Et c'est ici la grande différence caractéristique entre le Seigneur Jésus et tous les autres. Ils sont nombreux, il est vrai, les hommes auxquels l'Éternel a jadis conféré de l'honneur, lesquels n'auraient rien été sans cet honneur, qui était ainsi mis sur eux. Ils étaient constitués et établis pour des offices divers, et refuser de les reconnaître dans ces offices eût été rejeter Dieu même. De même aussi, Dieu a fait Jésus et Christ et Seigneur. Mais qui est Celui qui est ainsi constitué ou établi de Dieu? Il est le **Fils**. Ces dignités conférées ne peuvent pas surpasser Sa gloire réelle, celle qu'Il avait auprès du Père avant que le monde fût. Ses offices, de quelque dignité qu'ils fussent revêtus, ne peuvent dans ce sens L'exalter. Mais Il peut donner, et Il donne, en effet, la puissance et le caractère de Sa divine personne à tous les offices qu'Il remplit, et à toutes les œuvres qu'Il a faites. S'Il pouvait être dépouillé de toutes Ses gloires officielles, Sa propre excellence et Sa gloire personnelle n'en demeureraient pas moins intactes et entières. C'est là ce qui Le rend seul propre « à soutenir la gloire » que Dieu peut mettre sur Lui. Lorsque Dieu mit des gloires diverses sur d'autres, comme Il le fit sur Moïse, sur Aaron, sur David ou sur Salomon, l'incapacité où ils étaient de soutenir cette gloire fut manifestée en eux tous. Et pourquoi? Ils n'étaient que des hommes, n'ayant absolument aucun pouvoir en eux-mêmes pour se soutenir. Mais Jésus est le **Fils**, et « en Lui était la **vie** » [Jean 1, 4]. Et rappelons, en passant, que la seule sécurité pour les saints, qui portent la gloire dont la grâce a fait leur gloire, est qu'ils sont unis à Lui, qui est ainsi en Sa personne au-dessus de toute gloire. « Celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous d'un » (Héb. 2, 11).

Occuper un office de la part de Dieu est, en vérité, une responsabilité solennelle, soit pour celui qui est ainsi honoré, soit pour les autres, appelés à reconnaître l'honneur conféré de Dieu. C'est ainsi notre responsabilité de reconnaître l'office des magistrats, et de ne pas parler mal des dignités. Résister au pouvoir, c'est résister à Dieu. Ceux qui sont revêtus de la dignité peuvent n'être rien, ils peuvent être les plus vils des hommes, mais l'honneur est mis sur eux de la part de Dieu, et doit être reconnu par nous. S'il en est ainsi, combien ne doit pas être affreux aux yeux de Dieu le refus de reconnaître quelqu'un des offices, des titres, des dignités, que Dieu a conférés à Son propre Fils! Combien n'est-il pas affreux d'empiéter, en quelque manière que ce soit, sur ces offices en nous les arrojant à nous-mêmes. C'est là la dernière forme du mal qui se manifestera sous l'économie actuelle, et qui attirera l'épouvantable jugement de Dieu. C'est le reniement de Jésus Christ, le seul Seigneur Dieu, et *notre* Seigneur (Jude); c'est-à-dire le reniement de Jésus et quant à Sa gloire essentielle, et quand à Sa gloire conférée et médiatoriale. Gardons-nous donc bien de tout ce qui déroge à l'honneur dû à Jésus, le Fils de Dieu : car combien n'est-Il pas infiniment élevé au-dessus de tous les autres, à qui Dieu a conféré quelque dignité. Dieu dépouillera un jour les hommes de toutes les gloires qu'Il leur a conférées, puis que seront-ils? Rien. L'homme élevé en dignité est semblable aux bêtes qui périssent [Ps. 49, 12]. Mais lorsque l'homme sera ainsi abaissé, en ce jour-là, le Seigneur Jésus Christ seul sera exalté (És. 2).

Vu l'importance du sujet, je désire m'arrêter sur le psaume 82, pour appuyer de nouveaux arguments cette vérité, que tout honneur conféré aux hommes par Dieu les tire hors de l'obscurité; mais que dès que cet honneur leur est ôté, ils retombent dans leur propre néant. Tandis que l'honneur conféré au Fils ne Lui ajoute réellement rien : si cet honneur Lui est ôté, ou s'il est méconnu par l'homme, cela ne fait qu'amener Son élévation par Dieu à tous les offices dans lesquels l'homme a manqué; « afin qu'en toutes choses Il ait la prééminence » [Col. 1, 18]. « Dieu assiste dans l'assemblée des forts : Il juge au milieu *des dieux*. Jusques à quand jugerez-vous injustement et aurez-vous égard à l'apparence de la personne des méchants?... J'ai dit : Vous êtes des *dieux*, et vous êtes tous enfants du Souverain : toutefois vous mourrez comme *les hommes*, et vous qui êtes les principaux, vous tomberez comme un autre. Ô **Dieu**, lève-toi, juge la terre; car tu auras en héritage toutes les nations ».

La relation de ce psaume au Seigneur Jésus, telle qu'elle est indiquée dans le chapitre

10 de Jean, est très remarquable. Il avait affirmé, de la manière la plus claire, Sa propre divinité — « Moi et mon Père sommes un » (v. 30). Ce qui, dirent-ils, était se faire égal à Dieu (v. 33). Ensuite, au verset 38, Jésus affirme encore la même chose, et ils cherchent de nouveau à se saisir de Lui (v. 39). Mais Il avait auparavant (v. 34, 35) fait allusion à ce psaume, pour démontrer qu'ils auraient dû au moins Le reconnaître dans Son autorité et Son pouvoir d'office. Ses œuvres rendaient témoignage de Lui, qu'Il était l'envoyé du Père. Non pas seulement une personne « à qui la Parole de Dieu fût adressée », mais Celui que le Père avait sanctifié et envoyé dans le monde, Celui qui pouvait dire : « Je suis le Fils de Dieu ». Ils auraient dû Le croire à cause de Ses œuvres, car Il faisait les œuvres de *Son Père*, et Lui et le Père n'étaient qu'un. Quant aux autres, la Parole de Dieu leur est seulement adressée : — « J'ai dit, vous êtes des dieux ». Ils n'avaient point de dignité du tout en eux-mêmes ; ils étaient de la terre, terrestres, élevés en dignité d'office par Dieu. Mais Jésus était le **Fils**. Il avait été « sanctifié et *envoyé dans le monde* » ; Il était « le *Seigneur du ciel* ». Combien Jésus, le Fils de Dieu, n'est-Il donc pas infiniment distinct de tous ceux dont Dieu a dit : « Vous êtes des dieux » ! Dès le moment où leur dignité conférée leur est ôtée, ils doivent mourir comme la foule vulgaire des hommes. Ils n'ont point de puissance ou de dignité essentielle et inhérente. Mais Lui était un avec le Père. Il était au commencement avec Dieu ; aussi rien ne pouvait réellement affecter Sa dignité, parce qu'elle était intrinsèquement divine. Ce n'était pas la parole, à Lui adressée, qui Le faisait ce qu'Il était, quoiqu'Il eût été, il est vrai, sanctifié et envoyé dans le monde ; c'était ce qu'Il était toujours en Lui-même, qui Le rendait capable d'être envoyé et de soutenir, en lui donnant efficace, tout ce qui était mis sur Lui. Aussi, quoique, dans Son humiliation, Son jugement ait été ôté [Act. 8, 33], toutefois Dieu Lui a donné Son partage parmi les grands, et Il partagera le butin avec les puissants. [És. 53, 12] Cela sera manifestement vrai, quand tout pouvoir délégué et d'office sera repris des mains auxquelles Dieu l'avait confié, et que Jésus Lui-même l'exercera. Alors sera démontrée la vérité de cette parole dite de Lui : « Lève-toi, ô Dieu, juge la terre ; car tu auras en héritage toutes les nations ».

Le rapport qu'il y a entre les gloires personnelles et les gloire d'office du Seigneur Jésus Christ est le sujet principal de l'épître aux Hébreux. Dans le premier chapitre, le Fils nous est présenté comme étant, et quant à Sa personne et quant à Ses offices, infiniment au-dessus des anges. Et c'est le Fils qui est aussi l'apôtre de notre profession. Dans le second chapitre, Il nous est présenté comme notre souverain Sacrificateur, puis nous sommes exhortés, au chapitre troisième, à « *considérer* Jésus Christ, l'apôtre et le souverain sacrificateur de notre profession ». Moïse, il est vrai, était grand. — Dieu l'avait magnifié devant Pharaon ; cependant il n'était qu'un serviteur — un homme à qui la parole de Dieu était adressée, quoique Dieu eût humilié Marie et Aaron devant lui (Nomb. 12). Mais remarquez-le : ce n'était pas seulement Ses offices qui rendaient Jésus plus grand que Moïse ; mais c'est Sa grandeur personnelle qui Lui donne une supériorité infinie. Il a été jugé digne d'une gloire qui surpasse autant celle de Moïse, que celui qui a construit la maison la surpasse en honneur. Car toute maison est construite par quelqu'un, *et celui qui a construit toutes choses est Dieu*. Moïse fut fidèle, comme serviteur, dans la maison d'autrui, mais Christ, comme *Fils*, est sur *Sa propre maison*. Et de même encore, touchant la souveraine sacrificature : Aaron était le souverain sacrificateur, mais Jésus est le *grand* souverain sacrificateur — plus élevé ainsi qu'Aaron, même officiellement. Mais ce n'est pas tout : c'est « Jésus, le *Fils de Dieu* », infiniment plus élevé personnellement qu'Il ne l'est officiellement. « Puis donc que nous avons un *grand souverain sacrificateur*, Jésus le *Fils de Dieu*, qui est entré dans les cieux » (Héb. 4).

Après cette introduction générale, méditons sur les contrastes qui nous sont présentés dans le septième chapitre de l'épître aux Hébreux ; afin que, connaissant l'ordre de la sacrificature, nous puissions en déduire le caractère du culte.

Ici, c'est la personne du Sacrificateur qui nous est surtout présentée ; c'est le « *Fils de Dieu* » (Héb. 7, 3), en contraste avec toute personne remplissant un office. Cela eût pu

suffire; mais il y a des contrastes, résultant immédiatement de la personne du sacrificateur, qui doivent aussi être signalés. D'après l'ordre d'Aaron, les sacrificateurs étaient des hommes qui mouraient; mais d'après l'ordre de Melchisédec, Il est Celui qui vit — qui vit, parce qu'Il est le Fils; parce qu'Il a la vie en Lui-même. Il est vrai qu'Il l'a laissée et qu'Il l'a reprise, afin qu'Il pût entrer dans Sa sacrificature, après avoir fait par Lui-même la purification de nos péchés.

De plus, l'ordre d'Aaron était continué par succession. Il en devait être nécessairement ainsi. Aaron était un homme dans la chair, et il fut pourvu à ce que, lors de sa mort, son fils fonctionnât en sa place, selon qu'il est écrit : « Et le sacrificateur qu'on aura oint, et qu'on aura consacré pour exercer la sacrificature en la place de son père, fera propitiation, s'étant revêtu des vêtements de lin, qui sont les saints vêtements » (Lév. 16, 32). C'était par « la loi du commandement charnel » que la sacrificature de l'ordre aaronique devait se continuer. La succession est le seul moyen que connaît l'homme, pour perpétuer quelque chose — c'est nécessairement là l'ordre humain. Le roi ne peut mourir, dit-on; — pourquoi? Parce que son dernier soupir place son successeur sur le trône, afin que les fonctions de la royauté ne soient jamais un seul instant interrompues. La succession est nécessairement d'après la loi d'un commandement charnel. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les hommes soient retournés à cet ordre, comme étant ce qui est le plus naturel et le plus humain. Mais Dieu a pourvu à autre chose pour Son Église. — *Son Église ne connaît point de sacrificature par ordre de succession.* Le Fils est fait sacrificateur, non selon la loi d'un commandement charnel, mais selon *la puissance* d'une vie impérissable. C'est encore ce qu'Il est en Lui-même qui donne le caractère particulier à Sa sacrificature. Et ce qui caractérise cette sacrificature caractérise également *l'ordre entier* de la sacrificature dans l'Église — elle n'est pas successive. La position de l'Église dans cette économie est en vie et en puissance. Il n'y a pas lieu à un commandement charnel en matière de sacrificature ou de culte, parce que la sacrificature de Christ dans le ciel se perpétue en Lui-même. Personne n'est Son successeur là. — Il est « souverain sacrificateur *pour toujours* » — et personne ne doit remplacer le Saint Esprit dans l'Église sur la terre : « Il demeurera avec vous *éternellement* » [Jean 14, 16]. Si l'homme devait remplacer l'homme comme chef dans l'Église, un commandement charnel serait nécessaire; — l'ordre ne pourrait être maintenu sans cela. Et c'est ce que l'homme a introduit dans l'Église; mettant ainsi l'Église sous un chef humain et sous une autorité charnellement établie. Combien cela est affreux, quand l'ordre de Dieu pour Son Église est la présence du Saint Esprit, distribuant des dons selon Son bon plaisir! Sous cet ordre divin, où y a-t-il place pour un commandement charnel?

Je ne m'étonne plus de la force du langage du chapitre précédent, relativement au péché qu'il y a à se détourner de l'ordre propre et de l'espérance de l'Église, et aux terribles conséquences qui en résultent nécessairement. C'est là une subversion de l'ordre tout entier de l'économie. C'est virtuellement dépouiller Jésus de Sa sacrificature, Le crucifier de nouveau et L'exposer à l'opprobre. Admettre une succession sur ce point, c'est, comme conséquence nécessaire, nier l'union des croyants avec Jésus dans la puissance d'une vie impérissable; car une telle union est entièrement incompatible avec la loi d'un commandement charnel.

Et remarquez bien le contraste : ce n'est pas d'après *la loi* d'une vie impérissable, mais *d'après la puissance* d'une vie impérissable. Le royaume de Dieu est *en puissance* [1 Cor. 4, 20], l'Esprit que nous avons reçu est l'Esprit *de puissance* — l'apostasie des derniers jours, à l'égard de laquelle nous sommes avertis, consistera en ceci surtout : « ayant une forme de piété, en ayant renié *la puissance* » [2 Tim. 3, 5]. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'opposer une forme à une forme, un ordre charnel à un ordre charnel — un lieu quelconque à un autre lieu; mais il faut opposer la *puissance*, c'est-à-dire la vie, à *tout autre chose*. « Nous sommes la circoncision, nous qui rendons *par l'Esprit* notre culte à Dieu, et qui nous glorifions *en Jésus Christ*, et qui ne nous confions *point* en la chair » [Phil.

3, 3]. Tel est l'Israël de Dieu, ceux qui ont le dessus avec Dieu et avec les hommes, et qui sont les plus forts.

Mais pour poursuivre le contraste, observons que les sacrificateurs selon l'ordre d'Aaron étaient, il est vrai, appelés de Dieu ; mais que Jésus a été établi sacrificateur avec serment, par Celui qui Lui a dit : « Le Seigneur l'a *juré* et il ne se repentira point : Tu es sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec » [Héb. 7, 21]. La sacrificature en Israël sous la loi, comme tout le système auquel elle était liée, reposait sur le principe de la compétence des sacrificateurs pour maintenir leur position de fidélité envers Dieu. Elle était basée sur un commandement charnel, elle était conditionnelle. — Voici la parole adressée par l'Éternel à Éli : « J'avais dit certainement que ta maison et la maison de ton père marcheraient devant moi éternellement ; mais maintenant l'Éternel dit : Il ne sera pas dit que je fasse cela ; car j'honorerai ceux qui m'honorent, mais ceux qui me méprisent seront traités avec le dernier mépris » (1 Sam. 2, 30). Et le serment fait au sujet d'Éli fut le serment d'un jugement irrévocable sur sa maison (1 Sam. 3, 14). Et la maison d'Éli rejetée devait être remplacée par un sacrificateur assuré ou fidèle, que l'Éternel même établirait (1 Sam. 2, 35 ; Héb. 2, 17), qui ferait tout ce qui est dans le cœur et dans la pensée de Dieu ; c'est là le sacrificateur qui est établi avec serment.

Et comme la nouvelle alliance est en harmonie avec ce nouvel ordre de sacrificature ! — C'est une alliance de promesse — de promesse assurée, Dieu ayant engagé Sa propre puissance à la rendre effective. — Aussi, pour montrer l'immutabilité de Son conseil, Il l'a confirmée en faisant intervenir *le serment* (Héb. 6, 17). La nouvelle alliance se rattache donc à la sacrificature de Melchisédec — et toutes les deux sont établies avec serment. Ainsi qu'il est écrit : « Et par cela même que ce n'a point été sans serment qu'il a été fait sacrificateur... ainsi l'alliance dont Jésus a été fait le garant est plus excellente » [Héb. 7, 20, 22].

De plus, comme nous en avons déjà dit quelque chose, sous l'ordre d'Aaron, il y avait « des sacrificateurs en grand nombre, parce que la mort les empêchait d'être permanents » [Héb. 7, 23].

La souveraine sacrificature passait de l'un à l'autre, *il y avait succession*. Dieu, par un jugement, avait mis de côté, il est vrai, une branche de la famille d'Aaron, et l'avait remplacée par une autre ; mais c'était toujours une série d'hommes par lesquels la souveraine sacrificature était continuée. « Mais Jésus, parce qu'il est *permanent à toujours*, possède un sacerdoce qui ne passe point *de l'un à l'autre*. C'est pourquoi aussi il peut sauver entièrement (depuis le commencement jusqu'à la fin de leur vie) ceux qui s'approchent de Dieu par Lui, *étant toujours vivant pour intercéder pour eux* » [Héb. 7, 24, 25]. Cela nécessairement, et de la manière la plus simple, perpétue la perfection de la souveraine sacrificature selon l'ordre de Melchisédec : un personnage divinement parfait y est consacré pour toujours.

Comme il est remarquable que, dans tout ce qui était sous la loi d'un commandement charnel, la perpétuité manquait ; — il en était ainsi, et quant aux personnes, et quant aux sacrifices, et quant à l'intercession. Mais maintenant qu'il y a perpétuité quant à la personne, il en résulte qu'il y a perpétuité aussi quant à la sacrificature, aux sacrifices et à l'intercession.

Assurément la sacrificature étant changée, il doit aussi nécessairement y avoir un changement dans toute la loi et dans tout l'ordre du culte. Retourner maintenant à l'ancienne forme, qu'est-ce sinon renier virtuellement la gloire personnelle du **Fils**, comme donnant efficace à Son œuvre et à Son office ? C'est, comme nous l'avons déjà dit, fouler aux pieds le Fils de Dieu ! Cela doit nécessairement détourner la pensée de Son ordre de sacrificature et la porter sur un autre ordre. C'est introduire des imitations humaines de figures et d'ombres autrefois données de Dieu, en donnant à ces choses une valeur qui n'est due qu'aux choses célestes elles-mêmes. — C'est abaisser du ciel à la terre le lieu du culte. C'est consacrer ce que Dieu a laissé de côté comme profane. C'est établir la forme, au lieu

de laisser agir la puissance ; recherchant ainsi l'uniformité à laquelle la chair peut se plier, mais en reniant complètement l'unité dans l'Esprit, qui demeurera toujours étrangère à la chair.

Considérons donc très sérieusement ce qu'est le culte chrétien en réalité. Soit que nous regardions à notre propre position, soit que nous prenions garde au changement qui a eu lieu dans la sacrificature, nous arrivons toujours à cette conclusion : un changement entier dans l'ordre du culte est devenu absolument nécessaire. Nous avons la sacrificature d'Aaron adaptée à la loi, et celle de Christ à la nouvelle alliance. La sacrificature d'Aaron était *intercessionnelle*, et celle de Christ l'est aussi. L'Église est soutenue uniquement par l'intercession continuelle de Christ, laquelle est telle que nos besoins l'exigent, laquelle répond à ces besoins d'une manière aussi admirable que miséricordieuse. Mais cette vérité bénie étant pleinement admise, n'est-ce pas aussi dans un sens tout différent qu'il est dit : « Un tel souverain sacrificateur *nous convenait* » [Héb. 7, 26] ? L'intercession du grand souverain Sacrificateur pour nous ne durera qu'aussi longtemps que l'Église en aura besoin ; — en tant qu'elle concerne l'Église, elle doit avoir un terme ; et l'on peut bien dire que c'est un service d'Aaron continué selon l'ordre de Melchisédec. Mais si nous considérons la sacrificature de Jésus d'une manière plus générale, comme embrassant Sa personne et l'ordre entier de Melchisédec, ne trouvons-nous pas que Sa sacrificature nous est convenable, non seulement à cause de nos infirmités et de nos besoins, mais aussi à cause de *cette position élevée dans laquelle Sa grâce nous a placés, afin que nous retenions ferme notre profession* ?

Assurément, quand l'Église n'aura plus besoin d'une sacrificature d'intercession, comme ce sera le cas dans la gloire, elle jouira de tous les privilèges spéciaux, particuliers à l'ordre de Melchisédec, savoir d'une réciprocation incessante de bénédictions et de louanges. Mais notre position est, en réalité, aussi élevée dès à présent qu'elle le sera alors ! « *Maintenant nous sommes enfants de Dieu* » [1 Jean 3, 2] — et les saints doivent dès maintenant connaître le souverain Sacrificateur, convenable à leur haute dignité. Nous sommes « *des frères saints, participants de l'appel céleste* » [Héb. 3, 1]. — Or ce n'est plus la sacrificature d'Aaron qu'il faut à de tels hommes : « car il nous convenait d'avoir un *tel* souverain sacrificateur » [Héb. 7, 26]. Qu'est-ce qui nous a constitués des frères saints, participants de la vocation céleste ? Certainement ces deux choses — que le Fils a par Lui-même expié nos péchés, et que « Celui qui sanctifie, et ceux qui sont sanctifiés, sont tous d'un ; c'est pourquoi Il n'a pas honte de les appeler frères » [Héb. 2, 11]. S'il n'y avait pas en eux la même vie qu'en Lui-même, Il ne pourrait pas les appeler frères. « Parce que je vis », dit-Il, « vous aussi vous vivrez » [Jean 14, 19]. Est-Il oint du Saint Esprit, eux aussi, en tant qu'ayant été purifiés par Son sang et unis à Lui comme ressuscité, sont oints du même Esprit. Lui, il est vrai, au-dessus de Ses semblables, mais eux, du même Esprit béni — car celui qui est uni au Seigneur est un seul Esprit [1 Cor. 6, 17]. Or le souverain sacrificateur, convenable pour une position telle que celle-là, doit non seulement être pieux, sans méchanceté, sans souillure, séparé des pécheurs, mais aussi « *élevé plus haut que les cieux* » [Héb. 7, 26].

L'ordre ancien excluait nécessairement les saints frères du saint lieu, faisant de ceux qui sont participants de la vocation céleste de simples adorateurs terrestres. Et n'est-ce pas là, en effet, ce qui se voit aujourd'hui ? Le culte devrait élever l'âme de l'adorateur à tel point, qu'elle ne connût rien entre elle et Dieu, sauf le grand souverain Sacrificateur ; mais au lieu de cela, le rituel auquel beaucoup de saints sont assujettis leur fait courber la tête comme un jonc.

Mais continuons. « Un tel souverain sacrificateur nous convenait », qui n'eût pas chaque jour besoin, comme les souverains sacrificateurs, d'offrir des sacrifices, premièrement pour ses propres péchés, ensuite pour ceux du peuple : vu qu'il l'a fait *une fois*, s'étant offert Lui-même. Car la loi établit souverains sacrificateurs des hommes sujets à l'infirmité ; mais la parole du serment, qui vint après la loi, établit *le Fils*, qui est

consommé pour toujours [Héb. 7, 26-28].

Combien Jésus, notre grand souverain Sacrificateur, est *différent* d'Aaron ! Tout Son ministère sacerdotal actuel est basé sur le sacrifice, une fois accompli, de *Lui-même*. Cela influe sur l'ordre du culte, et le change entièrement ; car notre culte, tout aussi bien que la sacrificature de Christ, est précisément basé sur le sacrifice déjà accompli. C'est notre point de départ comme adorateurs. Nous ne sommes encore que dans le lieu profane, si nous ne nous approchons pas de Dieu, fondés sur l'expiation de nos péchés faite pour toujours par Jésus : nous ne pouvons nous prévaloir de Sa sacrificature, tant que cela n'est pas reconnu. La grande sacrificature ne concerne que ceux qui *se sont approchés de Dieu par Lui*. Dans quelle haute position ce sacrifice unique nous a donc placés ! Aucune place *sous le ciel* n'est convenable pour le ministère de Christ ou pour notre culte. L'un et l'autre sont proprement célestes. C'est pourquoi le culte devrait toujours nous élever là où est Jésus — le grand souverain sacrificateur qui a *traversé les cieux*. Aaron fut appelé de Dieu à exercer sa sacrificature dans le tabernacle fait de main ; mais Jésus a été appelé de Dieu à Sa sacrificature *dans les cieux, le vrai tabernacle*, et nous sommes faits *participants de la vocation céleste*. La dignité de Sa personne, l'essence de Son ministère sacerdotal, et le lieu où Il l'exerce, se réunissent pour proclamer la nécessité d'un changement dans la loi et dans l'ordre du culte. La loi est parfaitement en harmonie avec son rituel et son culte, mais elle n'a *rien amené à la perfection* [Héb. 7, 19] ; — elle portait sur son front des marques évidentes d'infirmité. Il y a une grande force de contraste dans le dernier verset ; ce ne sont pas simplement des hommes en contraste avec le Fils, *mais des hommes sujets à l'infirmité*. Ainsi la parole du serment est aussi dans une admirable harmonie avec Sa sacrificature et son ordre ; mais entremêler les deux choses comme l'église l'a fait et le fait encore, c'est introduire la plus affreuse confusion. Par là Jésus est privé de l'honneur qui Lui appartient, et les saints de leur privilège.

Rappelons que, sous la sacrificature lévitique, il n'y avait rien qui pût autoriser personne, ni sacrificateur ni homme du peuple, à suivre Aaron au-dedans du voile. Aaron, sous ce rapport, n'avait *point de compagnons*. Maintenant le Fils aussi prend cette place d'Aaron. — Lui *seul* porte le sang dans le sanctuaire. Il n'a *point de compagnons* en aucune partie de l'œuvre de Son sacrifice, ni pour offrir le parfum. Mais *Il a des compagnons dans le lieu de Son ministère*. Sous la sacrificature lévitique, il n'y avait aucune communion, *même quant à la place*, entre le peuple et les sacrificateurs ; — ils adoraient dans des lieux différents ; mais maintenant tout est changé, car l'ordre actuellement introduit est celui dont il est dit : « Celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés, sont tous d'un » [Héb. 2, 11]. Nous sommes un *en vie*, et par conséquent identifiés, quant à notre position, avec Jésus Christ. Il peut dire dans le ciel même : « Me voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés » [Héb. 2, 13]. Il y avait, il est vrai, le grand principe de représentation dans la sacrificature lévitique. — Aaron portait les noms des tribus d'Israël sur ses épaules et sur son cœur ; mais il *n'y avait pas une union* véritable. Elle ne pouvait pas exister ; et même en supposant qu'elle eût pu avoir lieu, de quel avantage aurait-elle été — cette union avec un homme sujet à l'infirmité ? Mais maintenant que nous avons un souverain sacrificateur tel que le Fils, dans la puissance d'une vie impérissable, et que Celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous d'un, il est évident que le privilège d'avoir Jésus non seulement comme notre représentant, mais comme Celui avec lequel nous sommes unis — doit apporter un changement complet quant à l'ordre tout entier du culte.

Pouvons-nous trouver un langage qui dépeigne mieux le danger de retourner aux ordonnances, ou de rétablir sur la terre une sacrificature entre le grand souverain Sacrificateur et Ses compagnons, que celui qui se trouve dans les chapitres 6 et 10 de l'épître aux Hébreux ? Ces passages ne sont-ils pas de nature à faire impression sur ceux qui les entendent de nos jours ? Et pendant notre pèlerinage à travers le désert, peut-il y avoir pour nous une occupation plus bénie, plus propre à élever nos âmes au-dessus de la poussière, et à nous faire marcher en esprit dans les parvis célestes — que de considérer

l'apôtre et le souverain sacrificateur de notre profession, Christ Jésus ?

Frères saints, le traité que vous venez de lire se rattache beaucoup plus directement au sujet du culte que vous ne le pensez peut-être ; car nous ne pouvons rendre un culte réel et acceptable, qu'autant que nous ne laissons rien se placer entre nos âmes et notre grand souverain Sacrificateur. C'est ce qu'Il est, et non ce que nous sommes, que nous avons à considérer. Et sommes-nous jamais plus véritablement élevés nous-mêmes, que lorsque nous L'exaltons ? N'est-il pas des plus pratiquement vrai dans ce sens aussi, que celui qui s'abaisse sera élevé [Luc 14, 11] ?

Un ministre du sanctuaire (Héb. 8, 2)

Il est utile de chercher à nous placer dans les circonstances de ceux à qui les écritures du Nouveau Testament furent spécialement adressées. Non que les mêmes Écritures ne nous soient pas aussi directement applicables ; elles le sont, parce qu'elles s'appliquent à ce qui est essentiel et caractéristique ; mais, en nous mettant à la place de ceux à qui elles s'adressaient primitivement, nous discernerons mieux la manière dont le Saint Esprit envisage et emploie les circonstances des saints en leur communiquant la vérité. En effet, si nous avons égard aux circonstances, comme nous le devons, nous trouverons que bien des déclarations, qui sans cela seraient générales ou vagues, deviendront claires pour nous ; et ce sera particulièrement le cas, lorsqu'il est question de quelque contraste direct avec les habitudes de penser ou de sentir de ceux à qui la Parole s'adresse.

Un Hébreu sous la loi se mouvait dans une atmosphère religieuse. Dès son enfance, il avait été accoutumé à regarder avec vénération les magnifiques bâtiments du temple. Il savait ce que c'était que les sacrifices et l'encens. On lui avait appris à révéler la sacrificature consacrée. Le sacrificateur, dans ses saints vêtements, sortant pour bénir le peuple en adoration, devait avoir fait, malgré l'habitude, une vive impression sur lui. Il devait nécessairement attacher la plus solennelle importance à l'œuvre invisible de ce sacrificateur dans le lieu très saint.

Or supposons un tel Hébreu, enseigné de Dieu, et recevant Son témoignage touchant le Christ ; — il croit en Jésus, Le confessant comme Fils de Dieu, le Christ de Dieu, et l'Agneau de Dieu. Il éprouve dans son âme une paix inconnue auparavant ; et il se glorifie en Dieu par Jésus Christ, par lequel il a maintenant reçu la réconciliation [Rom. 5, 11].

Nous savons que des milliers d'Hébreux furent ainsi amenés à la lumière et à la paix par la foi en Jésus. C'est à de tels hommes que l'épître aux Hébreux fut primitivement adressée.

Mais dans quelle position se trouvaient-ils à l'égard de leurs anciennes idées ? Ayant personnellement la paix de la conscience par le sang de Jésus, continueraient-ils à rendre culte selon l'ordre de cette économie dans laquelle ils avaient été élevés ? Non. Ce qui leur avait donné la paix devait détruire toutes leurs idées précédentes. Ayant appris la valeur du sang, en trouvant par son moyen la rémission des péchés, ils devaient apprendre à le connaître comme également précieux, parce que c'était par le sang aussi qu'ils avaient été rachetés de la « vaine conduite qui leur avait été transmise par leurs pères » [1 Pier. 1, 18]. Ils avaient accès, comme adorateurs, dans les lieux mêmes, et cela comme une sainte sacrificature — pour y « adorer le Père en esprit et en vérité » [Jean 4, 23-24].

Il doit en résulter que, dans la cité même des solennités, un tel homme se trouve dans le désert. Il ne peut plus avoir communion avec la multitude qui célèbre les fêtes solennelles. Son temple et son souverain sacrificateur sont maintenant dans le ciel ; et s'il monte au temple de Jérusalem à l'heure de la prière, il est obligé d'y attester qu'Israël tâtonne en aveugle au milieu des ombres, et que toutes les promesses de Dieu sont oui et amen [2 Cor. 1, 20] en Celui qu'ils avaient tué, mais que Dieu avait exalté à Sa droite. Alors, un tel homme, quoique plein de communion et d'intelligence célestes, paraîtrait aux yeux

de ceux qui l'entourent, comme s'il avait été retranché d'Israël; et, en effet, il pouvait bien avoir été chassé de la synagogue (Jean 16, 2). S'il voulait parler d'adorer Dieu, ils auraient cru lui fermer la bouche en lui répondant qu'il n'avait ni sanctuaire, ni autel, ni sacrifice, ni sacrificateur! Il eût été vraiment bien difficile pour lui de démontrer qu'il possédait toutes ces choses, lorsque, extérieurement, il ne pouvait en montrer aucune. Difficile en effet de retenir ferme jusqu'à la fin l'assurance et le sujet de gloire de l'espérance. Mais, avec un œil simple, porté sur **Jésus**, tout cela était possible. Oui, avec quelle confiance alors, avec quelle joie il pouvait affirmer que ce qu'il avait trouvé était de beaucoup supérieur à tout ce qu'il avait abandonné. Tout ce qu'il avait laissé était visible et actuel, il est vrai — des choses qui tombaient sous les sens — et tout ce qu'il avait trouvé n'était connu que par la foi; néanmoins il pouvait dire ce qu'il *avait*. Il pouvait attester que la valeur de tout ce que Dieu avait établi jadis au milieu d'Israël consistait uniquement en ce que ces institutions représentaient ce que lui, croyant, connaissait maintenant comme des réalités dans le ciel. Aussi pouvait-il dire: «Savourez et voyez que l'Éternel est bon» (Ps. 34, 8).

Mais comme, au premier abord, il devait paraître étrange et irrégulier à de tels Israélites de s'assembler pour le culte sans *une seule de ces choses visibles* qu'ils regardaient naguère comme essentielles au culte; nul lieu prescrit ou consacré; nul sacrifice; nul sacrificateur officiant. Mais le chrétien pouvait déclarer *qu'il avait tout cela*. «*Nous avons*», dit l'apôtre, «un tel souverain sacrificateur, qui s'est assis à la droite du trône de la Majesté dans les cieux, ministre du sanctuaire et du vrai tabernacle que le Seigneur a dressé, et non pas un homme». Partout dans cette épître, l'apôtre prend la position la plus élevée. Il prend sa place comme un avec nous — c'est-à-dire membre de l'Église — et il dit ce que *nous avons*. Il ne veut pas qu'aucune prétention se mêle avec les nôtres, et il s'efforce de nous exciter à tenir ferme notre profession. Mais n'y a-t-il pas eu, à cet endroit, une triste décadence? Nous avons été de faux témoins de la grâce de Dieu; comme s'Il ne nous avait pas déjà bénis si abondamment que nous pouvons, à la gloire de Sa grâce, porter un défi à toutes les prétentions, et affirmer que notre profession est encore plus élevée. Oh! puisse le Seigneur amener nos âmes à prendre cette position, avec conscience de ce que nous faisons, afin que par là nous puissions repousser toute prétention du monde et de la chair, religieuse ou autre. «*Nous avons* un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux» [Héb. 4, 14]. «*Nous avons* une espérance, que nous tenons comme une ancre de l'âme, ancre sûre, ferme, et qui pénètre jusqu'au-dedans du voile» [Héb. 6, 18-19]. «*Nous avons* un autel, duquel ceux qui rendent culte dans le tabernacle n'ont pas le droit de manger» [Héb. 13, 10]. «*Et nous avons* un ministre du sanctuaire».

Venons-en maintenant à considérer le Seigneur Jésus, comme étant ce «ministre du sanctuaire».

L'apôtre Paul n'était pas un ministre du sanctuaire; il y adorait par le ministère d'un autre. Il avait tout autant besoin de ce ministère qu'aucun de ceux qui avaient été convertis par son moyen. Il était sur le même niveau qu'eux, relativement au ministère dans le sanctuaire. Il avait, il est vrai, un ministère des plus bénis, qui, dans un sens particulier, était le sien — le ministère de la réconciliation parmi les Gentils. Il avait reçu la réconciliation par Jésus Christ Lui-même, et, par le moyen de sa prédication, d'autres aussi l'avaient reçue: il pouvait regarder comme une grâce toute spéciale, le privilège d'avoir été appelé à ce ministère: — «Je rends grâce à Celui qui m'a fortifié, à Jésus Christ notre Seigneur, de ce qu'il m'a estimé fidèle, m'ayant établi pour le ministère, moi qui étais auparavant blasphémateur, persécuteur, et outrageux» [1 Tim. 1, 12-13]. Mais il n'était pas appelé hors de la multitude des croyants, comme l'était le sacrificateur hors de la multitude d'Israël, afin de servir *pour eux* devant l'Éternel (Héb. 5); quoiqu'il fût assurément un vase d'élection pour porter le nom du Seigneur aux Gentils [Act. 9, 15], et quoiqu'il eût une certaine place d'autorité et d'éminence dans l'Église même. Mais, quelque distinct qu'ait

été son ministère — ou même ses ministères — il faisait partie d'une *sacrificature commune*. Il savait bien qu'il n'y avait que deux degrés dans la sacrificature chrétienne : le grand souverain Sacrificateur, et les sacrificateurs. Paul était un des sacrificateurs ; et c'est pourquoi, quoiqu'il pût se glorifier de son office comme apôtre des Gentils, il ne pouvait pas se glorifier de sa sacrificature. De là vient qu'il écrit avec autorité comme apôtre, tandis que, devant le grand souverain Sacrificateur, il n'est qu'un frère parmi des frères. Le grand sujet de la sacrificature, qu'il discute si amplement dans l'épître aux Hébreux, exigeait que l'apôtre lui-même prît la place d'un adorateur ; et, par là même, que son office propre et spécial s'anéantît devant l'apôtre et le souverain sacrificateur de notre profession, Christ Jésus. Ainsi l'apôtre reconnaît et déclare que Jésus, le Fils de Dieu, seul, est le sacrificateur représentatif de l'Église, et qu'il n'a point de sacrificateur représentatif sur la terre. Plût à Dieu qu'en ceci Paul eût eu plus de successeurs !

L'apôtre Paul était donc un ministre de l'évangile pour toute créature sous le ciel, et aussi un ministre du corps de Christ (l'Église) sur la terre (Col. 1, 23-25), mais personne n'avait besoin, pour adorer Dieu, de l'intervention du ministère de ce grand apôtre. Les disciples avaient besoin de ses enseignements et de ses directions ; mais ils pouvaient *adorer* en l'absence de l'apôtre aussi bien qu'en sa présence. Il se pouvait qu'il dirigeât leur culte ; il se pouvait aussi qu'il ne fît que suivre ceux qui le dirigeaient. Son office disparaissait, pour ainsi dire, lorsqu'ils étaient réunis dans l'attitude d'adorateurs devant le grand souverain Sacrificateur : tantôt il priaient avec les disciples (comme dans Actes 20, 36) ; tantôt ceux-ci priaient avec lui (comme dans Actes 21, 5). Il est, en effet, très important de distinguer clairement entre la position commune de tous les régénérés en tant que sacrificateurs à Dieu, et les diversités de ministère. Paul et Barnabas furent mis à part (Act. 13) pour un ministère distinct auprès des Gentils ; mais il ne s'agissait pas du tout de les mettre à part comme des *ministres du sanctuaire*. Ils ne pouvaient être ministres du sanctuaire en aucun autre sens que celui dans lequel tous les saints y fonctionnent. Prétendre à plus que cela, c'eût été nier ou la position propre des saints de Dieu, ou la place exclusivement occupée par le Fils de Dieu. Car, dans le sens d'être « établi *pour les hommes* dans les choses qui se rapportent à *Dieu* » [Héb. 5, 1], Jésus est le **seul** ministre du sanctuaire. Par conséquent, ce n'est pas une chose de peu d'importance que de s'arroger ou de défendre une prétention telle que celle qu'élève incontestablement une sacrificature *ordonnée*, ou un clergé. C'est là empiéter sur la prérogative de Jésus. C'est donc un affreux exemple de présomption ou d'ignorance humaine.

Le sanctuaire, dans lequel fonctionne Jésus, n'est pas sur la terre, comme l'était celui dans lequel fonctionnait Aaron, mais il est dans le ciel même. Il n'en est pas moins vrai que Dieu a maintenant un ministère sur la terre, ainsi qu'un ministère dans le ciel. Mais ces ministères sont essentiellement différents. Le ministère sur la terre vient de Dieu aux pécheurs, en vertu de l'amour de Dieu, manifesté par le don de Son Fils. Le ministère du sanctuaire est un ministère en faveur de ceux qui sont déjà rapprochés de Dieu par le sang de Jésus. Dans le premier, il n'y a rien de positivement sacerdotal. Le ministère de l'évangile ne fait rien *pour le pécheur* — « car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais nous prêchons Christ Jésus le Seigneur » [2 Cor. 4, 5] — mais il proclame ce que *Dieu a fait* — ce que *Dieu* a opéré — et ce que Dieu déclare. En revanche, le ministre du sanctuaire est actuellement occupé à faire quelque chose *pour les adorateurs* ; pour ceux qui sont déjà venus à Dieu par la foi en Jésus, et qui ont un libre accès dans le lieu très saint. Le ministre de l'évangile doit parler aux pécheurs de l'œuvre du sacrifice ; de cette œuvre faite sur la terre ; de cette œuvre accomplie, et qui ne doit jamais être répétée. Mais l'œuvre du Sacrificateur est continuelle ; c'est une œuvre en faveur des croyants seuls ; une œuvre pour les vrais adorateurs, et qui se poursuit dans le ciel. Confondre ces ministères est, en vérité, une triste confusion. Rendre le ministère de l'évangile sacerdotal dans son caractère, c'est tromper les pécheurs en leur donnant l'idée qu'ils sont des adorateurs ; et c'est en même temps obscurcir entièrement le bienheureux ministère de la réconciliation. Elle n'est pas

moins dangereuse, l'erreur qui a confondu le ministère de l'Esprit, par des dons, dans l'Église, avec le véritable service du seul ministre du sanctuaire. C'est un affreux empiètement sur Son office, que de supposer que des individus quelconques dans l'Église soient *spécialement* des sacrificateurs ou prêtres.

Si cette grande vérité est suffisamment éclaircie, savoir qu'il peut y avoir plusieurs ministres de l'évangile, et plusieurs fidèles spécialement doués pour officier dans l'Église, mais qu'il n'y a qu'un seul ministre du sanctuaire, il nous reste à considérer le Seigneur Jésus dans cet office. Or ce sujet présente surtout trois points sur lesquels je voudrais insister : 1° le ministre Lui-même ; 2° le lieu de Son ministère ; 3° le caractère de Son service, et l'intérêt spécial que nous y avons.

1. « Nous avons un *tel* souverain sacrificateur » [Héb. 8, 1]. M'étant déjà, dans un précédent discours, occupé de ce qui concerne la personne de notre grand souverain Sacrificateur, et les rapports qui existent entre Sa personne et Son office, je me borne ici à dire que ce langage a le caractère de quelqu'un qui se glorifie. Et c'est bien cela, en effet ; car nous pouvons nous glorifier dans le Seigneur. C'est notre droit et notre devoir de repousser quiconque voudrait se comparer à Lui, et de nous détourner de celui qui veut tirer pour lui-même et attirer sur lui-même les conséquences de cette prétention présomptueuse. Mais ce n'est pas tout ce qui est dit ici de Lui ; — il est ajouté : « qui s'est assis à la *droite* du trône de la *Majesté* dans les *cieux* ».

Nous avons déjà fait voir que l'attitude de s'asseoir, contrastant avec celle d'Aaron qui se tenait debout, démontre que le premier a achevé l'œuvre du sacrifice, ce qui ne fut jamais le cas de l'autre. Mais ici, il y a encore ceci à remarquer : — le lieu où Il est assis « à la *droite* du trône de la *Majesté* dans les *cieux* ». Comme toutes les expressions de dignité et d'honneur semblent être ici réunies ! Quel siège que celui-là ! Là est assis notre souverain sacrificateur ! Et il y a cette autre vérité bénie : — Il s'y est assis sur l'invitation de Dieu. « L'Éternel a dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite jusqu'à ce que j'aie mis tes ennemis pour le marchepied de tes pieds » [Ps. 110, 1]. Aaron fut appelé de Dieu, mais il ne fut jamais invité à s'asseoir même dans le sanctuaire terrestre. Dieu ne lui parla même jamais face à face, comme Il le faisait avec Moïse. Il n'était pas en haut sur la montagne avec Dieu dans la gloire, comme y était Moïse ; il resta en bas avec le peuple. Mais quelle valeur fut empreinte sur l'œuvre sacerdotale de Christ, lorsque Dieu L'appela ainsi ! L'exaltation de Jésus sur le siège où Il est maintenant assis montre amplement la valeur du sang qu'Il a répandu. Combien ce sang doit être précieux pour Dieu — que son efficace est parfaite devant Lui ! Méditons souvent sur la dignité de notre souverain Sacrificateur, telle qu'elle est démontrée, non seulement dans Sa personne, mais aussi par le siège sur lequel Dieu L'a appelé à s'asseoir, nous souvenant qu'Il a pris ce siège en conséquence de ce qu'Il a « par Lui-même fait la purification de nos péchés » [Héb. 1, 3].

Le mot (λειτουργός), ici rendu par « ministre » ou « officier », n'est pas le mot ordinairement employé pour indiquer le ministère de l'évangile. L'apôtre Paul, il est vrai, se l'applique une fois à lui-même (Rom. 15, 16) : « *Le ministre* (ou officier) de Jésus Christ auprès des Gentils » ; — mais, dans cet exemple, l'apôtre ne parle pas du ministère *ordinaire* de l'évangile, mais de son ministère spécial comme apôtre de l'incirconcision. Cet exemple, par conséquent, ne sert qu'à faire ressortir la force particulière du terme. Il veut dire proprement quelqu'un qui remplit pour le bien public un office particulier et *onéreux* ; et, en quelque cas, à ses propres frais.

Le mot a passé dans notre langue pour former le terme de *liturgie*, qui signifie le service public de Dieu. Aussi, le passage Luc 1, 23, peut être rendu ainsi : — « Dès que les jours de son ministère (ou de sa liturgie) furent accomplis ». Zacharie, comme sacrificateur, faisait le service divin pour le peuple. Il est dit de même du Seigneur un peu plus bas, dans ce huitième chapitre aux Hébreux (v. 6) : « Mais maintenant il a obtenu un plus excellent ministère (liturgie) », plus excellent que celui de Zacharie ou des

sacrificateurs juifs. Maintenant, *Jésus seul accomplit le service divin pour d'autres*. Il le fait comme le grand ministre public de l'Église, dans le ciel. Un nombre quelconque de saints pouvaient officier et jeûner devant le Seigneur sur la terre (Act. 13); mais ils n'étaient pas devant Dieu dans une relation, impliquant qu'ils faisaient un service pour d'autres, ce qu'ils ne pouvaient pas du tout faire. Aucun saint n'est auprès de Dieu dans une telle relation envers quelque autre saint; si quelqu'un l'assume, il s'arroge par là la prérogative exclusive du Fils de Dieu.

Je crois que nos âmes comprennent très peu les funestes effets qui résultent de l'habitude de regarder et de s'attendre à une classe d'hommes, comme étant chargés de faire pour nous le service public envers Dieu. Cela doit nécessairement détourner l'âme de sa dépendance immédiate du grand ministre public, et de Son service divin dans le ciel. Ce n'est pas que chacun soit qualifié pour diriger le culte public des saints, pas plus que chacun n'est qualifié pour instruire les saints, ou pour prêcher l'évangile; mais il n'y a personne qui soit avec l'Église dans la même relation que celle de Zacharie avec les Juifs (Luc 1) : personne qui soit appelé à faire le service pour les membres de cette Église, de telle sorte que, si une telle personne manquait, les saints ne pussent pas adorer. Que les saints se souviennent toujours de ceci et se tiennent en garde contre tout empiètement sur cet office, qui appartient uniquement au grand souverain Sacrificateur. Le service divin est accompli maintenant dans le ciel par le seul grand souverain Sacrificateur, et Il est jaloux de l'intrusion de qui que ce soit dans Son office; comme Il était jaloux lorsque Coré et ses compagnons voulurent usurper l'office de ceux qu'Il avait une fois ordonnés pour faire le service divin sur la terre.

Le service divin n'est donc accompli *pour nous* que dans le ciel seulement. Nous pouvons, nous tous chrétiens, le faire, sur la terre, devant le Seigneur, comme le faisaient ceux d'Antioche (Act. 13). Je ne doute pas du tout de l'antiquité des liturgies; je ne discute point la question de leur spiritualité; mais je puis bien affirmer que l'on ne trouve pas trace dans le Nouveau Testament d'un rituel prescrit, et qu'une liturgie ne peut être introduite dans l'Église qu'après que celle-ci eut perdu, en revenant au modèle d'une sacrificature terrestre, le sentiment de Celui qui fait le service divin dans le ciel. Et combien tous les systèmes avec lesquels, comme maintenant, nous voyons les liturgies associées, démontrent qu'une telle décadence a eu lieu! Que telle fut la tendance dès le temps même des apôtres, c'est ce que prouve clairement l'épître aux Hébreux. Il y est formellement dit que quelques-uns avaient reculé, et négligeaient leur réunion. Et comme c'est précisément d'un tel état de choses que l'Esprit de Dieu traite dans cette épître, elle devient pour les saints d'une valeur particulière, à une époque telle que la nôtre, où Satan agit si évidemment de la même manière.

Rappelons-nous qu'il n'est pas ici question de comparer tel rituel à tel autre; il ne s'agit pas davantage de savoir si une liturgie peut être conforme à la vérité évangélique et contenir des aspirations spirituelles; il s'agit d'une question beaucoup plus solennelle. Il s'agit de l'usurpation par des hommes d'un office appartenant uniquement au Fils de Dieu. Coré et ses compagnons pouvaient avoir eu l'intention d'adhérer strictement aux directions données pour le service sacerdotal; mais ce n'était pas là la question, c'était une question d'intrusion personnelle dans un office auquel Dieu ne les avait pas appelés. En effet, ils périrent avec des encensoir et de l'encens à la main. C'est avec *eux* que Dieu avait contestation. Et il en est précisément de même de toute usurpation d'office dans l'Église. Il ne s'agit pas de ce qu'on doit ou ne doit pas faire dans l'office, c'est l'intrusion dans cet office qui est un affreux péché. Car n'est-ce pas faire affront au ministère du Seigneur Jésus Christ dans le ciel? — N'est-ce pas Le fouler aux pieds, que d'entretenir la pensée de la nécessité d'une personne ou de quelque ordre de personnes pour accomplir le service divin *pour nous* sur la terre? « **Nous avons** », que Son nom soit béni! « un ministre du sanctuaire » faisant toujours le service divin pour nous là-haut. Que ce soit la joie de nos âmes de le savoir de plus en plus!

2. Il faut maintenant que nous jetions un regard sur le lieu de Son ministère, de Son « plus excellent ministère » [Héb. 8, 6]. « Un ministre *du sanctuaire et du vrai tabernacle, que le Seigneur a dressé et non pas un homme* ».

Moïse, il est vrai, fut fidèle : il fit toute chose « comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse », tout jusqu'au moindre détail. Tout fut fait conformément à la direction de Dieu ; tous les vases du service furent arrangés dans l'ordre prescrit. — « Et il dressa le parvis tout à l'entour du pavillon et de l'autel, et tendit la tapisserie de la porte du parvis. Ainsi, Moïse acheva l'ouvrage. Alors la nuée couvrit le tabernacle d'assignation, et la gloire de l'Éternel remplit le pavillon, tellement que Moïse ne put entrer au tabernacle d'assignation, parce que la nuée se tenait dessus, et la gloire de l'Éternel remplissait le pavillon » (Ex. 40, 33-35). C'était le tabernacle qu'avait dressé l'homme ; il était beau en effet et glorieux. Cependant, ce n'était pas le *vrai* tabernacle ; ce n'en était que l'ombre. Et maintenant l'ombre est passée ; comme il est dit : « l'ombre des biens à venir » (Héb. 10, 1), « mais le corps en est en Christ » (Col. 2, 17). Malgré cela, nos esprits ne se traînent-ils pas encore autour des ombres terrestres, et ne sont-ils pas occupés des choses faites par les mains des hommes, au lieu de l'être de celles qui sont faites sans main ?

Dans le vrai tabernacle, il n'y a rien qui vienne de l'homme, tout est de Dieu. L'appareil et les vases, tous façonnés si admirablement, ne se retrouvent maintenant que dans les grâces variées et les offices divers du Seigneur Jésus Christ : — « le corps en est en Christ ». Et toutes ces grâces et ces offices se déploient et s'exercent aujourd'hui pour nous dans le ciel. Il peut se tenir en la présence immédiate de Dieu, y présentant pour nous Sa plénitude d'excellence. Moïse, le serviteur, ne pouvait pas supporter la gloire conférée au tabernacle qu'il avait dressé ; il était, lui, de beaucoup inférieur à ce que ses propres mains avaient érigé ; mais Christ, comme Fils, est sur Sa propre maison, et Il en est Lui-même l'appareil et la gloire.

Quelle leçon solennelle nous est ici donnée sur les choses terrestres et humaines ! Tout moyen humain, ce qui est « fait de main » — « de cette structure » (création) (Héb. 9, 11) — soit quant à la place, soit quant aux personnes ou aux choses, manque toujours, et tout cela est désavoué de Dieu. Rien ne subsistera, sauf ce qui est « fait sans main », c'est-à-dire par Dieu. Les hommes peuvent s'imaginer qu'ils honorent Dieu en élevant de magnifiques édifices et en les décorant du nom de temple ou de maison de Dieu, mais ils ne peuvent pas être *de vrais temples*, parce que c'est l'homme, et non pas Dieu, qui les a fondés. Tout, dans leur construction et leur ordonnance, démontre d'ailleurs qu'ils sont de la terre. C'est vraiment une bonne chose, que même l'extérieur de notre culte ici-bas témoigne qu'il n'est pas selon l'ordre et le patron de ce monde. Et il en sera ainsi à proportion que nous réaliserons que le lieu de culte est maintenant changé et transféré de la terre au ciel. C'est là que le ministre du sanctuaire exerce son office le plus béni. Le Seigneur Jésus Christ n'exerçait pas un tel ministère sur la terre ; « car, s'Il était sur la terre, Il ne serait pas sacrificateur » [Héb. 8, 4] ; et, par conséquent, notre place de culte doit être le ciel, parce qu'il n'y a plus de sacrificateurs autorisés de Dieu sur la terre pour y offrir des dons ou y accomplir le service divin (v. 4).

3. — Et maintenant, disons quelques mots du ministère lui-même. Car le Seigneur Jésus Christ fonctionne devant Dieu dans l'office de sacrificateur ; et Il le fait *pour nous*. — « *Nous avons un tel souverain sacrificateur* ».

Le ministère d'Aaron devant Dieu était, à certains égards, représentatif ; — il portait les noms des enfants d'Israël sur ses épaules et sur son cœur « *quand il entrait* dans le lieu saint, pour mémorial devant l'Éternel continuellement » (Ex. 28, 29). C'est ce ministère béni que le Seigneur Jésus accomplit pour nous, non pas occasionnellement, comme Aaron qui ne le faisait que *quand* il entrait, mais constamment. Il comparait devant la face de Dieu pour nous. Il présente toujours les saints devant Dieu, comme étant associés à toute Sa propre plénitude d'excellence et de gloire. Et cela en *la présence de Dieu*, au-dedans du

voile, comme il est dit, « où Jésus est entré *pour nous* comme notre précurseur » (Héb. 6, 20). Et encore : « car Christ n'est point entré dans les lieux saints faits de main, qui étaient des figures correspondantes aux vrais ; mais il est entré au ciel même *afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu* » (Héb. 9, 24). Quel privilège et quelle grâce ! Nos noms écrits dans le ciel, non sur des pierres précieuses, mais comme « un cachet sur son cœur, et comme un cachet sur son bras » (Cant. 8, 6) ! C'est en manifestant Sa propre perfection et Sa gloire en la présence de Dieu, que Jésus y comparait pour nous ! L'identification réelle de l'Église avec Christ n'était que faiblement figurée en type par les vêtements de gloire et de beauté que portait Aaron.

Puis il y avait aussi le service du parfum. C'était un des ministères les plus précieux, parce que c'était le moyen de culte du peuple. Mais l'oblation du parfum, quelque exquise qu'en fût la composition, n'était que occasionnelle, et pouvait être interrompue. La bonne odeur ne s'en élevait pas perpétuellement devant Dieu. La plaie avait déjà commencé parmi le peuple, un jugement de destruction s'exécutait, quand Moïse dit à Aaron : « Prends l'encensoir, et mets-y du feu de dessus l'autel ; mets-y aussi du parfum » ; tout cela avait dû être fait, avant qu'Aaron pût courir au milieu de l'assemblée, et se tenir debout entre les morts et les vivants. « Et voici, la plaie avait déjà commencé sur le peuple ; alors il mit du parfum, il fit propitiation pour le peuple... et la plaie fut arrêtée » (Nomb. 16, 46-48). Mais maintenant le ministère du parfum est perpétuel ; « *Il est toujours vivant pour intercéder pour nous* » (Héb. 7, 25). De là vient qu'Il peut sauver complètement, du commencement jusqu'à la fin. De là vient aussi qu'aucune plaie de jugement destructif ne peut atteindre l'Église. Elle est constamment soutenue et protégée en perfection par la puissance de l'intercession de Jésus. C'est ce qui la tient toujours dans sa vraie place devant Dieu, quelle que soit sa faiblesse, ou ses égarements ici-bas.

Ce qui rend particulièrement béni le ministère de Celui qui officie pour nous dans le vrai tabernacle, c'est qu'il est entièrement indépendant de nous. Il est exercé *par Lui pour nous*. La jouissance que nous en réalisons intérieurement dépendra, il est vrai, de notre marche, de notre humilité, de notre jugement de nous-mêmes, de plusieurs choses ; mais le ministère lui-même dépend uniquement de notre infailible souverain Sacrificateur. Il est un ministre fidèle, accomplissant toujours Ses fonctions d'une manière agréable à Dieu, soit que nos âmes réalisent la valeur de ce qu'Il fait ou non. Chacun des saints est soutenu par l'intercession de Jésus, alors même qu'il vit dans la légèreté d'esprit et dans l'insouciance. La sacrificature fait partie de l'œuvre de la *grâce*, cette grâce qui pourvoit constamment à mettre de côté tous nos péchés, et à nous aider dans toutes nos infirmités, ainsi qu'à supporter toute la perversité de notre volonté propre, afin que nous ne soyons jamais hors de la présence de Dieu. Ainsi dès l'instant que la conscience d'un saint tombé dans le relâchement est réveillée, il peut aussitôt trouver un plein accès auprès de Dieu, parce que, quoiqu'il ait manqué, le ministre du sanctuaire n'a pas manqué. Longtemps avant d'avoir le sentiment de sa chute, il est redevable au ministère de Jésus d'avoir été préservé de tomber tout à fait (Ps. 37, 24). Simon Pierre ne pensait guère au pouvoir qu'avait Satan de le cribler : — Mais le Seigneur, qui avait prié pour que sa foi ne défailût pas [Luc 22, 32], pouvait lui montrer son danger. Et il en est souvent ainsi de nous. Nous voyons nos manquements, ou la puissance et l'astuce de nos ennemis, et alors combien est précieuse la pensée que l'intercession de Jésus pour nous a été au-dessus de tout cela ! Nous sommes amenés à apprécier l'intercession de Jésus, *après que* nous avons fait la découverte du manquement ou du danger, tout aussi certainement que le fut Pierre ; mais sa valeur réelle consiste en ce qu'elle est perpétuellement offerte, et perpétuellement efficace. C'est pourquoi, bien que nous bronchions en plusieurs choses, les ressources de la foi ne peuvent jamais manquer ; car la foi atteint jusqu'à Dieu, et jusqu'aux provisions de la grâce de Dieu en Jésus, au-dessus de tous les manquements. S'il y a une angoisse de l'âme plus profonde qu'une autre, ce doit assurément être celle d'un saint qui a la conscience du péché, mais qui, en même temps, manque de foi pour regarder aux moyens miséricordieux

par lesquels Dieu y remédie ; mais Jésus prie pour nous que notre foi ne défaille point.

Nous sommes disposés à nous faire de fausses idées de l'intercession de Christ ; à la regarder comme ne s'exerçant que occasionnellement en notre faveur, et peut-être aussi comme si son exercice dépendait de nos requêtes. Nous savons, en effet, que des hommes en sont même venus jusqu'à affirmer que l'intercession du Seigneur Jésus ne peut s'exercer que grâce à l'intercession secondaire d'autres personnes, telles que la vierge, les saints décédés, ou l'Église. Il n'est pas nécessaire de s'arrêter à prouver combien tout cela est faux. Mais même les pensées de vrais chrétiens sur ce point sont quelquefois dans une déplorable contradiction avec la grâce du Seigneur Jésus Christ. Car Son ministère actuel pour nous dans le ciel se fonde sur la même abondance de grâce, qui signalait les soins qu'Il prenait de Ses disciples pendant qu'Il était sur la terre. « *J'ai prié pour toi* » [Luc 22, 32], dit-Il à Simon Pierre. La connaissance qu'Il avait du péril de Son serviteur avait déjà poussé le Seigneur compatissant à prier pour lui ; aussi put-Il assurer Pierre de son salut à l'heure même où Il le prévint de son danger. Et Son intercession actuelle en haut est signalée par la même grâce pleine de sollicitude et efficace. Il peut se former une estimation divine de nos besoins, de nos difficultés et de nos dangers, choses auxquelles nous sommes si souvent fort insensibles. Oui, Il sait comment, au milieu de toutes ces choses, nous apparaissions aux yeux de Dieu ; et même Il exerce Son ministère en notre faveur, conformément aux jugements et aux exigences de Ses yeux pénétrants. C'est ainsi que nous sommes maintenus sans tache devant Dieu, étant gardés en toute sûreté dans le sanctuaire même, dans la perfection de Christ qui est toujours en bonne odeur à Dieu. L'apôtre a bien raison de s'écrier en énumérant les bienfaits de la rédemption qui est en Jésus Christ : « *Qui même est à la droite de Dieu, et qui même intercède pour nous* » (Rom. 8, 34).

Sous un autre aspect, le ministère actuel de Jésus est un ministère d'oblation ; comme il est ajouté : « C'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose à offrir ». Ou, comme il est dit plus bas : « Durant lequel l'on offre des *dons* et des sacrifices, qui ne peuvent pas, quant à la conscience, consommer celui qui rend son culte » (9, 9).

Sous la loi, l'adorateur pouvait amener son offrande jusqu'à la porte du tabernacle d'assignation, mais alors commençait le ministère sacerdotal. Le sacrificateur devait la placer sur l'autel, unique place où elle pût être acceptée de l'Éternel. L'adorateur lui-même ne pouvait pas l'offrir directement au Seigneur. Ce n'était que par le ministère sacerdotal qu'elle devenait une offrande faite par feu en bonne odeur à l'Éternel. Mais maintenant c'est par l'offrande de Jésus Lui-même, faite une fois pour toutes, que nous sommes sanctifiés comme adorateurs. Jésus s'est donné Lui-même comme *une offrande* et un sacrifice à Dieu, en odeur de bonne senteur ; et maintenant tout ce qui monte à Dieu par Lui, participe à la valeur de Sa propre offrande, et par conséquent est aussi d'agréable odeur. C'est ainsi que Dieu proclame perpétuellement le prix qu'Il attache à l'oblation de Jésus, même en acceptant comme précieux par Lui, tout ce qui est fait ou offert en Son nom. Ainsi demander au nom de Jésus est d'une efficace infaillible, parce que Dieu prend toujours Son bon plaisir en Lui. En tant que sacrificateurs, nous connaissons la divine valeur de Celui par lequel nous nous approchons pour offrir. Oh ! quelle consolation il y a dans l'assurance, que nos personnes, nos prières, nos actions de grâce, et nos services, ont tous, devant Dieu, la bonne odeur du nom de Jésus, de ce nom qui est « un parfum répandu » sur eux (Cant. 1, 3). Tout ce que nous désirons, ou faisons, comme ayant l'Esprit de Jésus Christ, quelque mélangé, imparfait, ou faible qu'il soit, est *ainsi* accepté à cause de Jésus.

Et, rappelons-nous qu'Il offre perpétuellement, tout aussi bien qu'Il intercède perpétuellement. Il dit Lui-même de ceux qui ne connaissent pas Dieu en Lui et par Lui : — « Les angoisses de ceux qui courent après un autre seront multipliées : *je ne ferai point leurs aspersion de sang, et leur nom ne passera point par ma bouche* » (Ps. 16, 4). Mais quant à nous, grâce à Son ministère pour nous, la Parole dit : « Offrons donc

continuellement à Dieu par son moyen un sacrifice de louange, c'est-à-dire le fruit de lèvres, rendant grâces (faisant confession) en son nom » [Héb. 13, 15].

C'était le sacrificateur seul qui savait quelle répartition il fallait faire du sacrifice ; lui seul savait ce qui était pour Dieu, ce qui était pour lui-même, ce qui était pour l'adorateur, et ce qui devait être rejeté. C'est aussi une grande bénédiction pour nous, qu'il y ait un ministère en notre faveur qui sépare ce qui est précieux de ce qui est vil [Jér. 15, 19], et qui règle tout selon Dieu. Notre grand souverain Sacrificateur officie ainsi pour nous. Il prend ce qui nous semble tellement mêlé de misères et souillé d'impuretés, que nous ne pouvons rien y discerner de bon, et, séparant ce qui est précieux de ce qui est vil, Il offre ce qui est véritablement de l'Esprit, dans la pleine valeur de Sa propre offrande. Si le désir de servir le Seigneur est réveillé dans une âme, quelle ne doit pas être sa douleur en faisant l'expérience de l'infirmité et de l'imperfection de tous ses efforts ! Mais si nous sommes ainsi souvent abattus, et près de nous lasser en faisant le bien, rappelons-nous ce ministère actuel de Jésus pour nous : nous devrions dès longtemps en connaître le prix, car notre travail n'est pas vain dans le Seigneur [1 Cor. 15, 58]. Oh ! comme ces paroles : « Cela va bien, bon et fidèle serviteur » [Matt. 25, 21, 23], réjouiront bientôt le cœur de plusieurs, qui ici-bas n'ont fait que déplorer leurs manquements continuels. Pensez-vous, chers frères, que les Philippiens eussent l'idée que le chétif témoignage de leur amour envers l'apôtre Paul fût parvenu jusqu'à Dieu comme une offrande faite par feu, de bonne odeur à l'Éternel ? Il en était pourtant ainsi. L'apôtre, en communion avec le grand souverain Sacrificateur, pouvait Le voir prendre cette offrande, et la présenter en Son propre nom (Phil. 4, 18). Ainsi par Jésus ils produisaient du fruit précieux à Dieu ; et même comme l'apôtre le leur avait dit peu auparavant, ils étaient « remplis de fruits de justice, qui sont par Jésus Christ, à la gloire et à la louange de Dieu » (1, 11).

Oui, que les saints, comme des sacrificateurs, se jugent eux-mêmes et leurs œuvres, et s'ils ne trouvent, comme ce sera assurément le cas, que peu de choses précieuses, qu'ils regardent à Celui qui juge en haut, et qui met Sa joie à prendre ce qu'il y a de précieux et à le présenter à Dieu dans Sa propre perfection. Oh ! s'il n'y avait pas ce ministère en haut, comment pourrions-nous lire la Parole qui nous dit — « de ne point oublier la bienfaisance et la communication de nos biens ; car Dieu prend plaisir à de tels sacrifices » (Héb. 13, 16) ?

Le sanctuaire de ce monde (Héb. 9, 1)

Nous sommes souvent exposés au danger d'obscurcir la vérité de Dieu, en attachant aux paroles de l'Écriture la signification technique qu'elles peuvent avoir dans la théologie de nos jours. Les mots : « charnel », « chair », « monde », et « de ce monde », nous sont connus comme exprimant ce qui est corrompu en lui-même, ce qui est désavoué de Dieu. Mais si nous ne voyons pas quelle a été la longue patience de Dieu, tant avec la chair qu'avec le monde, comment Il a agi avec l'une et l'autre par voie d'épreuve, avant de les abandonner définitivement, nous serons loin d'avoir une juste idée de la vérité de Dieu. Et non seulement cela, mais de plus nous serons incapables de comprendre que tous les efforts faits actuellement par l'homme ne sont que la répétition de ce qui a été déjà tenté sous des circonstances beaucoup plus favorables et qui n'en a pas moins eu pour résultat une déplorable chute. « N'est-ce pas de par l'Éternel des armées que les peuples travaillent pour en nourrir abondamment le feu et que les nations se fatiguent très inutilement ? » (Hab. 2, 13).

Souvenons-nous donc qu'il y eut un temps où Dieu dit aux enfants d'Israël : « Ils me feront un sanctuaire et j'habiterai au milieu d'eux » [Ex. 25, 8]. C'était « un sanctuaire de ce monde », un sanctuaire propre à être l'habitation de Dieu dans le monde, propre aussi au culte d'un peuple du monde. Dieu avait établi Israël pour être Son peuple terrestre. Il les avait séparés des nations qui les entouraient, par des statuts, des jugements et des lois. Il

leur avait aussi prescrit « des ordonnances pour le culte », adaptées à leur sanctuaire et à leur condition. Tout ici était conséquent, tout était de ce monde. Ainsi, le culte de ce monde était alors en lui-même une chose sainte, car Dieu l'avait Lui-même institué. Et il en serait encore ainsi de nos jours, si Dieu avait *un peuple de ce monde et un sanctuaire de ce monde*; mais, comme maintenant Il n'a ni l'un ni l'autre, le seul essai de s'approcher de Dieu par des ordonnances du culte divin que Lui-même, dans l'origine, avait prescrites, est un grand péché. — « Celui qui égorge un bœuf, c'est comme celui qui tuerait un homme; celui qui sacrifie une brebis, c'est comme celui qui couperait le col à un chien; celui qui offre un gâteau, c'est comme celui qui offrirait le sang d'un pourceau; celui qui fait un parfum d'encens, c'est comme celui qui bénirait une idole. Mais ils ont choisi leurs voies, et leur âme a pris plaisir en leurs abominations. Moi aussi je ferai attention à leurs tromperies, et je ferai venir sur eux les choses qu'ils craignent; parce que j'ai crié, et qu'il n'y a eu personne qui répondît; que j'ai parlé, et qu'ils n'ont point écouté; parce qu'ils ont fait ce qui me déplait et qu'ils ont choisi les choses auxquelles je ne prends point de plaisir » [És. 66, 3-4]. C'est là une parole solennelle. Le même acte, qui était autrefois un acte religieux, agréable à Dieu, comme d'égorger un bœuf en offrande pour le péché ou en holocauste, cet acte, lorsque Dieu n'y prend pas plaisir, mais que c'est l'homme qui veut le faire, devient un péché; c'est comme un meurtre devant Dieu! L'encens, pour la composition duquel Dieu Lui-même avait donné des directions si minutieuses, et sans lequel Aaron lui-même ne pouvait pas se présenter devant le Seigneur sans s'exposer à la mort, si quelqu'un l'offrait, cet encens, c'était comme qui bénirait une idole.

Or, si Dieu portait un tel jugement sur Ses propres ordonnances, concernant un culte de ce monde, lorsque ceux à qui elles étaient données les corrompaient et en abusaient selon leur volonté, quelle iniquité ne doit-il pas y avoir dans la tentative de rétablir un ordre de culte que Dieu a positivement mis de côté? Mais n'est-ce pas là ce que nous trouvons dans l'histoire de l'Église, n'est-ce pas ce que, aujourd'hui encore, on s'efforce de faire avec un nouveau zèle? Des formes et des rituels de culte, propres seulement à un sanctuaire de ce monde et à un peuple de ce monde, sont maintenant sanctionnés et établis de tous côtés. Certes, cela est un affreux péché. Le prophète de jadis reçut ordre de censurer Israël de sa corruption et de l'abus qu'il faisait du sanctuaire de ce monde et de ses ordonnances; mais l'apôtre censure les saints de Dieu, dès qu'ils tendent à retourner aux éléments du monde. Autrefois on déshonorait Dieu par la moindre négligence du sanctuaire de ce monde — aujourd'hui on Le déshonore par tout essai de l'imiter ou de le rétablir. Cela nous met en état de déterminer le caractère des choses qui se font maintenant dans ce qu'on appelle l'église des professants, telles, par exemple, qu'un autel sur la terre, le sacrifice répété, l'acte de brûler de l'encens, la consécration par un cérémonial extérieur de bâtiments, de terrains, aussi bien que de personnes. De pareils rites et cérémonies furent empruntés du rituel juif de ce monde et transportés dans l'Église chrétienne, assez tôt pour qu'ils fussent déjà presque universels peu après les jours des apôtres. Mais où se trouvent-ils sanctionnés dans le Nouveau Testament? Bien plus, comment quelqu'un peut-il lire et ne pas y voir annoncée l'introduction de telles choses, en même temps qu'un avertissement solennel de s'en garder! Combien est donc sérieuse cette parole: « Moi aussi, je ferai attention à leurs tromperies et je ferai venir sur eux les choses qu'ils craignent; *parce que j'ai crié, et qu'il n'y a eu personne qui répondît* »! Combien n'est-il donc pas urgent de rappeler les âmes à la seule source d'autorité, c'est-à-dire à la Parole! « Que celui qui a des oreilles entende ». « Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux églises ». Ceci marque, à la fois, où nous devons chercher la sagesse et la direction. Ce n'est pas dans l'antiquité ni dans les exemples d'églises judaïsant, mais bien dans l'enseignement infallible donné par le Saint Esprit Lui-même aux églises. C'est là ce qui nous délivre de tous ceux dont la sagesse ou l'autorité peut être un instant mise en question; c'est ce qui met la Parole de Dieu elle-même devant la conscience de tous les saints; ce qui met à nu les erreurs, quelque anciennes, quelque vénérables, quelque attrayantes qu'elles soient, ce qui garde l'enfant de la foi contre la tendance à les maintenir,

à les respecter, à les justifier ; ce qui rend le chemin de la foi sûr en tout temps, quoique parfois bien difficile. Car rien ne peut être plus assuré que les pas de celui qui est conduit par l'Esprit de Dieu et par la Parole de Dieu ; cependant rien n'est plus difficile que de marcher en opposition avec tout ce qui existe autour de nous. En effet, il est difficile de trouver son chemin à travers la confusion des systèmes religieux si divers qui existent de nos jours. D'un côté, nous avons à éviter des systèmes formés en imitation de choses passées, et, de l'autre, des systèmes dont le caractère est plutôt une anticipation des choses futures. Nous avons à reconnaître que de telles choses furent autrefois données de Dieu, et qu'un jour Il les introduira de nouveau ; mais, en même temps, nous devons maintenir constamment qu'elles sont absolument opposées à Ses voies actuelles.

Il y *avait* un sanctuaire de ce monde ; — il *doit y avoir encore* dans l'économie future, un sanctuaire de ce monde ; mais *maintenant* il n'y en a point. Les systèmes existants se composent, dans des degrés divers, de choses propres à ces trois périodes distinctes. Les uns ont surtout emprunté du passé, les autres de l'avenir, quelques-uns peut-être, essentiellement du présent ; — mais tous indiquent une triste confusion dans les choses de Dieu. Combien y en a-t-il qui se sont, en quelque mesure, émancipés des ordonnances du sanctuaire terrestre de l'ancienne économie et qui, cependant, n'admettent pas qu'il doit y avoir encore un sanctuaire de ce monde ! Et en conséquence, ils ont choisi et établi ce en quoi Dieu ne prend pas plaisir, tout autant que d'autres qui imitent ouvertement les anciennes ordonnances. Ainsi, tout en condamnant les éléments du monde, ils se sont revêtus eux-mêmes de ce qui ne peut appartenir, à proprement parler, qu'à la partie terrestre de l'économie à venir. Et par là, ils sont enveloppés dans le péché de mêler les choses célestes avec celles de la terre. Tout cela n'est-il pas une œuvre de la chair ? N'est-ce pas l'introduction de principes mondains dans l'Église de Dieu ? Ne voyons-nous pas cela dans le désir passionné de distinctions officielles, de bâtiments consacrés, d'institutions et ordonnances permanentes, et dans les efforts tentés pour s'acquérir de la réputation de la part du monde, efforts si communs dans les systèmes qui nous entourent ? Car tout ceci n'est pas limité à l'église de Rome, ni aux établissements protestants de l'Europe, mais ces mêmes abus se retrouvent, presque au même degré, dans la plupart des systèmes dissidents. Certes, toutes ces choses, sous quelque forme qu'elles se présentent, doivent être également outrageantes pour Dieu. Nous pouvons retourner à d'anciennes institutions de Dieu, ou adopter par avance quelque chose qu'Il a l'intention d'introduire un jour, ou bien affirmer le droit que nous prétendons avoir de rendre culte selon un modèle de notre invention ; mais dans tous ces cas, nous nous mettons sous le poids de cette parole : « J'ai crié, et il n'y a eu personne qui répondît ».

C'est pourquoi, il est important de faire voir qu'il y aura encore un sanctuaire de ce monde et un culte terrestre. Cela est abondamment révélé dans les prophètes. Le sujet de leur espérance est la restauration de la nation, de sa constitution politique, du culte d'Israël ; mais toutes ces choses seront restaurées sous le Seigneur Jésus Christ et en rapport avec Lui. Maintenant, l'Église chrétienne, dans une grande mesure, s'est appliquée à elle-même ces prédictions ; de là est venue l'idée de nations chrétiennes, au lieu de la nation sainte qui doit être rassemblée d'entre toutes les nations ; de là vient aussi l'idée de l'union de l'église et de l'état, idée qui doit se réaliser de la manière la plus bénie, lorsque Christ, comme Roi et Sacrificateur, siégera sur Son trône ; de là aussi l'anachronisme quant au temps où les rois de la terre doivent apporter leur gloire et leur honneur dans la cité d'or pur ; de là, les appels continuels adressés au monde, pour qu'il accorde son assistance et son patronage à l'œuvre de l'église. Tout cela a sécularisé la chrétienté, donné un caractère mondain à sa position et à son culte.

Nous lisons dans le prophète Ésaïe : « Ma maison sera appelée une maison de prière pour *tous* les peuples » [56, 7]. C'est-à-dire que Dieu a résolu d'avoir une maison *sur la terre*, un sanctuaire de ce monde, mais qui sera ouvert à tous, et non plus au seul Israël. L'Israël de ces jours à venir occupera un rang plus élevé que celui qui lui appartenait

comme étant la semence naturelle d'Abraham, et une fois dans cette position, d'autres s'associeront à lui, même ceux qui sont naturellement les fils de l'étranger. Jointes au Seigneur, ceux-ci seront amenés à *la montagne de Sa sainteté et rendus joyeux dans Sa maison de prières*. Le Seigneur Jésus, le Maître actuel de la maison céleste, et qui en Son temps sera aussi l'architecte de la maison terrestre et du sanctuaire de ce monde, fait allusion à ce passage des Écritures dans une circonstance de Son ministère. Un jour, Jésus entra dans le temple de Dieu, et en chassa tous ceux qui y vendaient et y achetaient et renversa les tables des changeurs et les sièges de ceux qui vendaient des pigeons, et leur dit : « N'est-il pas écrit : Ma maison sera appelée *une maison de prières pour toutes les nations* ? » (Marc 11, 17). Jamais il n'en fut ainsi de cette maison, pendant son premier état. Mais quand elle sera d'une autre structure, alors plusieurs nations viendront et diront : « Venez, et montons à la montagne de l'Éternel, à la *maison* du Dieu de Jacob ; et il nous instruira de ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers ; car la loi sortira de Sion, et la parole de l'Éternel sortira de Jérusalem!... » [És. 2, 3]. Ici il est clairement parlé d'un sanctuaire de ce monde, d'un temple métropolitain, sur la terre — source de législation et d'instruction pour tous ceux qui craignent le Seigneur. Des chrétiens ont pu s'imaginer que la construction d'une cathédrale sur la montagne de Sion, serait un acheminement à l'accomplissement de cette prophétie. Mais si cela se faisait, la parole demeurerait toujours : « Les cieux sont mon trône et la terre est le marchepied de mes pieds ; *quelle maison me bâtiriez-vous* et quel serait le lieu de mon repos ? Car ma main a fait toutes ces choses, et c'est par moi que toutes choses ont eu leur être, dit l'Éternel. Mais à qui regarderai-je ? À celui qui est *affligé, et qui a l'esprit brisé et qui tremble à ma parole*, etc. » [És. 66, 1-2].

Ézéchiél, dans sa vision, vit le départ de la gloire du Seigneur, premièrement de la maison et ensuite de la terre (chap. 10 ; 11) ; mais dans le quarante-troisième chapitre, il dit : « puis la gloire de l'Éternel entra *dans la maison* par le chemin de la porte qui regardait le chemin de l'orient... et voici, *la gloire de l'Éternel avait rempli la maison*... L'Éternel donc me dit : Fils d'homme, c'est ici le lieu de mon trône, et *le lieu des plantes de mes pieds, dans lequel je ferai ma demeure à jamais parmi les enfants d'Israël : et la maison d'Israël ne souillera plus mon saint nom* ». Ici encore, il s'agit du sanctuaire de ce monde qui doit être érigé de nouveau.

Mais pour ne pas multiplier les citations, bornons-nous seulement à deux autres passages qui, tous deux, ont indubitablement rapport à des temps postérieurs à la reconstruction du temple sous Zorobabel.

« Ainsi a dit l'Éternel des armées : Encore une fois, ce qui même sera dans peu de temps, j'ébranlerai les cieux et la terre, la mer et le sec ; et j'ébranlerai toutes les nations, et le désiré de toutes les nations viendra ; et je remplirai de gloire cette maison, a dit l'Éternel des armées... La dernière gloire de *cette maison-ci* sera plus grande que la première, a dit l'Éternel des armées, et je mettrai la paix en ce lieu-ci, dit l'Éternel des armées » [Agg. 2, 6-9]. Ici, il nous faut remarquer que ce sanctuaire de ce monde s'élève après que les cieux et la terre ont été ébranlés, ce qui, d'après le témoignage de l'apôtre dans le douzième chapitre de l'épître aux Hébreux, n'a pas encore eu lieu.

De plus, nous lisons dans le prophète Zacharie (chap. 6, 12, 13) : « Ainsi a parlé l'Éternel des armées, disant : Voici, un homme, duquel le nom est **germe**, qui germera de dessous soi, et qui bâtira le temple de l'Éternel. Oui, lui-même bâtira le temple de l'Éternel ; et lui-même sera rempli de majesté, et sera assis, et dominera sur son trône, et sera sacrificateur, étant sur son trône ; et il y aura un conseil de paix entre les deux ».

Or toutes ces preuves, dont le nombre pourrait être de beaucoup multiplié, nous parlent d'un sanctuaire de ce monde qui doit être encore élevé, mais *non pas d'après l'ancien ordre*. Là, Dieu sera connu comme Dieu de paix, quoique la gloire divine soit là ; car là Jésus s'assiera comme sacrificateur sur Son trône. Là seront les ordonnances d'un service divin, les sacrificateurs remplissant leur office, et une multitude d'adorateurs. Une

de ces ordonnances est mentionnée dans le prophète qu'on vient de citer : « Toutes les nations venues contre Jérusalem, monteront en foule chaque année pour se prosterner devant le Roi, l'Éternel des armées, et pour célébrer la fête des tabernacles » [14, 16].

La conséquence qu'on peut donc tirer de ces passages de l'Écriture, c'est qu'il y avait un sanctuaire de ce monde approprié à un peuple d'adorateurs, dans la chair, sur la terre — et qu'il doit y avoir encore sur la terre un sanctuaire de ce monde, en rapport avec la nouvelle alliance, sanctuaire convenable à la vraie circoncision et à la vraie semence spirituelle (És. 57). Mais un tel sanctuaire n'existe pas maintenant ; maintenant il n'y a que le sanctuaire céleste ; et c'est là le contraste que le Saint Esprit établit avec tant de soin dans le neuvième chapitre des Hébreux.

Le *premier* tabernacle, en rapport avec le sanctuaire de ce monde, a eu sa place pendant un temps ; tant qu'il a subsisté, le chemin des lieux saints n'était pas encore manifesté [Héb. 9, 8] et il ne pouvait y avoir une purification de la conscience par ce moyen. Maintenant, ce qui est établi en contraste avec le *premier* tabernacle, n'est pas un second tabernacle placé de même sur la terre, et où les adorateurs devaient se tenir à distance du lieu très saint, mais c'est un tabernacle dressé par Dieu Lui-même dans le ciel, où ceux-là seuls peuvent entrer qui sont purifiés par le sang de Jésus, et oints du Saint Esprit ; mais où tous ceux qui le sont entrent maintenant par la foi, étant également acceptés et également sacrificateurs. Le *premier* tabernacle est donc considéré, dans ce chapitre, en contraste avec « le plus excellent et le plus parfait tabernacle, qui n'est pas fait de main, c'est-à-dire, qui n'est pas de cette structure » ; au-dedans duquel l'Église offre maintenant son culte. Un sanctuaire tel qu'est ce sanctuaire céleste convient seul aux « frères saints, participants de l'appel céleste » [Héb. 3, 1]. L'homme, comme homme, peut penser qu'il est convenable de consacrer de magnifiques édifices au culte de Dieu, et il a toujours agi dans cette pensée. Mais la maison spirituelle n'a rien de saisissable à la chair. « Vous ne vous êtes pas approchés d'une montagne qu'on *touche* avec la main » [Héb. 12, 18]. Elle n'est pas adaptée au monde, et ne présente aucun attrait à la chair. Celui qui ne jugeait que selon les apparences, pouvait trouver quelque fondement dans la calomnie qui accusait les chrétiens d'être des athées, puisqu'il n'y avait dans leur culte rien de visible, rien d'imposant, qui fût propre à frapper les sens. Ils rendaient leur culte dans ce « plus excellent et plus parfait tabernacle qui n'est pas construit par des mains » [Héb. 9, 11]. Ils ne cherchaient pas, quant aux lieux de leurs assemblées, à rivaliser avec l'imposante architecture du temple de Jérusalem, ou des temples païens qui les entouraient. Ils n'avaient pas encore entendu parler d'une « architecture chrétienne ecclésiastique » ; et l'Église n'était pas alors le patron des arts. Leur temple n'était pas de cette structure.

Or le ministère dans le sanctuaire céleste correspond à cela. Il est complet et parfait, parce qu'il est accompli par Celui qui est divin, Celui qui est au-dessus de la sphère de ce monde. Christ est entré *une fois* dans les lieux saints, après avoir obtenu un *rachat éternel*. L'œil de l'homme peut mesurer les belles proportions d'un sanctuaire de ce monde et considérer le service d'une sacrificature de ce monde ; mais la foi seule peut entrer dans le sanctuaire céleste, et prendre plaisir à ses gloires. Aucune de ses beautés ou de ses gloires ne se déploie aux sens — l'âme seule qui a appris la valeur de Jésus peut dire maintenant : « Éternel des armées ! combien sont aimables tes tabernacles ! » [Ps. 84, 1]. L'Agneau en est le flambeau et la gloire. Si Jésus n'est pas l'objet de la foi, il n'est pas étonnant que les hommes élèvent encore le sanctuaire de ce monde ; mais même lorsque Dieu avait ici-bas Son sanctuaire de ce monde, combien peu de sa beauté était alors déployé à l'œil de l'adorateur ordinaire ! Il ne voyait pas le sanctuaire, les chérubins et les vaisseaux d'or — ces choses étaient soigneusement cachées à sa vue. Les sacrificateurs étaient chargés de voiler les vaisseaux du service, même à la vue des Lévités qui devaient les porter (Nomb. 4, 20). Les yeux des sacrificateurs seuls pouvaient se fixer sur ces choses saintes. Maintenant c'est avec les réalités de ces types voilés et précieux que nous avons affaire. Maintenant tous les croyants sont sacrificateurs à Dieu ; de là vient que tout est maintenant découvert à

la foi ; mais à la foi seulement. Ces choses que l'œil n'a point vues, Dieu nous les a révélées par Son Esprit [1 Cor. 2, 9-10]. Le Saint Esprit est spécialement descendu du ciel pour témoigner de ce qu'Il sait être là. Il ne pouvait rendre témoignage d'un temple céleste et d'une sacrificature céleste, tant que l'architecte et le conservateur du temple, le sacrificateur perpétuel, n'était pas au ciel.

C'est pourquoi, tous les efforts pour établir aujourd'hui un sanctuaire terrestre sont en opposition directe avec le témoignage actuel du Saint Esprit. La venue du Saint Esprit convainquit le monde de péché pour avoir rejeté Jésus [Jean 16, 8-9], car il témoignait que Dieu L'avait exalté ; mais ce même Esprit, par Sa seule présence dans l'Église, convainc aussi de péché tout essai d'établir de nos jours un sanctuaire de ce monde. L'objet de Son témoignage est un souverain sacrificateur, qui officie maintenant dans les cieux : « Jésus, le Fils de Dieu, qui a *traversé les cieux* » [Héb. 4, 14], et par conséquent, Il ne peut conduire l'âme qu'à Celui qu'Il glorifie. Tous ceux qui adorent « *en Esprit* » doivent donc adorer dans le sanctuaire céleste, car c'est là seulement que l'Esprit les introduit.

Mais l'homme, en tant qu'homme, ne connaît pas l'Esprit de Dieu ; le monde ne Le peut recevoir (Jean 14). Son ministère ne consiste en aucune manière à conduire la chair dans la présence de Dieu ou à lui apprendre à adorer. Sa seule présence sur la terre est précisément un témoignage de Dieu des plus puissants et des plus solennels quant à l'entière ruine de l'homme et à son impuissance totale pour aucun bien. *C'est pourquoi il faut que la régénération précède l'adoration.* Les seuls vrais adorateurs, actuellement, sont ceux qui sont séparés à Dieu par la « sanctification de l'Esprit ». Ce sont eux qui sont maintenant « la sacrificature royale, la nation sainte » [1 Pier. 2, 9]. Et il est bon que les saints eux-mêmes se rappellent constamment cette vérité élémentaire. C'est là ce qui les rendra capables d'éprouver tout ce qui prétend être culte. Nos sens peuvent être satisfaits, notre imagination exercée, le sentiment et la sensibilité éveillés — et nous pouvons prendre ces choses pour de l'adoration ; mais ce sont là des choses charnelles, et lorsqu'elles se trouvent dans les saints, elles contristent grièvement l'Esprit de Dieu. Ce sont des choses contre lesquelles les saints ont à veiller et qu'ils doivent mortifier ; mais ces mêmes choses sont entretenues et alimentées par l'introduction volontaire d'un sanctuaire de ce monde. Qu'y a-t-il donc de plus épouvantable que de confondre une telle œuvre avec l'œuvre actuelle de l'Esprit de Dieu ! N'est-ce pas là confondre les ténèbres avec la lumière — la chair avec l'Esprit ? L'ordre tout entier d'un sanctuaire de ce monde doit empêcher le témoignage actuel de l'Esprit de Dieu. Or, outrager l'Esprit de la grâce [Héb. 10, 29] — insulter l'Esprit de Dieu — c'est là vraiment un péché épouvantable. Qu'est-ce que l'Esprit de la grâce a affaire avec le sanctuaire de ce monde ? Là, le principal, c'est le service du sacrificateur qui officie et les devoirs du peuple, suppliant à distance. La grâce est exclue de cet ordre tout entier. La grâce affermit le cœur ; mais le sanctuaire de ce monde le ramène à des aliments. C'est pourquoi, tout retour à un sanctuaire de ce monde doit être aussi outrageant pour l'Esprit Saint que contradictoire à l'œuvre accomplie de Jésus.

Mais considérons un moment encore combien il est vrai que le Saint Esprit est l'Esprit de grâce. Quel est le témoignage qu'Il nous apporte ? N'est-ce pas celui qu'Il rend à *la grâce accomplie dans la gloire du ciel* ? Jésus, au moyen de Son propre sang, est entré une seule fois dans le sanctuaire, ayant trouvé un rachat éternel. Voilà ce que le Saint Esprit nous a révélé. Christ est là, et là « après avoir trouvé un rachat éternel » ; et là, « il comparait devant la face de Dieu pour nous » [Héb. 9, 24]. Que nous faut-il de plus ? Ne pouvons-nous pas, par la foi, voir là le témoignage de notre acceptation actuelle et le gage de notre gloire future ? C'est donc là que se trouve la scène de notre culte ; c'est là qu'est notre sanctuaire, notre seul sanctuaire. Et c'est pour conduire nos âmes dans ce théâtre de bénédictions accomplies et abondantes que l'Esprit de Dieu est venu. « Affectionnez-vous aux choses d'en haut » [Col. 3, 1-2], telle est l'incessante exhortation qu'Il adresse à nos cœurs. Puissions-nous connaître toujours plus et mieux la paix et la gloire de ce sanctuaire céleste !

Et quel doit être le caractère du culte du sanctuaire céleste ? Assurément, la louange ! louange pour une rédemption accomplie. Et ce sacrifice ne manquera pas si nos âmes réalisent leur céleste portion. En effet, aucun de ceux qui adorent vraiment dans ce sanctuaire ne peut refuser son tribut de louange. Un rassasiement de joie et des plaisirs pour toujours sont à la droite de Dieu ; et tout cœur, qui y est conduit par l'Esprit, s'écrie : « Je chanterai les bontés de l'Éternel à jamais » [Ps. 89, 1]. Un rachat éternel est la base solide sur laquelle repose toute cette joie. Une rédemption éternelle, obtenue par l'œuvre parfaite de Jésus — cette œuvre que Lui-même présente toujours en notre faveur dans le ciel. « Vous, justes, réjouissez-vous en l'Éternel, égayez-vous et chantez de joie, vous tous qui êtes droits de cœur » [Ps. 32, 11].

Le sanctuaire de ce monde ne connaissait proprement point du tout la louange. Moïse n'avait point établi de ministère de chant. Il pouvait chanter avec les enfants d'Israël le cantique de rédemption après avoir passé la mer Rouge (Ex. 15) ; mais c'était la *grâce* qui les avait amenés jusque-là ; ils chantaient le triomphe de la grâce. — Le sanctuaire de ce monde n'avait pas encore été ordonné alors. Dans ce sanctuaire, il n'y avait jamais rien d'*accompli*, et par conséquent, aucun fondement pour la *louange*. C'était la répétition constante des mêmes services ; la conscience de l'adorateur n'était pas purifiée, et par conséquent il ne pouvait jamais élever sa voix en louange et en action de grâces. Nous parlons du tabernacle dans le désert. Mais il n'y avait même qu'un petit nombre des accords de celui qui composait les doux cantiques d'Israël, qui fussent adaptés au service de l'ancien temple. — Ce temple était un sanctuaire de ce monde, et ses bénédictions étaient terrestres ; mais le ministère du chant allait au-delà de toute cette économie, anticipant la pleine et parfaite bénédiction. La foi pouvait chanter, mais c'était uniquement parce qu'elle pouvait atteindre au-delà du sanctuaire qui était alors debout ; — mais maintenant la foi chante, parce qu'elle trouve, dans son sanctuaire actuel, des sujets de louanges éternelles. La grâce et la gloire, la délivrance et la victoire, le grand salut de Dieu lui-même sont là les sujets d'une louange incessante ; car la présence dans la gloire de notre précurseur Lui-même, témoigne de leur accomplissement.

Comment le cœur, auquel on enseigne qu'il a besoin d'une absolution de chaque jour, prononcée par les lèvres d'un autre homme, pourrait-il s'élever à la louange ? Une telle âme peut-elle chanter par l'Esprit et avec intelligence des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels ? Une conscience qui n'est pas nettoyée peut-elle louer ? De telles choses sont impossibles. Car l'acte même du culte n'est-il pas regardé comme un devoir exigé de la part de Dieu, et par là même rendu dans un sentiment *légal*, au lieu d'être considéré comme un privilège béni, découlant de la connaissance et de la jouissance de cette miséricorde qui dure éternellement ? L'apôtre nous enseigne à « rendre grâces à Celui qui nous a rendus capables d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière » (Col. 1). Cela nous fait voir que ce que la grâce a accompli pour nous en Christ est la vraie base des actions de grâces et des louanges. Mais si cela n'est pas compris ou si on l'oublie, le culte deviendra nécessairement un fardeau au lieu d'être notre plus grand privilège. Et ne voyons-nous pas que les chrétiens attachent beaucoup plus de prix et d'importance à l'instruction et à la prédication, bénédictions que Dieu leur accorde, qu'au culte ? C'est là une conséquence nécessaire de l'oubli du sanctuaire dans lequel nous rendons culte. Que l'âme réalise ceci, elle s'apercevra aussitôt quels sont les fondements de la louange et quel est le caractère de son culte. Mais si l'on établit un sanctuaire de ce monde ou si l'on introduit l'ordre d'un sanctuaire de ce monde, on dégrade nécessairement le culte, et l'âme s'en ressent d'une manière fâcheuse. De tels résultats ne peuvent manquer d'avoir lieu, si nous prenons pour modèle le sanctuaire de ce monde, au lieu d'entrer, par la foi et comme conduits par l'Esprit, dans celui qui est du ciel. Là, tout ce qui regarde notre rédemption et notre conformation à la lumière elle-même, a déjà été accompli ; là, par conséquent, au milieu de nos bénédictions éternelles, nous pouvons nous unir à l'assemblée qui chante « les bontés de l'Éternel à jamais ».

Un souverain sacrificateur des biens à venir (Héb. 9)

Le culte d'Israël, sous la loi, était basé sur le principe d'une plus grande distance de Dieu que celui des pères, lorsqu'ils séjournèrent dans le pays de la promesse, comme dans une terre étrangère. Partout où Abraham s'arrêtait dans ce pays, il trouvait une place pour dresser sa tente et bâtir son autel; et il y invoquait le nom de l'Éternel. Les communications entre Abraham et le Seigneur étaient beaucoup plus libres et plus confidentielles, que celles auxquelles un Israélite quelconque pouvait parvenir sous la loi. Abraham connaissait le Seigneur uniquement en grâce. C'était la grâce qui l'avait appelé du milieu de l'idolâtrie; c'était la grâce qui lui avait fait tant de précieuses promesses. Sur ce terrain Abraham pouvait se tenir devant l'Éternel et plaider avec Lui en faveur de Sodome, quoiqu'il ne fût que poudre et que cendre [Gen. 18, 27].

Mais aux yeux de l'homme, le service de Dieu en rapport avec le tabernacle devait être infiniment plus attrayant. On devait le regarder comme un progrès, dans l'ordre du culte, sur l'autel grossier des pères. Cependant, dans le fait, l'ordre du tabernacle était une restriction à la liberté de culte. Et pourtant, c'est à cela que le cœur humain retourne constamment et naturellement. C'est le patron que l'homme se propose, d'où il résulte nécessairement que son culte est dans l'esprit de servitude. Un Israélite dévot, quoiqu'il fût purifié quant à la chair, aurait bien pu regarder en arrière avec regret au culte, plus heureux et plus rapproché de Dieu, des patriarches. Après tout ce que le souverain sacrificateur avait fait pour lui, il n'avait pourtant accès qu'à l'extérieur du tabernacle dans lequel il ne pouvait pas entrer. Dans toutes ses institutions, la loi conservait l'élément, qui en avait signalé la promulgation d'une manière si remarquable : des barrières étaient mises autour de la montagne, de peur que le peuple n'approchât pour regarder. L'accès à Dieu, un accès intime et immédiat, était sans cesse prohibé par quelque barrière divinement établie

Sans doute, il est vrai qu'un Israélite, comparativement aux habitants des contrées d'alentour, jouissait de la proximité de Dieu; car le monde, étant tombé dans l'idolâtrie après le déluge, Dieu l'avait abandonné à ses convoitises; et ayant appelé hors de ce monde une nation et l'ayant constituée nation d'adorateurs du vrai Dieu, Il la distinguait ainsi de tous les autres peuples sur la terre. Ainsi donc Israël, comme nation, se tenait devant l'Éternel et L'adorait, tandis que toutes les autres nations se prosternaient devant leurs idoles.

Mais quoique, comparativement à d'autres, les enfants d'Israël fussent si rapprochés, il n'en est pas moins vrai que les statuts les plus solennels leur interdisaient un libre accès en la présence de leur Dieu. Ils devaient s'approcher à pas mesurés, sans jamais dépasser la limite fixée. Il y avait le cercle extérieur d'un peuple adorant et le cercle intérieur de sacrificateurs adorant; tandis que, plus rapproché que tous les autres, et le seul qui osât venir *tout près*, le souverain sacrificateur officiait seul dans le lieu très saint. Ainsi, tout en étant, en tant que nation, mis à part de toutes les autres nations, comme l'héritage particulier et le témoin de Dieu, c'était pourtant dans le sein de cette nation que Dieu témoignait, de la manière la plus évidente, que le chemin du sanctuaire n'était pas encore ouvert. Distance et restriction, voilà ce qui ressortait avec force des enseignements donnés à la seule nation qui fût rapprochée.

Mais Israël s'était corrompu; et comme Dieu avait abandonné les Gentils à leurs convoitises, de même Il dispersa pour un temps Son peuple élu et mit de côté ses institutions. Or, de nos jours, la corruption dans le culte a presque toujours consisté à rétablir ce que Dieu a rejeté. Précisément donc, de même que la religion naturelle est la prétention de l'homme à prendre devant Dieu, comme *créature*, la place qu'il a perdue en tant que *pécheur*; de même une religion nationale est le retour au judaïsme que Dieu a rejeté. Culte du peuple en dehors, et culte sacerdotal en dedans, ce n'est pas maintenant l'ordre de Dieu; et Dieu n'a plus aujourd'hui d'autre peuple d'adorateurs que celui qui est

composé de tout le corps des croyants, tiré de toute nation, et peuple et langue, pour adorer le Père en esprit et en vérité.

Mais venons au tabernacle même pour apprendre ce qu'est actuellement l'ordre de Dieu quant au culte, et quels sont les biens à venir qui nous sont gratuitement donnés. Nous avons déjà remarqué qu'en Israël, il y avait le peuple adorant en dehors du tabernacle et les sacrificateurs adorant dans l'intérieur. C'est avec cet intérieur que nous avons affaire maintenant; car nos biens actuels constituent des contrastes bénis avec les privilèges d'alors des sacrificateurs eux-mêmes. Laissons donc de côté le peuple adorant au-dehors, tandis que le ministère sacerdotal s'accomplissait au-dedans, et fixons notre attention, comme le Saint Esprit dans ce chapitre nous y conduit, sur le tabernacle même, et sur la famille sacerdotale faisant le service dans ses lieux saints.

Le tabernacle était de la plus exquise beauté. Elle pouvait être, en quelque mesure, discernée même par l'œil d'un adorateur extérieur. Mais le lieu saint, dans lequel les sacrificateurs fonctionnaient habituellement, était meublé du chandelier d'or admirablement travaillé, de la table, couverte d'or, des pains de proposition et de l'autel d'or des parfums. Leurs yeux contemplaient chaque jour ces objets précieux, et ils devaient avoir eu maintes fois le sentiment qu'ils étaient au milieu de choses particulièrement consacrées à Dieu, quoique l'entrée dans la sainte chambre, où la gloire de Dieu habitait d'une manière visible, leur fût interdite. Ils devaient toujours là se sentir près de Dieu, quoique jamais en Sa présence immédiate. Le magnifique voile les séparait encore du saint des saints. Ils n'entraient jamais dans ce lieu très saint, où se trouvaient l'encensoir d'or, l'arche de l'alliance, et les chérubins couvrant de leurs ailes le propitiatoire. Ils n'avaient point accès au propitiatoire. Un homme, il est vrai, un seul — le souverain sacrificateur — pouvait approcher jusque-là — il pouvait passer au-dedans du voile et officier devant le propitiatoire même dans la présence actuelle de Dieu. Mais il ne le pouvait qu'une seule fois par an. En tout autre temps, Aaron ne pouvait fonctionner qu'au milieu de sa famille sacerdotale dans le lieu saint. Ainsi des barrières étaient mises, non seulement autour, mais encore dans l'intérieur du tabernacle; et mises non seulement pour les sacrificateurs, mais aussi pour le souverain sacrificateur lui-même.

Maintenant remarquons bien le commentaire de l'apôtre sur cet ordre de culte. « Les sacrificateurs qui accomplissent le culte entrent bien continuellement dans la *première* tente; mais, dans la *seconde*, entre, une seule fois l'année, le souverain sacrificateur seul, non sans du sang qu'il offre pour lui-même et pour les erreurs du peuple; *le Saint Esprit montrant ceci, c'est que le chemin du sanctuaire n'était pas encore manifesté, pendant que la première tente était encore debout* ».

Qu'est-ce qui pouvait attester avec plus de force, que le chemin du sanctuaire n'était pas encore manifesté, sinon des faits tels que ceux-ci, savoir : que personne, à l'exception des *sacrificateurs*, ne pouvait entrer dans le *lieu saint* — et que ces mêmes sacrificateurs si constamment occupés à y faire le service, ne pouvaient jamais passer dans le lieu très saint, et encore, que le souverain sacrificateur lui-même ne devait pas entrer « *en tout temps* » dans le lieu très saint, mais seulement « *une fois l'année* » ! Ce qui était *permis* suffisait, il est vrai, pour faire du tabernacle et de ses ordonnances une « *ombre des biens à venir* » ; mais ce tabernacle attestait toujours à ceux qui y adoraient, qu'il n'était qu'une figure pour le temps d'alors et qu'il ne connaissait aucun service par lequel, quant à la conscience, ils pussent être consommés. Ses sanctuaires n'étaient pas tenus constamment ouverts même à ceux qui avaient des services déterminés à y accomplir; — aucune liberté d'entrer et de sortir n'y était accordée — il n'y avait point de chemin au propitiatoire, libre à tous ou ouvert en tout temps.

La solennité annuelle du grand jour des expiations offrait sans doute quelque chose de bien imposant, non seulement pour le peuple et les sacrificateurs, mais pour le souverain sacrificateur lui-même. Mais quand elle était passée, ce devait être un jour fort regretté, surtout pour celui qui, dans cette journée, avait eu accès, d'une manière si

spéciale, jusqu'à Dieu, et qui, après cela, était rejeté comparativement plus loin de Dieu pour exercer son ministère en dehors du voile. Le plus haut privilège d'Aaron revenait bien rarement, « *une seule fois l'année* ».

Mais le Saint Esprit déclare que *maintenant* le chemin du sanctuaire est ouvert par Jésus, le souverain Sacrificateur des biens à venir. La rédemption trouvée par Aaron dans le sang des taureaux et des boucs ne pouvait pas donner accès au propitiatoire ni purifier la conscience des adorateurs; mais Christ a trouvé une « *rédemption éternelle* »; et étant ensuite entré dans le véritable sanctuaire, Il est devenu le souverain sacrificateur de ces « biens » extrêmement précieux : *la liberté* et *la paix* en la *présence de Dieu*. Aussi longtemps que le premier tabernacle était debout, ces grâces ne pouvaient pas être connues; — aucune rédemption n'avait été trouvée sur laquelle elles pussent être fondées — aucun souverain sacrificateur n'avait été oint pour les administrer. L'ordre entier de ce premier tabernacle parlait de restriction et non de liberté, et bien loin de pourvoir à la purification de la conscience, les offrandes mêmes pour le péché qu'il prescrivait rappelaient ses péchés à celui qui les présentait.

Or si l'on prend le patron de ce tabernacle comme modèle du culte des chrétiens, quelle doit en être la conséquence? N'est-ce pas là se fermer le saint des saints, c'est-à-dire la présence même de Dieu? Oui, et même pour ceux à qui il est accordé d'être la sainte sacrificature de Dieu. Mais comme cela n'est accordé qu'à une certaine classe de personnages, seuls autorisés à être sacrificateurs, toute place quelconque dans l'intérieur du sanctuaire est par là même refusée aux saints frères, lesquels, comme la congrégation d'Israël, sont tenus en dehors. Prenez le tabernacle et ses ordonnances comme le *patron*, au lieu de les prendre comme le *contraste* du culte chrétien, et ces conséquences en résultent nécessairement; et n'en sont-elles pas déjà abondamment résultées? Ne voyons-nous pas les laïques au-dehors, le clergé sacerdotal au-dedans? Et les âmes ne sont-elles pas chargées de chaînes, et les consciences ne demeurent-elles pas sans purification, précisément comme si le souverain sacrificateur n'était jamais entré du tout dans son ministère béni?

Mais ce souverain sacrificateur est venu. Il est maintenant le ministre des choses saintes, et par conséquent le témoignage béni du Saint Esprit est, « que les biens à venir » sont des biens actuels pour la foi. Et quel « bien à venir », rendu présent pour nous, que de savoir et de réaliser que notre domicile actuel est les lieux saints, dont le voile est déchiré et qui sont ouverts constamment, en sorte que le propitiatoire nous est toujours manifesté et que la face de Dieu est sans cesse levée sur nous? Quelle conséquence actuelle pour nous de ces deux faits : la rédemption éternelle qui a été obtenue, et notre souverain Sacrificateur qui a traversé les cieux?

Les sacrificateurs, dans le tabernacle, auraient pu regarder en arrière à la communion plus libre avec Dieu dont jouissaient les patriarches; ils auraient pu aussi regarder en avant à quelque chose de plus béni encore, savoir au jour où Israël, comme nation, sera un royaume de sacrificateurs, conformément à la promesse : « Vous serez appelés les sacrificateurs de l'Éternel, et l'on vous nommera les ministres de notre Dieu » (És. 61, 6); mais entre ces biens passés et ces biens à venir, ils étaient là chargés d'entraves et non purifiés. Or ce qu'ils pouvaient voir et saluer de loin comme un bien encore à venir, existe réellement pour nous *à présent*, parce que Christ est entré dans Son ministère de *souverain sacrificateur des biens à venir*. Toutes les bénédictions d'Israël se rattachent au nouvel ordre de sacrificature d'Israël — de laquelle sacrificature le souverain sacrificateur seul est *actuellement* dans le saint lieu céleste de Son ministère, Ses frères sacrificateurs (c'est-à-dire tous ceux qui croient en Son nom) rendant là leur culte aujourd'hui, uniquement parce qu'Il comparaît devant la face de Dieu pour eux. Mais, par la foi, ces sacrificateurs jouissent dès à présent d'une vraie liberté et d'une parfaite paix en cette très sainte présence, quoique, par le fait, ils soient encore séjournant et servant sur la terre. Israël, comme nation, peut être encore sous le jugement de l'endurcissement et des

ténèbres ; l'Église nominale peut aveuglément, quoique avec habileté, tâtonner au milieu de ses propres patrons des ombres de Dieu ; mais le souverain Sacrificateur des biens mêmes étant venu, la foi reçoit de Sa main sa riche et vivante portion et rend, en retour, ses louanges à Dieu.

Mais considérons d'autres contrastes que le Saint Esprit nous présente dans ce chapitre.

Si nous examinons d'abord la manière dont il fallait entrer dans le lieu très saint, au jour fixé pour ce service solennel, combien n'y avait-il pas de préliminaires auxquels Aaron devait se soumettre avec le plus grand soin. Il fallait d'abord qu'il se procurât pour lui-même un sacrifice pour le péché et un holocauste, en même temps qu'il prenait de l'assemblée des enfants d'Israël deux jeunes boucs pour le péché et un bélier pour l'holocauste. Puis il devait offrir son veau en offrande pour le péché, et faire propitiation tant pour lui que pour sa maison. Cela fait, il prenait plein un encensoir de la braise du feu qui était sur l'autel devant l'Éternel, et l'apportant au-dedans du voile, il mettait le parfum sur le feu devant l'Éternel, afin que la nuée du parfum couvrît le propitiatoire ; et sous la protection et dans la bonne odeur de cette nuée, il faisait aspersion du sang de son offrande pour le péché sur et devant le propitiatoire. Mais son œuvre ne se terminait pas là. Il devait sortir de nouveau et recommencer le même service pour le peuple, offrant leurs sacrifices comme il avait fait pour lui-même. Et quand les offices de cette journée étaient achevés, il sortait du saint des saints, et se retrouvait dans la sphère incessante des sacrifices inefficaces — le lieu très saint étant de nouveau fermé pour lui jusqu'à ce qu'une autre année eût accompli son cours.

Maintenant, remarquez le contraste à tout cela : « Mais Christ s'étant avancé, souverain sacrificateur des biens à venir, à travers le tabernacle plus grand et plus parfait, qui n'est pas construit par des mains, c'est-à-dire qui n'est pas de cette création, *est entré **une seule fois** dans le sanctuaire, non au moyen du sang des boucs et des veaux, mais au moyen de son propre sang, ayant trouvé un rachat *éternel** ».

Le Saint Esprit prend évidemment plaisir à glorifier le Seigneur Jésus. D'autres pouvaient avoir été oints, mais Il est **le** Christ, l'Oint. Ce titre appartient au Fils, comme il n'appartient à aucun autre. C'est donc « Christ », qui est actuellement présent dans le lieu même de Son ministère, comme « le souverain sacrificateur des biens à venir ». Pour entrer dans Sa place de ministère, Il a passé à travers un tabernacle beaucoup plus grand et plus parfait que celui qu'Aaron traversait pour se rendre au lieu particulièrement affecté à son service. Christ a traversé les cieux ; les mains de l'homme n'ont pas été employées à leur création ; ils sont l'ouvrage de Dieu Lui-même. Christ est entré dans *le ciel même* ; là, dans la présence immédiate de Dieu, Il comparait pour nous. Sur la terre, Il n'était pas sacrificateur ; nul tabernacle n'exista jamais sur la terre, qui fût approprié à un si grand souverain sacrificateur que Jésus, le Fils de Dieu. Des mains d'hommes ne peuvent pas élever une place de ministère pour ce souverain sacrificateur. Sa personne et Son sacrifice demandent une sphère de ministère en rapport avec leur valeur ; de là vient que Son tabernacle n'est « *pas de cette création* ». Vouloir L'honorer au moyen de choses précieuses, faites de mains d'hommes, c'est oublier la dignité de notre souverain Sacrificateur, et l'ordre céleste de Son sacerdoce.

Rappelons-nous qu'Il s'est avancé à travers le plus grand et plus parfait tabernacle, non dans Son droit propre et individuel d'Être divin et parfait, mais comme un sacrificateur en relation avec d'autres. S'Il fût entré simplement dans Son propre droit, Il eût pu demander l'entrée, en disant : « Portes, élevez vos linteaux, et vous, portes éternelles, haussez-vous, et le Roi de gloire entrera » [Ps. 24, 7]. Mais Il entrait au moyen de Son propre sang, car Il traversait le tabernacle comme sacrificateur. Dans le grand jour des expiations, Aaron se rendait, à travers le parvis et le lieu saint, dans le saint des saints avec le bassin de sang dans ses mains ; c'était là ce qui lui donnait le droit d'y entrer — savoir le sang de cette offrande pour le péché. Aaron savait que, dans ce sang, il y avait expiation

pour les péchés du peuple pendant l'année écoulée. Or, Christ est aussi entré par le sang dans le vrai tabernacle; car voici ce que dit le Saint Esprit de Celui qu'Il aime à honorer : « Non au moyen du sang des boucs et des veaux, mais *au moyen de son propre sang* » [v. 12]. Le sang des veaux était convenable au tabernacle « de cette structure »; mais un tel sang ne pouvait jamais donner le droit d'adorer dans le tabernacle « qui n'est pas fait de mains »; il faut pour cela le sang de Jésus Christ, le Fils de Dieu; il faut, de plus, que ce soit Lui-même, comme souverain Sacrificateur, qui le porte dans le sanctuaire. — Comme nous voyons constamment que nos privilèges les plus élevés reposent sur les vérités les plus simples! Notre heureuse liberté de culte, en tant que saints, et notre accès auprès de Dieu pour toujours, tiennent à la valeur, devant Dieu, du sang de Son Fils. Si nous nous tenons à distance de Dieu, si nos consciences ne sont pas purifiées en Sa présence, cela vient de ce que nous méconnaissions la valeur de ce sang, ou de ce que nous oublions tout ce qui a été accompli par l'offrande qui en a été faite une seule fois.

Il ne faut pas être surpris de voir les hommes toujours disposés à vouloir revenir à la sanctification par le moyen d'ordonnances : la chair s'attache naturellement à toute espèce de choses qui semblent en quelque manière la sanctionner et la sanctifier. La chair défendrait avec la plus grande ténacité un système qui se proposerait la sanctification de la chair. Mais Dieu n'a point de pareil système aujourd'hui. Il a éprouvé l'homme en le plaçant sous ce régime, et cela n'ayant servi qu'à démontrer la ruine totale de l'homme, Il a mis pour toujours la chair de côté. Les prétentions et les efforts de la chair proviennent donc de son ignorance d'elle-même et de l'ignorance des voies de Dieu à son égard. Dieu s'adresse désormais non à la *chair*, mais à la *conscience*. Il n'a maintenant aucune ordonnance par le moyen de laquelle la chair puisse s'approcher de Lui, en quelque degré que ce soit; toutes ces ordonnances sont passées pour toujours; mais Il a donné Son propre Fils pour procurer un rachat éternel et pour donner actuellement aux âmes confiance et paix en Sa présence. Aussi, le grand objet de Dieu maintenant, c'est de glorifier Jésus. Il nous Le présente comme le seul être en qui nous trouverons tout ce dont nous avons besoin. C'est pourquoi Christ doit être tout ou rien. Il doit être exalté, et l'homme abaissé; car si l'homme est élevé, Christ est mort en vain.

Il y a non seulement une grande force, mais aussi un sens extrêmement étendu dans ces mots : **une seule fois**. Ils nous montrent que l'offrande de Jésus, faite *une seule fois*, comprenait l'accomplissement de tous les sacrifices typiques; non seulement que Son *sacrifice unique* les accomplit, mais que *l'offrande faite une seule fois* de ce sacrifice unique l'a fait parfaitement. C'est ce qui est souvent oublié, et de là vient que beaucoup d'âmes manquent de paix. Elles se confient uniquement dans le *seul sacrifice*, et ainsi elles ont le *salut*; mais elles ne comprennent pas clairement quelle puissante efficace a *Son offrande faite une seule fois* pour « consommer pour toujours ceux qui sont sanctifiés » [Héb. 10, 14], et ainsi elles n'ont pas de *paix*. Il est fort humiliant et fort triste qu'il en soit ainsi, vu que c'est là le témoignage spécial de Dieu touchant ce sacrifice offert une seule fois; néanmoins, ce n'est que trop fréquemment le cas pour beaucoup d'âmes d'ailleurs fidèles. Une déchéance graduelle dans l'Église a ouvert la porte à cette incrédulité pratique, et de mauvais enseignements l'ont perpétuée. Mais que les saints de Dieu se rappellent que, aussi certainement qu'il y a *un seul* Agneau de Dieu, aussi certainement cet Agneau ne peut être offert qu'*une seule fois*; et que ce sacrifice unique ayant été offert une fois, **il n'y a plus d'offrande au sujet du péché**.

Aaron avait donc diverses offrandes à présenter; mais Christ, par un seul sacrifice de Lui-même, a *aboli le péché*. Il n'a, par conséquent, plus d'œuvre sacerdotale à faire à cet égard, c'est-à-dire relativement à *l'offrande de sacrifice pour le péché*. Soutenir le contraire, c'est affirmer qu'Il doit passer de nouveau par la croix comme victime, puis entrer de nouveau dans le sanctuaire au moyen de Son propre sang. Ce serait à l'instant annuler le témoignage de Dieu quant au prix de ce sang et à l'œuvre qu'Il a déjà opérée; car, je le répète, le témoignage de Dieu ne consiste pas seulement à attester que ce sang

seul purifie du péché, mais il ajoute que l'aspersion, faite *une seule fois*, de ce sang, a si parfaitement ôté le péché, que Dieu dit maintenant à tous ceux qui s'y confient : « Je ne me souviendrai *plus* de vos péchés ni de vos iniquités » [Héb. 10, 17].

On voit, du reste, clairement, dans le verset 14 du chapitre sur lequel nous nous appuyons, que le seul sacrifice de Christ, offert une seule fois, tant était grande la valeur de Son sang, a pleinement accompli *tous* les sacrifices typiques ; car nous y voyons ce sang présenté non seulement comme l'accomplissement du type du sang offert dans le jour des expiations, mais aussi comme l'accomplissement du type de la génisse rousse. La loi avait ses innombrables formes de purification de la chair ; elle y pourvoyait par des prescriptions de divers genres et des actes de différente nature ; mais toutes ces choses contribuent à rehausser la valeur du sang de Christ, comme ayant été *une fois répandu et une fois porté par Lui dans le sanctuaire devant Dieu*. Cette seule aspersion et cette seule présentation ont accompli à jamais pour nos consciences ce que quelqu'une des ombres ou toutes les ombres effectuaient pour la chair pour un temps. « Si, dit le Saint Esprit, le sang des taureaux et des boucs, et la cendre d'une génisse, dont on arrose ceux qui sont souillés, sanctifie, quant à la pureté de la chair, *combien plus* le sang du Christ, qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, pour que vous rendiez culte au Dieu vivant ? ».

Quelle rançon Christ nous a donc procurée ! Par ce sang qu'Il a répandu une fois sur la croix, Il a ôté le péché — par ce sang qu'Il a une fois — et une fois pour toutes — porté dans le véritable sanctuaire. Et faut-il qu'à l'exemple d'Aaron Il répète Son œuvre, comme si, au bout d'un certain temps, ce sang avait perdu son efficace ? Non. Quand Il reviendra, ce ne sera pas pour continuer ou réitérer une œuvre quelconque pour le péché, mais ce sera pour le salut. Il a trouvé un rachat éternel et, *à cause et en conséquence de cela même*, Il est entré en la présence de Dieu. Quelle heureuse altération de l'ordonnance ! Ce qu'Aaron faisait chaque année pour Israël, ce que néanmoins il ne faisait jamais d'une manière efficace, Christ l'a fait une seule fois pour nous. Ainsi donc, les saints de Dieu sont placés devant Lui sur le pied d'une purification accomplie. Tout aussi véritablement que les ordonnances de jadis amenaient un peuple dans la chair à l'état d'une certaine purification devant Dieu ; aussi véritablement ou plutôt, *à plus forte raison*, cet unique sacrifice de Jésus a amené tous ceux qui croient à la possession de la bénédiction ineffable et éternelle de n'avoir « plus aucune conscience de péchés » [Héb. 10, 2]. Qu'ils le réalisent ou qu'ils ne le réalisent pas, ce n'en est pas moins ce que Christ leur a obtenu par l'offrande de Lui-même faite une seule fois. Ainsi donc encore, tout comme c'eût été une coupable incrédulité chez un Israélite ancien qui, après avoir touché les os d'un mort, et après avoir accompli les ordonnances de l'aspersion de l'eau mêlée avec les cendres, eût douté de sa purification, ainsi ce n'est pas autre chose qu'une coupable incrédulité chez un membre de l'Israël de Dieu de nos jours que de douter que tous ses péchés et sa culpabilité aient été pour toujours expiés et ôtés par le sacrifice unique de Christ. Une foi pleine et entière en ce sacrifice bannit la conscience de péché. C'a été le bon plaisir de Dieu de nous procurer cette grâce. Il a voulu que nous Le servissions dans la liberté et non dans l'esclavage. Il n'a jamais pris plaisir à aucun sacrifice pour le péché jusqu'à ce que fût offert celui qui ôte le péché pour toujours et qui donne à la conscience de Ses adorateurs la paix en Sa présence. C'est donc en cette sainte présence que nous réalisons les résultats éternels du grand jour des expiations par Christ. La question du péché a été décidée par Lui en notre faveur, décidée et tranchée pour toujours ; et ayant ôté le péché, Il est maintenant pour nous le ministre béni d'une bénédiction sans mélange et sans terme. La position actuelle de Christ et nos bénédictions actuelles sont ainsi également les conséquences du fait de la purification de nos péchés. Peut-il y avoir pour nous quelque chose de plus heureux que ceci, savoir que, par la foi, nous soyons déjà entrés dans notre éternelle proximité de Dieu, et que, dès à présent, nous ayons le privilège de connaître la paix particulière au céleste sanctuaire ? Nous avons libre accès au vrai tabernacle — aussi libre maintenant qu'il le sera

quand nous nous trouverons personnellement au milieu de ses gloires. Nous appartenons à cette famille de sacrificateurs oints pour ses lieux saints ; laquelle n'est pas limitée à un lieu saint, laquelle ne rend pas culte devant un propitiatoire voilé, laquelle n'a pas accès seulement pour un instant dans le sanctuaire, mais qui est rendue propre à habiter les cieux mêmes, et qui adore avec une conscience pure dans la présence immédiate de Dieu !

Apprécions-nous, comme nous le devrions, cette bénédiction d'une conscience purifiée ? Savons-nous discerner la grâce spéciale qui en signale le don ? Elle était complètement ignorée des adorateurs sous la loi ; non seulement inconnue de la congrégation qui adorait au-dehors, mais également inconnue des sacrificateurs qui servaient dans l'intérieur. Ce premier tabernacle doit toujours avoir été une maison de servitude pour la conscience. La conscience ne peut jamais être purifiée par ce qui n'a pas le pouvoir de nous approcher de Dieu. Aussi longtemps qu'une pleine réconciliation n'était pas connue — aussi longtemps que le péché se trouvait plus efficace pour éloigner de Dieu, que le sacrifice pour le péché ne l'était pour rapprocher de Dieu — la conscience ne pouvait connaître aucune purification. La répétition continuelle des mêmes sacrifices devait rappeler *le péché* et non *le salut*, non seulement au peuple, mais aux sacrificateurs — non seulement aux sacrificateurs, mais même aux souverains sacrificateurs. D'expiation, d'expiation pleine et entière, il n'en était pas question ; car si elle eût existé, il n'y aurait plus eu de recherche et de demande d'expiation. Cette pensée devait continuellement pénétrer tous ceux qui adoraient sous les ombres ; et la conscience devait avoir le sentiment de son manque de purification, à proportion qu'elle était délicate et exercée. Un adorateur pouvait pleinement comprendre que, pour avoir accès dans ce tabernacle, la chair était purifiée par le sang ordonné des taureaux et des boucs, tandis que, dans le même temps, sa conscience pouvait être chargée d'un poids de culpabilité, pour laquelle il ne trouvait aucun remède dans ce sang. Mais maintenant il n'y a pas seulement le dépouillement des *souillures de la chair*, mais de plus *l'interrogation d'une bonne conscience au sujet de Dieu*, par le moyen de la résurrection de Jésus Christ. Une conscience purifiée est donc la bénédiction particulière des saints de cette économie. Un saint qui ne la possède pas a oublié ou (peut-être par manque de vigilance) a perdu ce qui lui avait été donné, lorsque, par la foi, il avait passé sous le linteau arrosé de sang. « Plus aucune conscience de péchés » ; c'est là un des premiers biens qui nous sont accordés par notre souverain Sacrificateur ; et Dieu, par Son moyen, a pourvu à la conservation de ce bien ; car Dieu sait que, s'il ne nous est pas conservé, nous ne pouvons L'adorer en esprit et en vérité. Ce qui nous l'assure, c'est l'efficace éternelle du sang de Christ, porté une fois par Lui-même à Dieu. Tout ce dont nous avons besoin pour pouvoir en jouir constamment, c'est d'une foi simple en ce sang ainsi présenté.

Mais quoique tout ce qu'il nous faut pour conserver une *conscience purifiée* soit une foi simple en ce que le sang de Christ a effectué, nous n'en devons pas moins nous exercer à avoir constamment une conscience sans reproche devant Dieu et devant les hommes ; et le saint de Dieu qui, marchant dans l'Esprit, cherche à conserver cette *bonne conscience*, sera le plus sensible à ses nombreux défauts et manquements, et ainsi il réalisera le mieux la bénédiction de la *conscience purifiée*, qui lui a été procurée par le sang de Jésus. Un tel saint aura un sens exquis pour découvrir les souillures ; il se sentira sur un terrain que d'autres ne connaissent pas. Tout ce qui nous environne porte les couleurs de la mort. La nature elle-même est souillée. Même les affections les plus douces et les plus légitimes ont le pouvoir de souiller et d'assoupir l'âme. Le Saint Esprit, qui habite en nous, cherche à nous rendre sensibles à tout cela. Si donc nous n'avions pas cette provision toujours efficace pour la purification de la conscience, le saint, marchant le plus selon l'Esprit, devrait courber la tête comme un jonc et être continuellement dans la frayeur devant Dieu, à cause du sentiment et de la connaissance qu'il a de tant de souillures ; quoique à d'autres tout en lui pût paraître admirable de dévouement et de sainteté. Aussi c'est pour de tels saints que le souverain Sacrificateur des biens à venir est réellement précieux. Son œuvre

pour eux les met à même de recevoir des instructions bénies, soit relativement à la sainteté, soit relativement au péché; car tout ce qu'ils apprennent de la pureté de Dieu, d'un côté, et de la ruse si subtile de leur propre cœur, de l'autre, ne sert qu'à leur prouver la nécessité et à leur confirmer la valeur de ce sang par lequel ils sont rachetés et sanctifiés à Dieu. Ce sont là des leçons qu'ignore l'âme insouciante ou inexpérimentée.

Que l'on se rappelle donc que tous les types de *purification* trouvent leur accomplissement dans la mort et la résurrection de Christ. L'œuvre du Saint Esprit n'est pas de purifier, mais de rendre témoignage au sang de Christ qui purifie. Le Saint Esprit est donné aux saints comme témoignage et non comme auteur de leur purification. L'Esprit a charge de témoigner à la conscience que Christ a déjà et pour toujours opéré cette purification; et le Saint Esprit se plaît à proclamer en cela la gloire de Jésus. À proportion donc que nous recevrons simplement Son témoignage, nos consciences seront réellement purifiées.

Je voudrais ajouter que ce n'est pas aux grandes et précieuses doctrines de l'élection et semblables, ou à l'infaillibilité des décrets de Dieu, que le Saint Esprit dirige spécialement la conscience pour qu'elle soit purifiée, mais que c'est expressément à *l'appréciation que Dieu fait du sang de Christ*. Dans d'autres buts fort importants aussi, Il entretient les saints de ces précieuses doctrines; mais quant au but spécial de donner et de conserver une conscience purifiée, Il dirige invariablement l'âme à ce sang, destiné par l'amour infini de Dieu à procurer ce résultat.

C'est pourquoi la portion actuelle du saint est d'être toujours dans le véritable tabernacle et d'y être avec une conscience purifiée. Il n'est jamais un adorateur extérieur ni un adorateur souillé. Tous les efforts de l'homme, quant au culte, ne servent qu'à le tenir à distance du Dieu vivant: des ordonnances quelque précieuses qu'elles puissent être à leur place, ont la même tendance dès qu'on en fait usage pour s'approcher de Dieu. Cela nous explique le travail incessant de ceux qui se confient en des ordonnances; car dans leurs vains efforts pour soulager la conscience, ils ne font que la charger de fardeaux, et ils s'embarrassent eux-mêmes, toujours davantage, dans les filets dont ils s'efforcent de s'affranchir. C'est le sang de Christ qui seul nous délivre de tous nos liens et qui, en même temps, nous donne liberté d'accès et demeure éternelle dans la glorieuse présence de Dieu.

Ici donc, nous avons deux merveilleuses bénédictions liées à la sacrificature de Christ: la première, accès et habitation dans le vrai sanctuaire comme dans notre lieu ordinaire de culte; la seconde: purification perpétuelle de la conscience par le sang de Jésus, porté sur le vrai propitiatoire. C'est sur ces deux privilèges, bien établis, de la maison de la foi, que notre culte repose et se fonde.

Mais il est encore d'autres biens à venir, rendus présents pour nous par la sacrificature de Jésus, donc il est question dans ce chapitre. Par exemple: nous avons une maison de culte éternellement purifiée. On faisait jadis expiation pour le saint sanctuaire et pour le tabernacle d'assignation, aussi bien que pour les sacrificateurs, et il nous est dit ici que, tout comme il était *nécessaire* que ces symboles des choses qui sont dans les cieus, fussent purifiées par les sacrifices alors institués, de même il était *nécessaire* que les choses célestes elles-mêmes fussent purifiées par de plus excellents sacrifices que ceux-là; « car ce n'est pas dans un sanctuaire fait par des mains, et image correspondante au véritable, que le Christ est entré, mais dans le ciel même, afin de paraître maintenant devant la face de Dieu pour nous » [v. 24].

Or c'est ce fait même de l'entrée de Christ et de Sa comparution *pour nous* devant la face de Dieu, qui a rendu *nécessaire* cette purification des choses célestes. Dieu est non seulement jaloux de Sa sainteté personnelle, et comme tel Il pourvoit à la pureté personnelle de ceux qu'Il amène en Sa présence; mais Il est aussi jaloux de la pureté du ciel, Son domicile arrêté: de là vient que le ciel aussi est purifié par le sang, afin qu'il ne soit nullement souillé par l'introduction des pécheurs. Et la famille sacerdotale des adorateurs trouve une grande assurance dans la pensée qu'ils sont eux-mêmes purifiés par

ce même sang, qui ainsi préserve, à tous égards, la pureté de l'habitation et du trône de Dieu. Une seule purification sert pour tous, pour le trône de Dieu, le temple de Dieu, le souverain sacrificateur de Dieu et les sacrificateurs de Dieu! Sans cela, pourrions-nous réellement penser même au ciel, comme étant notre place particulière de culte, sans craindre d'y porter des souillures? Ne sentons-nous pas que *nous* ternirions et salirions ces parvis célestes et purs? Eh bien! Dieu a prévu cette crainte et a voulu nous en délivrer : les vrais sanctuaires, nous dit-Il, ne peuvent être souillés, car ils ont été purifiés pour toujours par le sang de Jésus. Ainsi Dieu nous a préparés pour Sa présence et a préparé Sa présence pour nous. Tout est fait. Ce sang d'une efficace infinie a fait pour toujours justice de tous les arguments que l'incrédulité peut mettre en avant pour demeurer et attirer les autres dans les ténèbres qu'elle aime!

« Ayant donc, frères, pleine liberté pour entrer dans le sanctuaire par le sang de Jésus, chemin nouveau et vivant qu'il nous a consacré au travers du voile (c'est-à-dire de sa chair), et ayant un grand sacrificateur sur la maison de Dieu, approchons-nous avec un cœur vrai, dans une pleine assurance de foi, ayant des cœurs arrosés et purifiés d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'eau pure! » [Héb. 10, 19-22].